

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-841

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2019-841

Exercice 2018 - Présentation des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - Information

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les rapports annuels accompagnés des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente doivent faire l'objet d'une communication en séance publique.

- **Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau le Guâ**

Le Syndicat du Guâ a été créé le 9 avril 1969 par arrêté préfectoral, après création de la Communauté urbaine de Bordeaux, autour de 8 communes de la Cub (Ambarès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand), et 5 communes hors Cub (Tresses, Montussan, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Yvrac, ces 4 dernières communes étant aujourd'hui regroupées au sein de la Communauté de communes du secteur Saint-Loubès).

Par délibération n° 2010/0928 en date du 17 décembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue ^{er} Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015) a décidé de se substituer au sein du syndicat à ses 8 communes membres, au motif que l'activité du Syndicat était consacrée à des missions d'assainissement pluvial entrant bien dans le champ de compétence de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Guâ a pour compétences principales : l'entretien du ruisseau et de ses affluents, le bon écoulement des eaux, la promotion de toutes les actions nécessaires à la conservation, l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique, et la protection des biens et des personnes.

Faits marquants pour l'année 2018

- Réalisation de la 2^{nde} phase de travaux de raccordement des bassins de rétention d'eau de Sainte-Eulalie, Tresses et Yvrac au dispositif de télégestion RAMSES (Régulation de l'assainissement par mesures et supervision des équipements et stations) de Bordeaux Métropole,
- Avancée prégnante de l'étude pour l'élaboration du Plan pluriannuel de gestion (PPG),

- Lancement des études afin de réaliser les travaux de confortement de berges du ruisseau de Fontaudin.

Actions réalisées

A l'heure actuelle, le syndicat gère l'entretien sur 139 parcelles représentant une superficie de 24 hectares et a pour objectif de doubler ces chiffres dans les 5 ans à venir, ceci afin d'assurer une continuité quant à l'entretien des berges et ainsi l'efficacité de ses actions sur le long terme. En 2018, les principales acquisitions foncières ont été réalisées sur les quartiers de Tout y Faut et du Bois-de-Fontderode à Artigues-près-Bordeaux sur le ruisseau du Moulinat. De plus, 7 servitudes de passages ont été conclues le long du Fontaudin à Artigues-près-Bordeaux et sur le Desclaux au droit du lotissement du Clos de Lémy à Tresses.

En 2018, les eaux de surface du bassin versant ont à nouveau souffert de plusieurs types de pollution sur les berges et dans le lit des cours d'eau : des déversements de substances polluantes liquides (eaux usées brutes, huiles de vidange...) et des dépôts sauvages de déchets solides (pneus, matériels électro-ménagers, résidus de tonte). Face à ces pollutions, un dépôt de plainte systématique a été réalisé pour chaque évènement ; les actions de communication seront intensifiées lors du prochain Plan pluriannuel de gestion.

En matière de droit des sols, en 2018, 26 permis (de construire ou d'aménager) ont fait l'objet d'une instruction et d'un avis du Syndicat.

Compte administratif

La section de fonctionnement affiche un excédent de 131 k€ tandis que la section d'investissement est déficitaire de 103 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 402,8 k€ dont 61,5 k€ de charges de personnel et 286,8 k€ de dépenses d'entretien.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 172,5 k€ dont 28,9 k€ de dépenses pour les travaux de raccordement à RAMSES des bassins de Sainte Eulalie, Tresses et Yvrac et 36 k€ de dépenses pour l'étude pour l'élaboration du Plan pluriannuel de gestion.

Le résultat cumulé total s'établit à 319,5 k€ en tenant compte des restes à réaliser et des reports antérieurs.

La cotisation de Bordeaux Métropole pour l'année 2018 s'élève à 390,3 k€.

- **Syndicat mixte pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA)**

Le SPIPA, créé après la tempête de 1999, est chargé de la gestion pérenne de l'ensemble des ouvrages de lutte contre les inondations provoquées par les crues de la Garonne et de la Dordogne. Il gère environ 32 km de digues et a pour membres, outre Bordeaux Métropole (depuis 2003), le Conseil départemental de la Gironde.

Le territoire du syndicat s'étend sur les communes d'Ambès, Ambarès, Bassens, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.

Faits marquants 2018

Les travaux de restauration des berges de Lormont, après le dévasement de la zone de travaux, ainsi que la végétalisation des berges en vue de favoriser les espèces protégées (notamment l'Angélique des estuaires), ont été terminés.

Les travaux de restauration des digues et ouvrages hydrauliques sur la presqu'île d'Ambès, sur les communes d'Ambès et Saint-Vincent-de-Paul, ont été réalisés pour partie, mais interrompus pendant la période hivernale.

Compte administratif

La section de fonctionnement est déficitaire de 586 €, tandis que la section d'investissement est excédentaire de 401,8 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 303,1 k€, les dépenses d'investissement à 1 207 k€.

Le résultat cumulé total s'établit à 313,7 k€ en tenant compte des restes à réaliser et des reports antérieurs.

La participation de Bordeaux Métropole pour l'année 2018 s'élève à 102 k€ de participation en fonctionnement et à 192 k€ de participation en investissement.

Il est à noter que ce rapport annuel sera le dernier, le syndicat devant être dissous au 31 décembre 2019.

- **Syndicat des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM)**

Le SMBVAM, créé le 4 juin 1969, s'est vu confirmer en janvier 2002, par M. le sous-préfet, sa compétence dans la gestion des ouvrages dans le cadre de la protection contre le risque inondation fluvio-maritime sur les communes d'Arsac, Cantenac, Labarde, Ludon-Médoc, Macau, Margaux, Le Pian-Médoc (ces 7 communes étant regroupées depuis 2005 au sein de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire), Avensan, Parempuyre et Saint-Aubin-de-Médoc.

Suite à la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016 (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Bordeaux Métropole s'est substituée aux communes de Parempuyre et Saint-Aubin-de-Médoc au sein du syndicat.

Le SMBVAM est gestionnaire de plus de 32 km de digues et de berges de bord de Garonne.

Faits marquants 2018

Le syndicat a lancé un programme de travaux sur la partie aval du ruisseau du Hontiques, afin d'intervenir sur des problèmes d'écoulement et de remontée des poissons migrateurs.

Une convention a également été conclue entre la commune de Ludon, le Département de la Gironde et le SMBVAM afin de réaliser des travaux de remise en état de la zone du marais de Ludon Médoc, et ainsi permettre à la zone humide de se régénérer.

Compte administratif

Le compte administratif du SMBVAM affiche un résultat d'exercice excédentaire de 71,5 k€ pour la section de fonctionnement et déficitaire à hauteur de 16,3 k€ pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 233,7 k€, les dépenses d'investissement à 296,5 k€.

Compte tenu des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé total s'établit à 230,4 k€.

La participation de Bordeaux Métropole pour l'année 2018 s'élève à 114,4 k€.

- **Syndicat mixte pour le développement de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)**

Le SMIDDEST regroupe les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime, le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, la Communauté de communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de communes de l'estuaire.

Ce syndicat est principalement chargé de la coordination et la mise en œuvre de toute initiative, ou action conjointe de ses membres, relative à la qualité du cadre de vie, l'environnement, l'aménagement de l'espace, le tourisme, la culture ou le développement économique, toujours en lien avec l'Estuaire de la Gironde.

Ses missions participent notamment à :

- La gestion de l'eau et des milieux aquatiques : préservation de l'environnement (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – SAGE) et lutte contre les inondations. A ce titre, le SMIDDEST élabore et coordonne le Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) estuaire de la Gironde (2016 – 2022) ;
- La promotion et le développement de l'estuaire pour faire de l'estuaire un grand site de tourisme durable à l'échelle nationale. Le syndicat mène des actions de structuration et mise en réseau des acteurs, de conduite d'études, et des opérations de promotion (conception d'un magazine annuel, événementiels, accueils presse, ...).

Enfin, le SMIDDEST a été reconnu par arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2007 comme Etablissement public territorial de bassin (EPTB).

Faits marquants 2018

- Gestion et prévention des inondations

Suivi du PAPI :

- Animation du PAPI,
- Newsletter du PAPI,
- Mise à jour du Référentiel Inondation Garonne (RIG),
- Pose de repères de crues,
- Protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation,
- Diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques.

- Gestion de l'eau – SAGE Estuaire

En 2018, la procédure de renouvellement de la CLE a ralenti la dynamique du SAGE, en absence de réunions. Compte tenu des délais pour ce type de procédures, la précédente CLE avait cependant pris la précaution de délibérer pour l'anticiper et pour permettre au précédent Bureau de la CLE d'émettre des avis sur les dossiers règlementaires durant la phase transitoire.

La réunion d'installation de la nouvelle CLE a eu lieu le 5 mars 2019.

- Gestion de l'eau – zones humides

En 2018, les missions ont principalement consisté à :

- Animer la commission « zones humides » du SAGE constitué de différents groupes de travail ;
- Mettre en œuvre le programme du 1^{er} forum estuarien ;
- Mettre en œuvre le partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité ;
- Mener une réflexion concernant l'application de la jurisprudence de l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 et les conséquences de son application dans les inventaires de zones humides ;
- Etudier la partie « zones humides » des dossiers Loi sur l'Eau soumis à la CLE pour avis ;
- Suivre les différents travaux et études relatives aux bassins versants et aux milieux humides du territoire ;
- Poursuivre les échanges avec les différents acteurs de l'Eau afin d'identifier les opportunités de partenariats ;
- Assurer une réflexion et une veille scientifique, technique et juridique.

Compte administratif

Pour 2018, la section de fonctionnement est excédentaire de 1,6 k€, la section d'investissement est également excédentaire de 21,9 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 880 k€ (dont 600,2 k€ de charges de personnel) et les dépenses d'investissement à 1,6 k€.

Compte tenu des reports, le résultat cumulé s'établit à 355 k€.

La participation de Bordeaux Métropole pour l'année 2018 s'élève à 55 k€.

- **Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG)**

En 1998, a été créé par la Communauté urbaine de Bordeaux et le Conseil général de Gironde, le SMEGREG. Il a pour objet de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, afin de préserver et de valoriser les nappes profondes de Gironde.

Le SMEGREG assure une mission d'expertise et d'information qu'il met en œuvre par des avis, conseils, études et actions de communication. Il assure aussi une mission de régulation dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Nappes Profondes de Gironde.

Le syndicat anime également les travaux liés à la mise en œuvre, au suivi et à la révision du SAGE Nappes Profondes de Gironde. Il assure le secrétariat technique de la CLE (Commission locale de l'eau) et à ce titre réalise les études et analyses nécessaires à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et la révision du SAGE Nappes Profondes et porte les actions nécessaires pour le compte de la CLE.

Enfin, le SMEGREG a été reconnu par arrêté préfectoral en février 2015 comme Etablissement public territorial de bassin (ETPB).

Faits marquants 2018

- Le Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais est entré au SMEGREG en 2018.
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource (actions visant à identifier les ressources mobilisables (économies d'eau et gisements conventionnels)) pour procéder aux réductions de prélèvements nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE et à la mise en œuvre de ces actions par différents maîtres d'ouvrages
 - Etudes relatives aux ressources mobilisables pour substitutions : achèvement en 2018 d'une campagne de prospection géologique par sondages en sud Gironde.
 - Etudes relatives aux modalités pratiques de substitution : suite aux travaux d'élaboration d'un schéma de substitution en 2016, un projet de contrat de substitution a été arrêté en septembre 2017. L'Agence de l'eau a pris le 12 novembre 2018 la décision de financer le projet.
- Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du SAGE
 - La CLE s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année 2018 et a formulé 17 avis. Deux réunions communes entre la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde et la CLE du SAGE des Lacs Médocains se sont tenues avec pour objet le projet de champ captant des Landes du Médoc porté par Bordeaux Métropole.
 - En 2018, les actions de communication ont consisté en des prestations de rédaction de l'infolettre, d'évolution des sites internet et de reprise ou d'édition de nouvelles plaquettes.
 - Des animations pédagogiques en milieu scolaire « L'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde » ont été mises en place. Sur l'année scolaire 2017-2018, 141 journées d'animation ont été prises en charge qui ont permis de toucher près de 4 000 élèves. Des « Espaces info économies d'eau » ont été érigés, plus de 4 000 personnes ont été sensibilisées ou informées. Le montant des dépenses en 2018 sur le marché correspondant s'élève à 80 530 €.
- Etudes prévues par le SAGE ou demandées par la CLE
 - Achèvement d'un atlas des zones à enjeux aval.
 - L'évaluation de l'état du parc de forages dans les nappes profondes, confiée au LYRE (centre recherche et développement de SUEZ), s'est poursuivie en 2018 au travers du monitoring continu d'un parc de 20 forages exploités pour la production d'eau potable et un groupe d'experts a été constitué pour construire une grille d'analyse du risque.

Compte administratif

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat excédentaire en section de fonctionnement à hauteur de 251,5 k€ et un résultat déficitaire en investissement de 443 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 833 k€ dont 291,2 k€ de charges de personnel et 510,7 k€ de charges à caractère général (287,5 k€ d'études et recherches).
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,2 k€.

Compte tenu des reports, le résultat cumulé s'établit à 419,3 k€.

La participation de Bordeaux Métropole pour l'année 2018 s'élève à 183 k€.

- **Syndicat intercommunal d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement (SIETRA) des bassins versants de la Pimpine et du Pian**

Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Gironde, arrêté le 29 mars 2016, a proposé la fusion du Syndicat intercommunal d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement du bassin versant de la Pimpine (SIETRA) et du Syndicat intercommunal du bassin versant du ruisseau du Pian. Ce projet ayant recueilli l'accord de la majorité qualifiée des organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale intéressés par le projet, un arrêté préfectoral est venu prononcer cette fusion en date du 13 décembre 2016, en application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Le nouveau syndicat associe aujourd'hui 10 collectivités, les communes de Bonnetan, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Créon, Fargues-Saint-Hilaire, Latresne, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Sadirac, et Bordeaux Métropole (en représentation-substitution de Bouliac suite à la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016). Il a pour objet la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la rivière la « Pimpine » et de ses affluents et d'assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique.

Faits marquants 2018

Le syndicat n'a pas transmis à Bordeaux Métropole son rapport annuel 2018.

Compte administratif

La section de fonctionnement est excédentaire de 17 k€, tandis que la section d'investissement est déficitaire de 32,4 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 70,6 k€, les dépenses d'investissement à 56,4 k€.

Le résultat cumulé total s'établit à 88 k€ en tenant compte des restes à réaliser et des reports antérieurs.

Pour l'année 2018, Bordeaux Métropole n'a versé aucune participation au SIETRA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, prendre acte des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est membre, en application des articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Kévin SUBRENAT</p>
---	--



Rapport d'activité 2018

Syndicat Mixte du Bassin
Versant du Ruisseau du Guâ

SOMMAIRE

- p. 1 : Edito**
- p. 2 : 2018 en Bref**
- p. 3 : Bassin Versant**
- p. 4 : Equipe & Territoire**
- p. 5-6 : Finances**
- p. 7-9 : Actions**
- p.10-11 : Bilan par commune**



Édito

Au travers de l'exercice de sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », le syndicat mixte du bassin versant du Guâ s'attache à mettre en œuvre un programme cohérent d'actions dont les finalités sont de lutter contre le risque inondation tout en assurant une gestion raisonnée des cours d'eau.

La protection des personnes et des biens contre le risque inondation mais aussi la restauration de la continuité écologique et la préservation des zones humides constituent les fils conducteurs permanents de notre action. C'est dans cet esprit que l'équipe d'élus que je conduis, assistée de l'équipe administrative et technique, agissent quotidiennement.

Notre volonté pour mener à bien cet ambitieux projet à l'échelle de notre bassin versant est sans faille. A cet effet, l'année 2018 écoulée a été marquée notamment par :

- la réalisation de la 2nde phase de travaux de raccordement des bassins de rétention de Sainte-Eulalie, Tresses et Yvrac au dispositif de télégestion RAMSES,
- l'avancée prégnante de l'étude se rapportant à l'élaboration de notre plan pluriannuel de gestion,
- et le lancement des études afin de réaliser les travaux de confortement de berges du ruisseau de Fontaudin.

Bonne lecture à tous,



Anne-Lise Jacquet
Présidente du Syndicat du Guâ

2018 en Bref



- **Amplification des travaux d'entretien de berges avec une progression de la maîtrise foncière (cessions, acquisitions, servitude de passage)**
- **Réalisation des travaux de raccordement des bassins de Sainte-Eulalie, Tresses et Yvrac au dispositif de télégestion RAMSES de Bordeaux Métropole (2nde phase)**
- **Poursuite de l'étude pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion (PPG) : Phases 2 & 3**



Equipe & territoire

Equipe

Mme Anne-Lise JACQUET
Présidente

Maire d'Artigues-près-Bordeaux
Vice-Présidente de la direction de
l'eau de Bordeaux Métropole

1er Vice-Président :
M. Hubert LAPORTE
Conseiller départemental
Vice-Président de la CdC du
Secteur de Saint-Loubès

2nd Vice-Président :
M. J.-P. SOUBIE
Président de la CdC des
Coteaux Bordelais

**Comité syndical de
26 membres**

M. Frédéric GUIBERT
Responsable administratif et financier

Mme Florence ARNAUD
Comptabilité et Paye

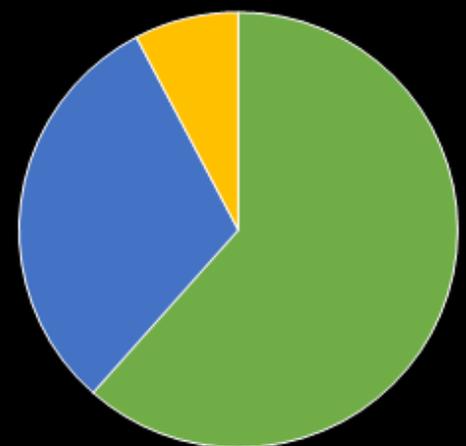
M. Geoffroy MILLET
Technicien Rivière

Mme Caroline MARTIN-LOPEZ
Assistante de direction

Membres

Adhérents	Communes	Superficie sur le BV (ha)
Bordeaux Métropole	Ambarès-et Lagrave	902
	Artigues-près-Bordeaux	705
	Bassens	123
	Carbon-Blanc	383
	Cenon	256
	Floirac	26
	Lormont	396
	Saint-Louis-de-Montferrand	67
CdC du secteur de Saint-Loubès	Montussan	39
	Sainte-Eulalie	883
	Saint-Loubès	119
	Yvrac	803
Cdc des Coteaux Bordelais	Tresses	1 036

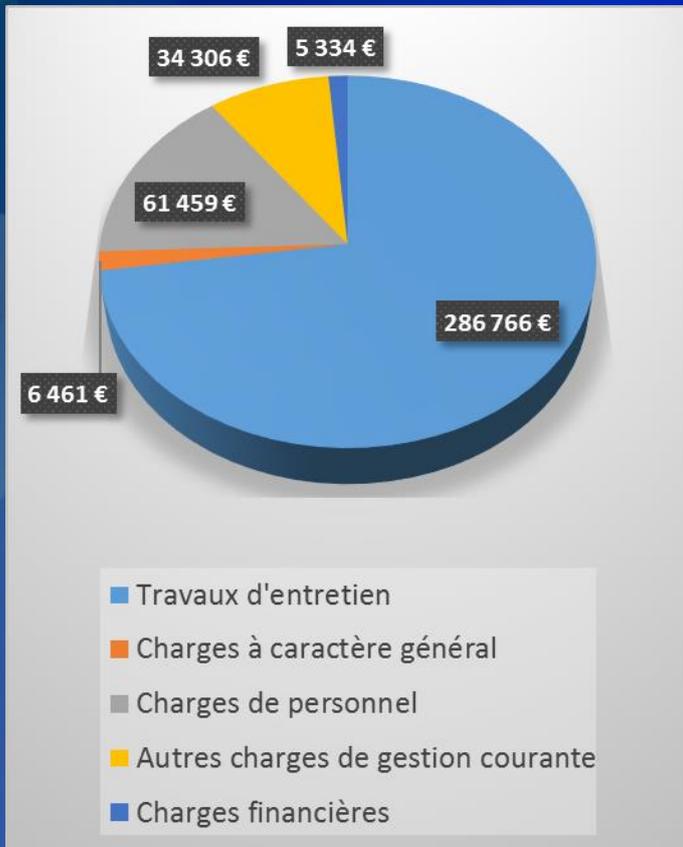
Adhérents du Syndicat mixte du BV du Guâ
(Nbre communes / adhérent)



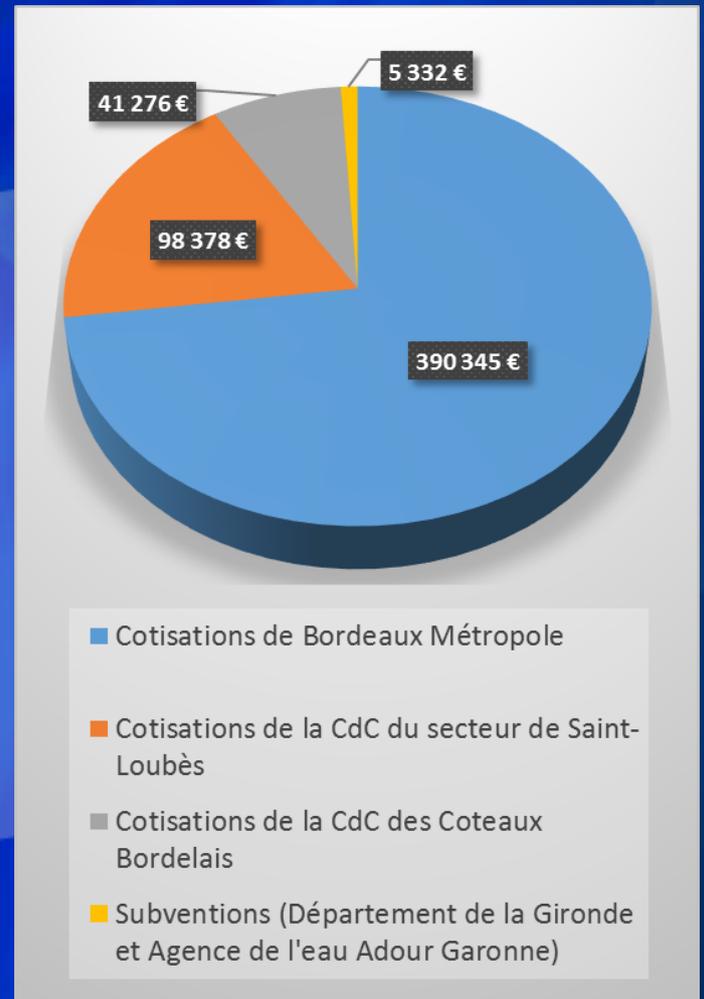
■ Bordeaux Métropole (8)
■ CdC du secteur de Saint-Loubès (4)
■ Cdc des Coteaux Bordelais (1)

Compte administratif 2018

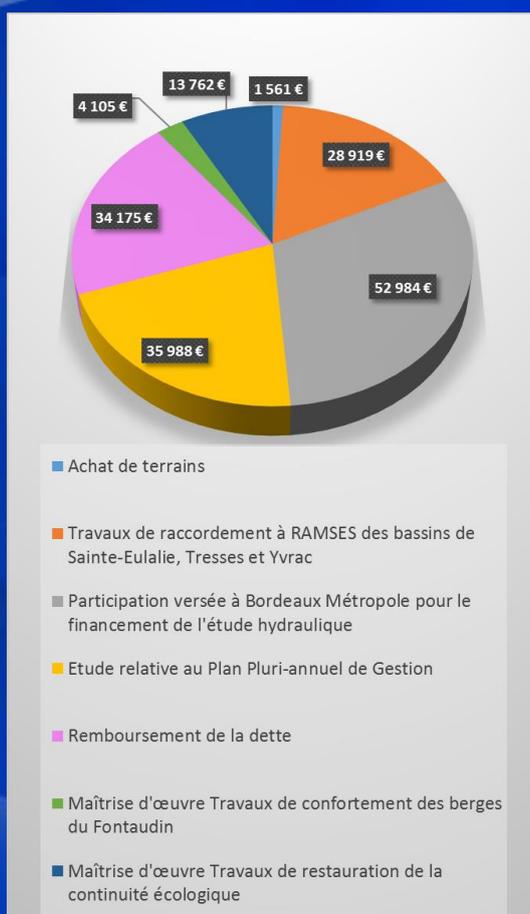
Dépenses de Fonctionnement :
394 326 €



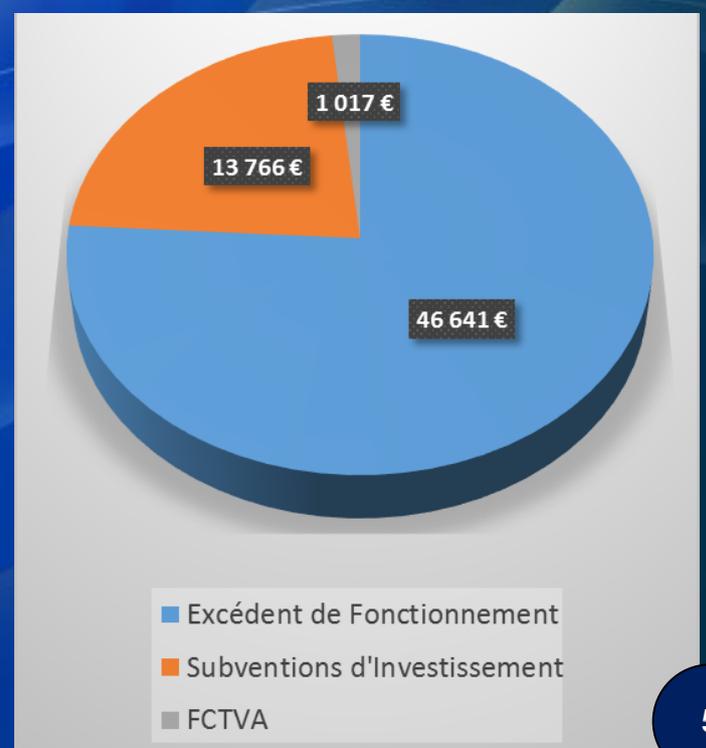
Recettes de Fonctionnement :
535 331 €



Dépenses d'Investissement :
171 494 €



Recettes d'Investissement :
61 424 €



Finances

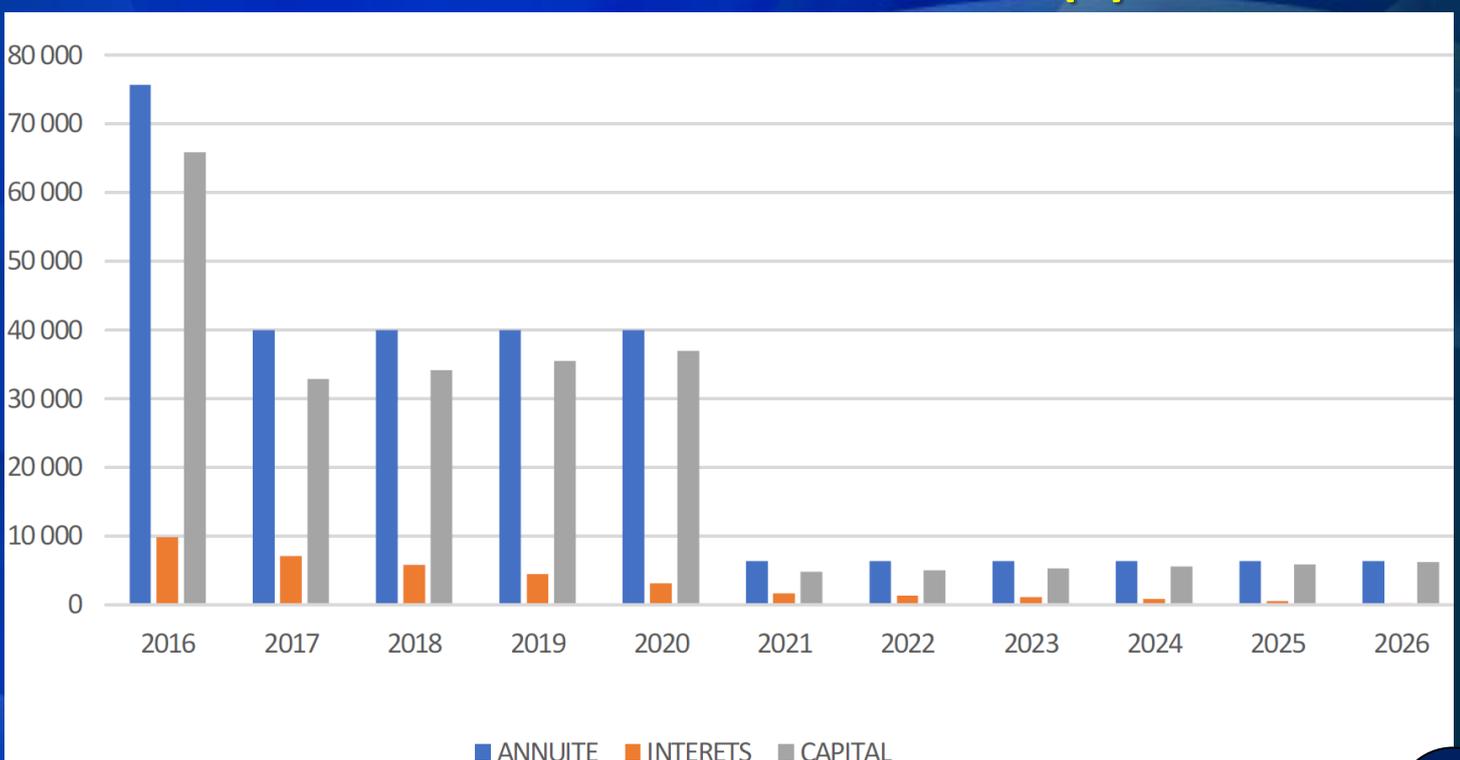
On peut mentionner 3 postes de dépenses significatifs sur l'exercice budgétaire 2018 :

- Travaux d'entretien des berges des ruisseaux : **286 766 €** (+38% par rapport à 2017)
- Travaux de raccordement au dispositif de télécontrôle RAMSES des bassins de Sainte-Eulalie, Tresses et Yvrac (2nde phase) : **28 919 €**
- Etude pour l'élaboration du Plan Pluri-annuel de Gestion : **35 988 €**

ANNEES	CAPITAL RESTANT DU
2018	139 212 €
2019	105 038 €
2020	69 513 €
2021	32 585 €
2022	27 827 €
2023	22 818 €
2024	17 545 €
2025	11 994 €
2026	6 151 €

Capital restant du (€)

Remboursement de la dette (€) :



Actions réalisées

- Maîtrise Foncière

Le syndicat depuis sa création en 1969 procède à l'acquisition de parcelles situées en bord de cours d'eau afin d'assurer une continuité quant à l'entretien des berges et garantir ainsi l'efficacité de ses actions sur le long terme. Ces parcelles appartenant à des propriétaires soit publics (Etat, Communes, Bordeaux Métropole..) soit privés peuvent être :

- rendues accessibles via la signature de conventions de servitudes de passage
- cédées à l'euro symbolique au Syndicat
- vendues au prix du marché

A l'heure actuelle, notre syndicat gère l'entretien sur 139 parcelles représentant une superficie de 24 hectares et a pour objectif de doubler ces chiffres dans les 5 ans à venir. (Remarque : des parcelles peuvent également être acquises pour un aménagement particulier comme la réalisation d'un bassin de rétention.)

En 2018, les principales acquisitions foncières furent réalisées sur les quartiers de Tout y Faut et du Bois-de-Fontderode à Artigues-près-Bordeaux sur le ruisseau du Moulinat. De plus, 7 servitudes de passages furent conclues le long du Fontaudin à Artigues-près-Bordeaux et sur le Desclaux au droit du lotissement du Clos de Lémy à Tresses.

- Droit des sols

Depuis fin 2015 et la mise en œuvre du porter à connaissance de l'étude hydraulique PROLOG dans le cadre des autorisations du droit du sol, le Syndicat accompagne les services instructeurs de son territoire, la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès et le pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, ainsi que les services urbanisme des communes dans la considération du risque inondation et le contrôle des mesures compensatoires pour la gestion des eaux pluviales.

En 2018, 26 permis (de construire ou d'aménager) ont fait l'objet d'une instruction et d'un avis du Syndicat :

- 46% des dossiers ont donné lieu à un avis favorable ;
- 46% des dossiers ont fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires ;
- 8% des dossiers ont été classés « sans objet » (projets abandonnés ou situés en dehors du bassin versant).

Actions réalisées

- Lutte contre les pollutions

En 2018, les eaux de surface de notre bassin versant ont à nouveau souffert de plusieurs types de pollution sur les berges ou dans le lit des cours d'eau : des déversements de substances polluantes liquides (eaux usées brutes, huile de vidange, ...) et des dépôts sauvages de déchets solides (pneus, matériels électro-ménagers, résidus de tonte).

Notre syndicat a réagi au plus vite pour minimiser l'impact de ces pollutions. En parallèle, un dépôt de plainte systématique a été réalisé pour chaque événement. En 2018, plusieurs communes ont communiqué sur ce problème récurrent via leur bulletin municipal (rappel des peines encourues, description des impacts pour le milieu naturel ...). Ces actions de communication seront intensifiées lors de notre prochain Plan Pluriannuel de Gestion (site Internet, plaquettes d'information...).

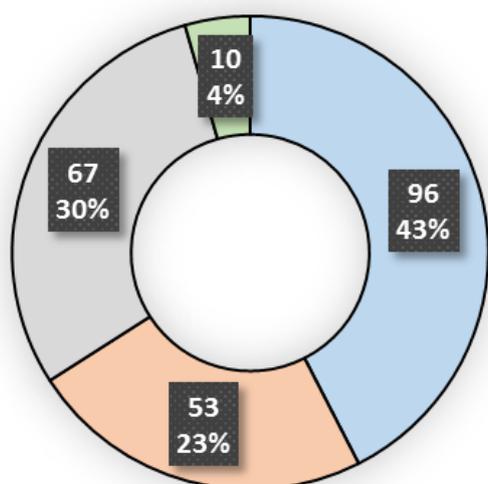
- Informations et Journées Techniques

Le technicien rivière du syndicat a suivi en 2018 trois journées de formation et/ou d'échanges avec plusieurs partenaires de la Gestion de l'Eau :

- DEPARTEMENT – Journée de partage Amenag'eau
- CBNSA – Formation Flore Caractéristique des Zones Humides
- ISNAB – Projet professionnel avec 15 étudiants sur la renaturation du Mulet

En outre, il a assisté à 2 réunions de la CLE du SAGE Estuaire porté par le SMIDDEST et 4 réunions du SCOT de la région bordelaise porté par le SYSDAU.

Bilan journalier du Technicien Rivière



- Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat
- L'accompagnement des travaux annuels
- Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information
- La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité

Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	96 j
Actualisation annuelle du programme de travaux, visites de terrain, propositions d'intervention...	61 j
Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, berges instables, plantations récentes, ...	25 j
Etablissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier : crue, destruction d'ouvrages, ...	10 j
L'accompagnement des travaux annuels	53 j
Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires...	20 j
Appui technique à la réalisation des travaux effectués, soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception des travaux, ...	20 j
Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues, ...	3 j
Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires	10 j
Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information	67 j
Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	1 j
Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'Agence	4 j
Contacts avec les partenaires (élus du syndicat, propriétaires riverains, administrations, usagers, personnels de l'Agence, ...)	61 j
Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1 j
La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité	10 j
Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaires/locataires concernés	10 j

BILAN PAR COMMUNE

- Ambarès-et-Lagrave :

L'Estey du Guâ traverse le sud de la Commune d'Ambarès-et-Lagrave d'est en ouest, il y présente 2 visages très contrastés :

- 1 partie canalisée et endiguée (aval de l'avenue de l'Europe) où l'entretien des parties extérieures des digues demandera un travail sur le foncier à l'avenir.
- 1 partie très naturelle (amont de l'avenue de l'Europe) où le syndicat souhaiterait valoriser les zones humides adjacentes tout en protégeant les richesses écologiques du secteur situé à proximité du centre-ville.

L'étude préalable aux travaux pour restaurer la continuité écologique et sédimentaire au droit du moulin de la Mouline fut confiée fin 2018 au bureau d'études SOCAMA. Cette étude sera finalisée courant 2019 pour des travaux prévus en 2020. En outre, en 2018 plusieurs sites de détérioration de zones humides furent recensés sur cette commune.

- Artigues-près-Bordeaux :

La commune d'Artigues-près-Bordeaux est traversée du sud-est au nord-ouest par 3 cours d'eau de notre bassin versant (Moulinat, Desclaux, Fontaudin). Ces rivières présentent une forte incision du fond du lit et des problèmes d'érosion (dûs à l'imperméabilisation), notamment le ruisseau du Fontaudin. Le syndicat est épaulé par le cabinet Merlin depuis mi-2018 en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de piloter les études et travaux nécessaires à la sécurisation des berges du Fontaudin. Dans ce cadre, 6 propriétaires en rive droite du Fontaudin au niveau de la Maisonnaie de Taris ont signé une convention de servitude de passage en 2018.

- Carbon-Blanc :

Le tracé du ruisseau du Guâ fut rectifié sur toute la traversée de la commune de Carbon-Blanc. Ainsi, cette rivière y est canalisée, recalibrée et son espace de liberté a aujourd'hui totalement disparu sur le secteur. Le faible linéaire non canalisé présente une érosion préoccupante (vers la rue A. Camus) qui fera l'objet d'une action propre du PPG. De même, un important travail sur le foncier est nécessaire sur toute la commune pour fixer les devoirs de chacun car les bords de berges sont souvent non cadastrés (riverain, syndicat, commune, privés, Vinci autoroute...).

- Lormont :

La commune de Lormont est traversée par un ruisseau du Guâ complètement artificialisé, cependant son espace de liberté a été préservé. Le bassin de l'Archevêque et ses alentours furent sécurisés en 2017 et l'équipe communale ainsi que celle du Syndicat souhaitent sur le long terme une valorisation par ouverture du site au public ainsi qu'une re-naturalisation du lit (actions proposées dans le PPG en 2018).

BILAN PAR COMMUNE

- Saint-Louis de Montferrand :

L'Estey du Guâ sur la commune de Saint-Louis-de-Montferrand est complètement canalisé et endigué. Le syndicat est propriétaire de l'ensemble du lit et de la partie « intérieure » des digues, toutefois, un important travail sur le foncier est nécessaire pour qu'il puisse assurer également l'extérieur des digues. De même, le PPG proposera comme actions sur cette commune

- L'aménagement de la porte à flots pour restaurer la continuité écologique depuis la Garonne
- La mise en place d'un plan de gestion et la réalisation d'une étude de danger pour ces digues (action proposée dans le futur PPG)

- Sainte-Eulalie :

La commune de Sainte-Eulalie est traversée d'est en ouest par 3 cours d'eau de notre bassin versant (Font-Neuve, Gréseau, Moulin). Une valorisation des étangs de la rue Laufach au bord du Gréseau (souffrant de pollutions et des espèces aquatiques envahissantes) est à prévoir.

L'étude préalable aux travaux pour restaurer la continuité écologique et sédimentaire au droit des seuils de Cocujac sur le ruisseau du Gréseau fut confiée fin 2018 au bureau d'études SOCAMA. Cette étude sera finalisée courant 2019 pour des travaux prévus en 2020.

- Tresses :

La commune de Tresses est traversée du sud-est au nord-ouest par 3 cours d'eau de notre bassin versant (Moulinat, Desclaux, Fontaudin) et 3 « rouilles » (petit affluents). La commune travaille particulièrement depuis 2018 à la création de cheminements doux le long du réseau hydrographique. Une convention de servitude de passage a été signée avec la commune de Tresses pour assurer l'entretien de la parcelle BD117 du lotissement du Clos de Lémy.

- Yvrac :

La commune d'Yvrac représente le secteur le plus rural de notre bassin versant, l'occupation du sol est composée d'habitats dispersés et de parcelles viticoles. Elle est traversée d'est en ouest par 3 cours d'eau assez naturels de notre bassin versant (Pascau, Moulin, Manoir). En 2018, la commune a lancé une étude pour la réhabilitation de la station d'épuration du Bourg (dont le rejet se situe dans le ruisseau du Moulin) pour des travaux s'achevant en 2019. En outre, fin 2018, nous avons été sollicités pour une rétrocession des berges du ruisseau de Beauvallon que le comité syndical a acceptée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat Mixte Ruisseau le Guâ

Numéro SIRET : **25330291300020**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CENON

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Syndicat du Guâ

ANNEE 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 402 799,20	G 533 677,86
	Section d'investissement	B 172 457,79	H 69 399,31
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 348 998,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 33 355,15 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		575 256,99 = A+B+C+D	985 430,55 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 106 781,43	L 16 141,14
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	106 781,43 = E+F	16 141,14 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	402 799,20 = A+C+E	882 676,09 = G+I+K
	Section d'investissement	279 239,22 = B+D+F	118 895,60 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	682 038,42 = A+B+C+D+E+F	1 001 571,69 = G+H+I+J+K+L

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 106 781,43	L 16 141,14
13	Subventions d'investissement	0,00	16 141,14
20	Immobilisations incorporelles	12 467,78	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 368,23	0,00
23	Immobilisations en cours	90 945,42	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 444,18	38 954,40	12 467,78	1 022,00
204	Subventions d'équipement versées	52 983,54	52 983,54	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	32 928,23	1 767,60	3 368,23	27 792,40
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	477 547,65	42 681,69	90 945,42	343 920,54
Total des dépenses d'équipement		615 903,60	136 387,23	106 781,43	372 734,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 174,90	34 174,90	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	1 672,69	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		35 847,59	34 174,90	0,00	1 672,69
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		651 751,19	170 562,13	106 781,43	374 407,63
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	756,86	756,86	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	1 138,80	1 138,80	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 895,66	1 895,66	0,00	0,00
TOTAL		653 646,85	172 457,79	106 781,43	374 407,63
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	68 907,14	13 766,00	16 141,14	39 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		68 907,14	13 766,00	16 141,14	39 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	20 000,00	1 017,00	0,00	18 983,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	46 641,31	46 641,31	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		66 641,31	47 658,31	0,00	18 983,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		135 548,45	61 424,31	16 141,14	57 983,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	476 768,25	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	6 836,20	6 836,20	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	1 138,80	1 138,80	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		484 743,25	7 975,00	0,00	476 768,25
TOTAL		620 291,70	69 399,31	16 141,14	534 751,25
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		33 355,15			

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	52 444,18	38 954,40	12 467,78	1 022,00
2031	Frais d'études	52 444,18	38 954,40	12 467,78	1 022,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	52 983,54	52 983,54	0,00	0,00
2041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	52 983,54	52 983,54	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	32 928,23	1 767,60	3 368,23	27 792,40
2111	Terrains nus	31 200,00	1 560,63	2 640,00	26 999,37
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	728,23	0,00	728,23	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	206,97	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	477 547,65	42 681,69	90 945,42	343 920,54
2315	Installations, matériel et outillage techniques	477 547,65	42 681,69	90 945,42	343 920,54
Total des dépenses d'équipement		615 903,60	136 387,23	106 781,43	372 734,94
16	Emprunts et dettes assimilées	34 174,90	34 174,90	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	34 174,90	34 174,90	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	1 672,69	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		35 847,59	34 174,90	0,00	1 672,69
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		651 751,19	170 562,13	106 781,43	374 407,63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	756,86	756,86	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	756,86	756,86	0,00	0,00
13912	Régions	756,86	756,86	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 138,80	1 138,80	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 138,80	1 138,80	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 895,66	1 895,66	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		653 646,85	172 457,79	106 781,43	374 407,63
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	68 907,14	13 766,00	16 141,14	39 000,00
1313	Départements	907,14	0,00	907,14	0,00
1322	Régions	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
1323	Départements	30 000,00	5 000,00	5 000,00	20 000,00
1328	Autres	28 000,00	8 766,00	5 234,00	14 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		68 907,14	13 766,00	16 141,14	39 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 641,31	47 658,31	0,00	18 983,00
10222	F.C.T.V.A.	20 000,00	1 017,00	0,00	18 983,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	46 641,31	46 641,31	0,00	0,00
Total des recettes financières		66 641,31	47 658,31	0,00	18 983,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		135 548,45	61 424,31	16 141,14	57 983,00
021	Virement de la section de fonctionnement	476 768,25	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	6 836,20	6 836,20	0,00	0,00
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos incoi	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études	2 224,00	2 224,00	0,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 082,20	2 082,20	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 241,00	2 241,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	289,00	289,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		483 604,45	6 836,20	0,00	476 768,25
041	Opérations patrimoniales (5)	1 138,80	1 138,80	0,00	0,00
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos incoi	1 138,80	1 138,80	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		484 743,25	7 975,00	0,00	476 768,25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		620 291,70	69 399,31	16 141,14	534 751,25
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		33 355,15			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	316 090,00	181 122,34	112 104,62	0,00	22 863,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 500,00	61 458,73	0,00	0,00	2 041,27
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 700,00	34 306,60	0,00	0,00	1 393,40
Total des dépenses de gestion courante		415 290,00	276 887,67	112 104,62	0,00	26 297,71
66	Charges financières	5 806,78	4 259,30	1 074,81	0,00	472,67
67	Charges exceptionnelles	1 640,00	1 636,60	0,00	0,00	3,40
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 412,86	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		424 149,64	282 783,57	113 179,43	0,00	28 186,64
023	Virement à la section d'investissement (2)	476 768,25	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	6 836,20	6 836,20	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		483 604,45	6 836,20	0,00	0,00	476 768,25
TOTAL		907 754,09	289 619,77	113 179,43	0,00	504 954,89
Pour information		⁽³⁾				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	557 999,00	527 588,86	5 332,14	0,00	25 078,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		557 999,00	527 588,86	5 332,14	0,00	25 078,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		557 999,00	527 588,86	5 332,14	0,00	25 078,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	756,86	756,86	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		756,86	756,86	0,00	0,00	0,00
TOTAL		558 755,86	528 345,72	5 332,14	0,00	25 078,00
Pour information		⁽³⁾				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		348 998,23				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	316 090,00	181 122,34	112 104,62	0,00	22 863,04
60612	Énergie - Électricité	800,00	985,72	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	600,00	181,65	0,00	0,00	418,35
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	70,79	0,00	0,00	429,21
60636	Vêtements de travail	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6064	Fournitures administratives	500,00	89,16	0,00	0,00	410,84
611	Contrats de prestations de services	500,00	392,40	0,00	0,00	107,60
615232	Entretien et réparations réseaux	300 000,00	174 661,78	112 104,62	0,00	13 233,60
61551	Matériel roulant	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6161	Assurance multirisques	1 410,00	1 209,79	0,00	0,00	200,21
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	18,11	0,00	0,00	181,89
6184	Versements à des organismes de formation	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	350,55	0,00	0,00	49,45
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	864,00	0,00	0,00	136,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6262	Frais de télécommunications	1 400,00	1 758,39	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	580,00	170,00	0,00	0,00	410,00
63512	Taxes foncières	600,00	370,00	0,00	0,00	230,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 500,00	61 458,73	0,00	0,00	2 041,27
6218	Autre personnel extérieur	26 000,00	26 783,48	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	24,65	0,00	0,00	75,35
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	500,00	271,01	0,00	0,00	228,99
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	100,00	73,88	0,00	0,00	26,12
64131	Rémunérations	26 000,00	24 635,94	0,00	0,00	1 364,06
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 000,00	7 463,73	0,00	0,00	536,27
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 200,00	1 034,72	0,00	0,00	165,28
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 500,00	1 171,32	0,00	0,00	328,68
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 700,00	34 306,60	0,00	0,00	1 393,40
6531	Indemnités	33 500,00	32 922,88	0,00	0,00	577,12
6533	Cotisations de retraite	1 500,00	1 383,72	0,00	0,00	116,28
6535	Formation	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		415 290,00	276 887,67	112 104,62	0,00	26 297,71
66	Charges financières (b)	5 806,78	4 259,30	1 074,81	0,00	472,67
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 279,45	5 806,78	0,00	0,00	472,67
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus noi	-472,67	-1 547,48	1 074,81	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 640,00	1 636,60	0,00	0,00	3,40
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations	1 640,00	1 636,60	0,00	0,00	3,40
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	1 412,86	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		424 149,64	282 783,57	113 179,43	0,00	28 186,64
023	Virement à la section d'investissement	476 768,25	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	6 836,20	6 836,20	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	6 836,20	6 836,20	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		483 604,45	6 836,20	0,00	0,00	476 768,25
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectioi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		483 604,45	6 836,20	0,00	0,00	476 768,25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		907 754,09	289 619,77	113 179,43	0,00	504 954,89
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	1 074,81
Montant de l'exercice 2017	1 547,48
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	-472,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	557 999,00	527 588,86	5 332,14	0,00	25 078,00
7473	Départements	7 000,00	-2 410,14	5 332,14	0,00	4 078,00
74748	Autres communes	41 276,00	41 276,00	0,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	98 378,00	98 378,00	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	390 345,00	390 345,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		557 999,00	527 588,86	5 332,14	0,00	25 078,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		557 999,00	527 588,86	5 332,14	0,00	25 078,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	756,86	756,86	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement tra	756,86	756,86	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		756,86	756,86	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		558 755,86	528 345,72	5 332,14	0,00	25 078,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		348 998,23				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REPUBLIQUE FRANCAISE

SPIPA

Numéro SIRET : 25330653400020

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Cenon

M.14

PREFECTURE
DE GIRONDE
- 1 FEV. 2019
Bureau du Courrier

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

Code INSEE 33004	SPIPA Budget principal	CA 2018
----------------------------	----------------------------------	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
----------------------------------	----------------

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	303 194,46	G	302 608,77
	Section d'investissement	B	1 207 036,01	H	1 608 798,11

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	25 799,10
	Report en section d'investissement (001)	D		J	810 683,90

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	1 510 230,47	=G+H+I+J	2 747 889,88
---	----------	--------------	----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	927 402,08	L	3 400,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	927 402,08	= K+L	3 400,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	303 194,46	= G+I+K	328 407,87
	Section d'investissement	=B+D+F	2 134 438,09	= H+J+L	2 422 882,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 437 632,55	= G+H+I+J+K+L	2 751 289,88

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
Ch. 13	Subventions d'investissement		3 400,00
1321	État et établissements nationaux		1 600,00
1322	Régions		1 000,00
1323	Départements		800,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	379 038,00	
2031	Frais d'études	379 038,00	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	548 364,08	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	548 364,08	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	90 000,00	76 529,21			13 470,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	203 430,00	203 113,55			316,45
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	293 430,00	279 642,76			13 787,24
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	12 143,97	9 143,97			3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	6 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	311 573,97	288 786,73			22 787,24
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	14 407,73	14 407,73			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	14 407,73	14 407,73			
	TOTAL	325 981,70	303 194,46			22 787,24
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 000,00	2 160,00			-160,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	298 182,60	296 369,21			1 813,39
75	Autres produits de gestion courante		32,00			-32,00
	Total des recettes de gestion courante	300 182,60	298 561,21			1 621,39
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		4 047,56			-4 047,56
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	300 182,60	302 608,77			-2 426,17
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	300 182,60	302 608,77			-2 426,17
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	25 799,10				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	523 465,20	135 694,66	379 038,00	8 732,54
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	921 974,80	310 030,32	548 364,08	63 580,40
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	1 445 440,00	445 724,98	927 402,08	72 312,94
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	714 744,37	714 744,37		
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	714 744,37	714 744,37		
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 160 184,37	1 160 469,35	927 402,08	72 312,94
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales	63 413,88	46 566,66		16 847,22
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	63 413,88	46 566,66		16 847,22
	TOTAL	2 223 598,25	1 207 036,01	927 402,08	89 160,16
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	1 280 015,05	1 501 319,72	3 400,00	-224 704,67
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 280 015,05	1 501 319,72	3 400,00	-224 704,67
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	55 077,69	46 504,00		8 573,69
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	55 077,69	46 504,00		8 573,69
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 335 092,74	1 547 823,72	3 400,00	-216 130,98
021	virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	14 407,73	14 407,73		
041	Opérations patrimoniales	63 413,88	46 566,66		16 847,22
	Total des recettes d'ordre d'investissement	77 821,61	60 974,39		16 847,22
	TOTAL	1 412 914,35	1 608 798,11	3 400,00	-199 283,76
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	810 683,90			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	76 529,21		76 529,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	203 113,55		203 113,55
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	9 143,97		9 143,97
68	Dotations aux amortissements et provisions		14 407,73	14 407,73
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	288 786,73	14 407,73	303 194,46
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	714 744,37		714 744,37
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat*(BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	135 694,66		135 694,66
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	310 030,32	46 566,66	356 596,98
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	1 160 469,35	46 566,66	1 207 036,01
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 160,00		2 160,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	296 369,21		296 369,21
75	Autres produits de gestion courante	32,00		32,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4 047,56		4 047,56
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	302 608,77		302 608,77
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			25 799,10

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	46 504,00		46 504,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	1 501 319,72		1 501 319,72
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat°(BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		46 566,66	46 566,66
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		14 407,73	14 407,73
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	<i>Total des opérations pour compte de tiers</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
	Recettes d'investissement - Total	1 547 823,72	60 974,39	1 608 798,11
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			810 683,90

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	90 000,00	76 529,21			13 470,79
60612	Énergie - électricité	1 500,00				1 500,00
60622	Carburants	3 000,00	3 672,09			-672,09
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	2 399,59			-899,59
60636	Vêtements de travail	1 000,00	324,90			675,10
6064	Fournitures administratives	600,00	547,41			52,59
6135	Locations mobilières	800,00	845,59			-45,59
61521	Terrains	70 500,00	61 971,74			8 528,26
61551	Matériel roulant	350,00	594,75			-244,75
6156	Maintenance	1 500,00	621,56			878,44
6168	Autres	2 500,00	1 517,08			982,92
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00				1 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00	479,98			220,02
6232	Fêtes et cérémonies	150,00				150,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	188,00			312,00
6256	Missions	500,00	221,64			278,36
6261	Frais d'affranchissement	300,00	211,06			88,94
6262	Frais de télécommunications	1 900,00	1 993,82			-93,82
627	Services bancaires et assimilés	100,00				100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 100,00	940,00			160,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	203 430,00	203 113,55			316,45
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	120,00	112,72			7,28
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	2 250,00	2 295,29			-45,29
64111	Rémunération principale	115 810,00	131 406,76			-15 596,76
64131	Rémunérations	25 000,00	12 869,40			12 130,60
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	20 000,00	19 456,29			543,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	33 000,00	30 821,28			2 178,72
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	1 500,00	673,56			826,44
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1 500,00	1 158,25			341,75
6475	Médecine du travail, pharmacie	250,00				250,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	4 320,00			-320,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012)		293 430,00	279 642,76			13 787,24
67	Charges exceptionnelles (b)	12 143,97	9 143,97			3 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	3 000,00				3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 143,97	9 143,97			
022	Dépenses imprévues (c)	6 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		311 573,97	288 786,73			22 787,24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 407,73	14 407,73			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	14 407,73	14 407,73			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 407,73	14 407,73			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 407,73	14 407,73			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	325 981,70	303 194,46			22 787,24
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 000,00	2 160,00			-160,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	2 000,00	2 160,00			-160,00
74	Dotations et participations	298 182,60	296 369,21			1 813,39
74718	Autres <i>AE</i>		12 583,15			-12 583,15
7473	Départements	116 468,35	126 774,39			-10 306,04
74748	Autres communes <i>CAV</i>	19 640,00				19 640,00
74758	Autres groupements <i>AR</i>	131 174,25	124 011,67			7 162,58
7478	Autres organismes <i>GPHB</i>	30 900,00	33 000,00			-2 100,00
75	Autres produits de gestion courante		32,00			-32,00
758	Produits divers de gestion courante		32,00			-32,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+74+75)		300 182,60	298 561,21			1 621,39
77	Produits exceptionnels (b)		4 047,56			-4 047,56
7711	Dédits et pénalités perçus		803,83			-803,83
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		152,01			-152,01
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l		91,72			-91,72
7788	Produits exceptionnels divers		3 000,00			-3 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		300 182,60	302 608,77			-2 426,17
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		300 182,60	302 608,77			-2 426,17
Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1		25 799,10				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	523 465,20	135 694,66	379 038,00	8 732,54
2031	Frais d'études	523 465,20	132 776,26	379 038,00	11 650,94
2051	Concessions et droits similaires		2 918,40		-2 918,40
21	Immobilisations corporelles	921 974,80	310 030,32	548 364,08	63 580,40
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		130,00		-130,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	3 600,00	3 289,11		310,89
2181	Installations générales, agencements et aménagemen	914 174,80	300 309,73	548 364,08	65 500,99
2182	Matériel de transport	2 400,00	2 125,35		274,65
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 800,00	3 898,28		-2 098,28
2184	Mobilier		277,85		-277,85
Total des dépenses d'équipement		1 445 440,00	445 724,96	927 402,08	72 312,94
13	Subventions d'investissement	714 744,37	714 744,37		
1323	Départements	714 744,37	714 744,37		
Total des dépenses financières		714 744,37	714 744,37		
TOTAL DEPENSES REELLES		2 160 184,37	1 160 469,35	927 402,08	72 312,94
041	Opérations patrimoniales	63 413,88	46 566,66		16 847,22
2181	Installations générales, agencements et aménagemen	63 413,88	46 566,66		16 847,22
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		63 413,88	46 566,66		16 847,22
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 223 598,25	1 207 036,01	927 402,08	89 160,16
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 280 015,05	1 501 319,72	3 400,00	-224 704,67
1321	État et établissements nationaux	237 041,25	668 277,90	1 600,00	-432 836,65
1322	Régions	188 125,00	108 426,34	1 000,00	78 698,66
1323	Départements	653 183,36	532 706,74	800,00	119 676,62
13258	Autres groupements	201 665,44	191 908,74		9 756,70
Total des recettes d'équipement		1 280 015,05	1 501 319,72	3 400,00	-224 704,67
10	Immobilisations corporelles	55 077,69	46 504,00		8 573,69
10222	FCTVA	55 077,69	46 504,00		8 573,69
Total des recettes financières		55 077,69	46 504,00		8 573,69
TOTAL RECETTES REELLES		1 335 092,74	1 547 823,72	3 400,00	-216 130,98
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	14 407,73	14 407,73		
28041482	<i>Autres communes - Bâtiments et installations</i>	14 407,73	1 090,00		13 317,73
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>		240,00		-240,00
28158	<i>Autres installations, matériel et outillage techni</i>		6 620,33		-6 620,33
28182	<i>Matériel de transport</i>		3 024,76		-3 024,76
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>		3 246,90		-3 246,90
28184	<i>Mobilier</i>		185,74		-185,74
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		14 407,73	14 407,73		
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	63 413,88	46 566,66		16 847,22
2031	<i>Frais d'études</i>	63 413,88	46 566,66		16 847,22
TOTAL RECETTES D'ORDRE		77 821,61	60 974,39		16 847,22
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 412 914,35	1 608 798,11	3 400,00	-199 283,76
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		810 683,90			

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant du au 31/12/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
~ article inattendu ~							
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
~ article inattendu ~							
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
~ article inattendu ~				
Total général				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (suite) (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Coût de sortie	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux au 31/12/N	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon capital restant dû
Autres type de structures F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE -
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contract ant	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture
Taux fixe (total)							
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture					
	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Périodicité de réglement des intérêts	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
					Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)						
Total général						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	--	----------------------------------	-------------------------

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0			___/___/___
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de la constitution de la provision	Montant des provisions au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges						
TOTAL DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B			I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres		927 402,08		927 402,08

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		69 485,42	III 60 911,73
Ressources propres externes de l'année (a)		55 077,69	46 504,00
10222	FCTVA	55 077,69	46 504,00
Ressources propres internes de l'année (b)		14 407,73	14 407,73
28 ...	Amortissement des immobilisations	14 407,73	14 407,73
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	14 407,73	1 090,00
28051	Concessions et droits similaires		240,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techni		6 620,33
28182	Matériel de transport		3 024,76
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		3 246,90
28184	Mobilier		185,74

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	60 911,73	3 400,00	810 683,90		874 995,63

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	927 402,08
Ressources propres disponibles	IV	874 995,63
Solde	V = IV - II	-52 406,45

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service de distribution de l'eau (1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service de distribution de l'eau (1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
	Total des recettes réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service d'assainissement (1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service d'assainissement (1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
	Total des recettes réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service de distribution de l'eau (1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Art.	Libellé	Montant
	Total des dépenses réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service de distribution de l'eau (1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
Art.	Libellé	Montant
	Total des recettes réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service d'assainissement (1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Art.	Libellé	Montant
	Total des dépenses réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service d'assainissement (1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
Art.	Libellé	Montant
	Total des recettes réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES - TITRES EMIS**

Art.	Libellé	Montant
-------------	----------------	----------------

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES - TITRES EMIS		
Art.	Libellé	Montant

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			
Réhabilitation du réseau hydraulique	2 732,35		0
Réhabilitation du réseau hydraulique	3 073,91		0
Réhabilitation du réseau hydraulique	341,54		0
PAPI MOE DIGUE	5 399,40		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	48 561,90		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	94 523,90		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	94 523,00		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	84 113,64		0
TVX PAPI J1	1 973,27		0
PAPI DIGUES 7.3	19 838,10		0
PAPI DIGUES 7.3	8 160,00		0
PAPI JALLES 5.7	7 926,00		0
PAPI JALLES 5.7	35 119,33		0
PAPI JALLES 5.7	1 082,62		0
PAPI JALLES 5.7	342,63		0
PAPI JALLES 5.7	2 762,26		0
PAPI JALLES 5.7	4 320,00		0
PAPI JALLES 5.7	197,30		0
PAPI JALLES 5.7	8 640,00		0
PAPI JALLES 5.7	19 839,70		0
MOE DIGUES	4 380,00		0
MOE DIGUES	594,05		0
MOE DIGUES	16 115,27		0
MOE DIGUES	15 210,00		0
MOE DIGUES	15 210,00		0
MOE DIGUES	15 210,00		0
MOE DIGUES	4 620,00		0
Certificat de paiement n°3 + DGD	57 006,00		0
LISOTTE ST VINCENT	768,00		5
CLAPET NOLIQUET ANDRIE	573,11		5
ROBINET + FUT DE LANCE	303,60		0
REPRISE DIGUE ST LOUIS MONTFERRAND	2 379,00		0
REPRISE DIGUE ST LOUIS MONTFERRAND	1 998,00		0
CLE USB + ADAPTATEUR WIFI	166,79		0
INVESTISSEMENT LOGICIEL	2 918,40		5
PLASTIFIEUSE + TABLEAU TRYPTIQUE	179,29		0
Armoire à clapets 10 Tiroires	277,85		0
REFECTION EMPPELLAGE	910,00		5
ACHAT ARBRE POUR PLANTATION PORT LOPES	130,00		0
CAMERA APPAREIL PHOTO DE NUIT	239,00		0
TRANSFORMATION CLAPET	61,25		0
Réparat. et consolidation porte atelier	87,50		0
Décompte d'honoraire n°5 80% Phase 1 ET	2 763,51		0
Décompte d'honoraire n°5 80% Phase 1 ET	582,85		0
ADHESIF VOITURE	462,35		0
PNEUS JIMNY	283,60		0
MINI PELLE	483,55		0
HARNAIS DE SECURITE	489,56		0
OBTURATEUR GONFLABLE	1 051,28		5
OBTURATEUR GONFLABLE	16,06		5

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
RENOVATION LAND ROVER	1 379,40		5
TABLETTE GPS	3 313,20		5
TVX LIEU DIT ARROUCH	99,00		0
Travaux Aliani Saint Louis de Montferran	1 185,90		0
TOTAL GENERAL	594 918,22		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amort. antérieurs	Durée de l'amort.	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisitions à titre onéreux						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A10.4

A10.4 - ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			
TOTAL GENERAL			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5

A10.5 - ETAT DES SORTIES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amort. antérieurs	Durée de l'amort.	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisitions à titre onéreux						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	302 608,77
Recettes 72/Recettes réelles de fonctionnement	0,0000 %

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)**

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'état à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'assoc., de la collectivité gestionnaire)	Libellé de l'opération	Article	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'assoc., de la collectivité gestionnaire)	Libellé de l'opération	Emetteurs	Date d'acquittement de la facture	Montant
--------------------	--	------------------------	-----------	---	---------

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Montant des recettes	
Article	Montant
TOTAL	

Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire				
Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	B
Annuité nette de la dette de l'exercice	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garantis d'emprunt accordés au titre de l'exercice en %	I / II

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat
-------------------------------------	--	---	--------------------------------	---------------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL (suite)

Montant des redevances restant à courir

Montant des redevances restant à courir					
N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.	Somme nette des parts invest.
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	-------------------------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fond de concours	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D' ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l' AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au delà de N+1)

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)			1,00	1,00	0,80		0,80
Adjoint administratif territorial	C		1,00	1,00	0,80		0,80
FILIERE TECHNIQUE (b)		4,00		4,00	4,00		4,00
Technicien	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Agent de Maîtrise	C	1,00		1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL (a+b)		4,00	1,00	5,00	4,80		4,80

CA2018 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
--	---

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.2313-1
et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'Etablissement	Intitulé / objet de l'Etablissement	Date de création	Num délib.	Date de Délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'Etablissement	Intitulé / objet de services	Date de création	Num délib.	N° SIRET	Date de Délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
------------------------------	---------------------------------	---------------------	---------------	----------	-------------------------	------------------------------------	--------------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE SERVICES ASSUJETIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de services	Date de création	Num délib.	Date de Délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
---------------------------	------------------------------	------------------	------------	----------------------	---------------------------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour..... Nombre de membres présents..... Contre..... Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 08/01/2019

Présenté par La Présidente,

A Saint Louis de Montferrand , le 29/01/2019

Josiane ZAMBON

Délibéré par Le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Saint Louis de Montferrand , le 29/01/2019

Les membres Le Comité Syndical ,

ZAMBON Josiane

Présidente du SPIPA

SUBRENAT Kevin

Représentant Bordeaux Métropole

COLES Max

Représentant Bordeaux Métropole

TURON Jean Pierre

Représentant Bordeaux Métropole

DROUHOUT Valérie

Représentante Département de la Gironde

LACUEY Nathalie

Représentante Département de la Gironde

MONSEIGNE Célia

Représentante Département de la Gironde

TOUZEAU Jean

Représentant Département de la Gironde

Certifié exécutoire par La Présidente , compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/02/2019
, et de la publication le _____

A Saint Louis de Montferrand le 29/01/2019

PREFECTURE
DE GIRONDE

- 1 FEV. 2019

Bureau du Courrier

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

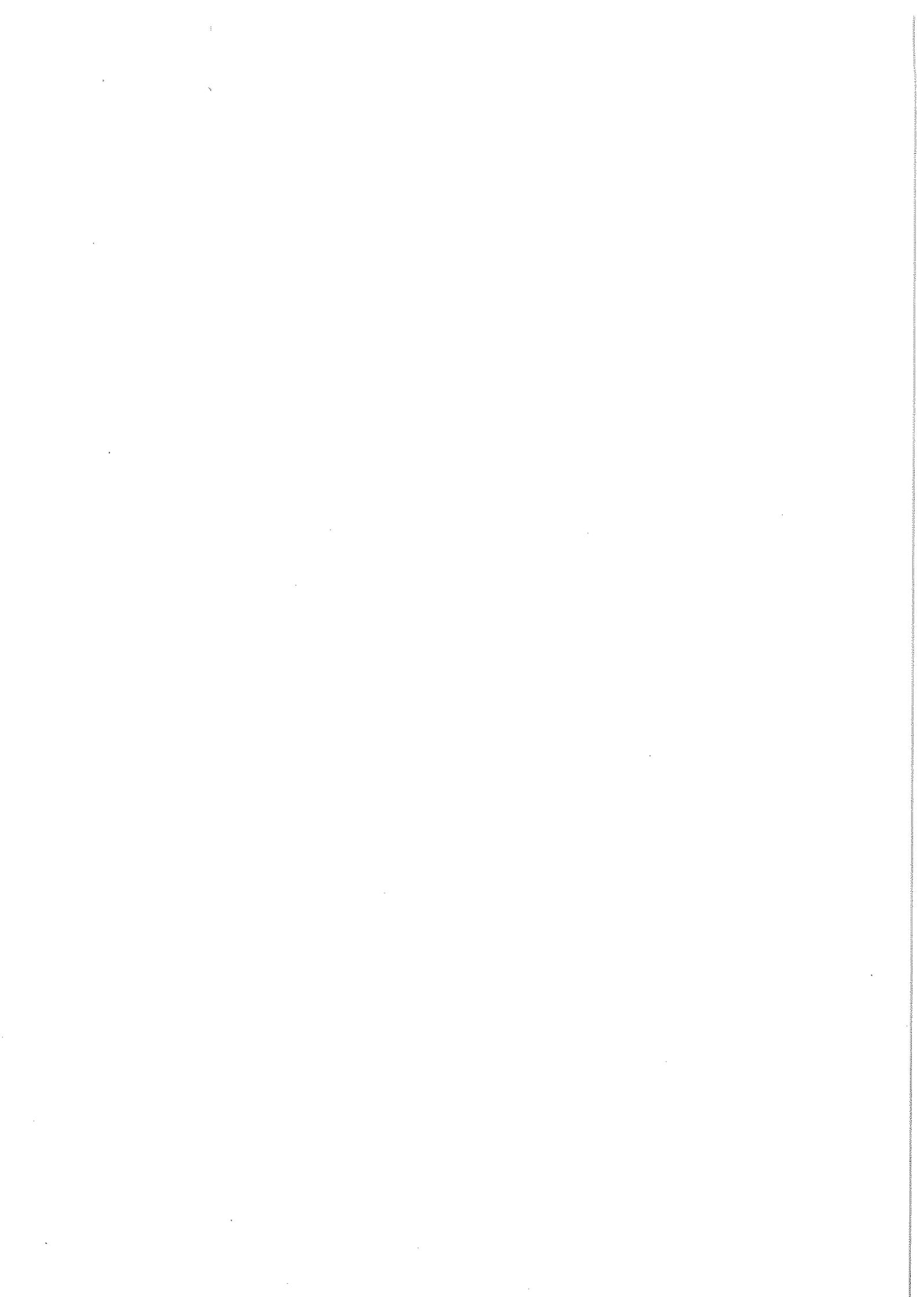
D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante.	Variation de taux / N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
p.1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.2	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.3/4	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.8	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.9/10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.14	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de Trésorerie	*	
p.15/18	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	*	
p.19/20	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	*	
p.21	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	*	
p.22/24	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	*	
p.25/26	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	*	
p.27/28	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	*	
p.29	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	*	
p.30	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	*	
p.31	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	*	
p.32	A4 - Etat des provisions	*	
p.33	A5 - Etalement des provisions	*	
p.34	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	*	
p.35	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	*	
p.36/39	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct (2)	*	
p.40/43	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)	*	
p.44/45	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	*	
p.46/47	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	*	
p.48	A8 - Etat des charges transférées	*	
p.49	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	*	
p.50/51	A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	*	
p.52	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	*	
p.53	A10.3 - Opérations liées aux cessions	*	
p.54	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées	*	
p.55	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties	*	
p.56	A11 - Etat des travaux en régie	*	
p.57	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	*	
	B - Engagement hors bilan		
p.58/59	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	*	
p.60	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	*	
p.61/62	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	*	
p.63	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	*	
p.64	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	*	
p.65	B1.6 - Etat des engagements reçus	*	
p.66	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	*	
p.67	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	*	
p.68	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et de crédits de paiement afférents	*	
p.69	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	*	
	C - Autres éléments d'informations		
p.70/71	C1.1 - Etat du personnel	*	
p.72	C1.2 - Actions de formation des élus	*	
p.73	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	*	
p.74	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	*	
p.75	C3.2 - Liste des établissements publics créés	*	
p.76	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	*	
p.77	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	*	
p.78	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	*	
p.79	C3.6 - Identification des flux croisés	*	
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.80	D1 - décisions en matière de taux de contributions directes	*	
p.81	D2 - Arrêté et signatures	*	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE .GIRONDE
16 AVR. 2019
Bureau du Courrier

S.M.B.V ARTIGUE MAQUELINE

Numéro SIRET : 25330176600015

POSTE COMPTABLE : DE BLANQUEFORT

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : SMBV

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	233 701,38	G	305 208,55
	Section d'investissement	B	296 501,04	H	280 235,00
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	100 053,98
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	126 295,30
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			530 202,42		811 792,83
			= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	117 620,78	L	66 480,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		117 620,78		66 480,00
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		233 701,38		405 262,53
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		414 121,82		473 010,30
	= B+D+F		= H+J+L		
	TOTAL CUMULE		647 823,20		878 272,83
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 117 620,78	L 66 480,00
13	Subventions d'investissement	0,00	66 480,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 640,00	0,00
145	Confortement digue Pachan Nord	25 597,15	0,00
148	MARAIS CANTENAC	2 320,10	0,00
152	DIGUE ISSAN	38 823,53	0,00
153	FRENIAIRE	240,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

Code	Article	Désignation	Tiers	Opération	Fonction	Montant	Commentaire
2182	Matériel de transport						
7	VEHICULE 4X4	XXX				30 000,00 €	
		XXX					
				Total article		30 000,00 €	
2315	Immos en cours-inst.techn.						
1	RECUL DIGUE PACHAN		BUREAU D'ETUDES SOCAMA	145		25 597,15 €	
2	RESTAURATION DIGUE ISSAN		BUREAU D'ETUDES SOCAMA	152		38 823,53 €	
3	RESTAURATION VEGETATION		BUREAU D'ETUDES SOCAMA			2 640,00 €	
8	TRAVAUX DIVERS 2018		SUREAU Eurl			18 000,00 €	
9	RESTAURATION DU HONTIQUE		BUREAU D'ETUDES SOCAMA	148		2 320,10 €	
10	RESTAURATION FRENIAIRE		BUREAU D'ETUDES SOCAMA	153		240,00 €	
				Total article		87 620,78 €	

Le présent état est arrêté à la somme de 117 620,78 €

L'ordonnateur :

The stamp is circular and contains the text 'S.M.B.V. ARTIGUE MAQUELINE' and '33460 MACAU'. A signature is written over the stamp.

Recettes d'investissement engagées non liquidées

Code	Article	N° eng.	Désignation	Tiers	Opération	Fonction	Montant	Commentaire
1312	Subv.équip.transf.régions	2	RECUL DIGUE PACHAN	CONSEIL REGIONAL			10 000,00 €	
					Total article		10 000,00 €	
1313	Subv.équip.transf.département							
		1	RESTAURATION OUVRAGE FLA	CONSEIL DEPARTEMENTAL			52 500,00 €	
		1	ETUDE DE DANGER SUD	SIJALAG			1 580,00 €	
		10	ETUDE DE DANGER COMPLEM	CONSEIL DEPARTEMENTAL			2 400,00 €	
					Total article		56 480,00 €	

Le présent état est arrêté à la somme de 66 480,00 €

L'ordonnateur :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	49 100,00	34 309,85	0,00	0,00	14 790,15
012	Charges de personnel	60 950,00	56 582,17	0,00	0,00	4 367,83
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	6 200,00	5 277,15	0,00	0,00	922,85
Total des dépenses de gestion courante		116 250,00	96 169,17	0,00	0,00	20 080,83
66	Charges financières	7 900,00	6 865,75	431,46	0,00	602,79
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	2 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		126 150,00	103 034,92	431,46	0,00	22 683,62
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	46 000,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	238 410,00	130 235,00			108 175,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		284 410,00	130 235,00			154 175,00
TOTAL		410 560,00	233 269,92	431,46	0,00	176 858,62
Pour information		⁽³⁾				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	259 806,02	255 299,72	0,00	0,00	4 506,30
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		259 806,02	255 299,72	0,00	0,00	4 506,30
76	Produits financiers	0,00	2,10	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	139,33	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		259 806,02	255 441,15	0,00	0,00	4 364,87
042	Opérations d'ordre entre section (2)	50 200,00	49 767,40			432,60
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 200,00	49 767,40			432,60
TOTAL		310 006,02	305 208,55	0,00	0,00	4 797,47
Pour information		⁽³⁾				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		100 053,98				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	106 424,87	3 220,00	0,00	103 204,87
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 000,00	5 220,00	30 000,00	780,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	446 002,85	10 368,00	20 640,00	414 994,85
	Total des opérations d'équipement	182 772,28	211 267,91	66 980,78	0,00
	Total des dépenses d'équipement	771 200,00	230 075,91	117 620,78	423 503,31
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	16 800,00	16 657,73	0,00	142,27
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	Total des dépenses financières	16 800,00	16 657,73	0,00	142,27
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	788 000,00	246 733,64	117 620,78	423 645,58
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	50 200,00	49 767,40		432,60
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	50 200,00	49 767,40		432,60
	TOTAL	838 200,00	296 501,04	117 620,78	424 078,18
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	268 480,00	0,00	66 480,00	202 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	268 480,00	0,00	66 480,00	202 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	9 014,70	0,00	0,00	9 014,70
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	159 014,70	150 000,00	0,00	9 014,70
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	427 494,70	150 000,00	66 480,00	211 014,70
021	Virement de la section de fonct. (1)	46 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	238 410,00	130 235,00		108 175,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	284 410,00	130 235,00		154 175,00
	TOTAL	711 904,70	280 235,00	66 480,00	365 189,70
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	126 295,30			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	34 309,85		34 309,85
012	Charges de personnel	56 582,17		56 582,17
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	5 277,15		5 277,15
66	Charges financières	7 297,21		7 297,21
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	130 235,00	130 235,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	103 466,38	130 235,00	233 701,38
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	49 767,40	49 767,40
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	16 657,73	0,00	16 657,73
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	211 267,91		211 267,91
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 220,00	0,00	3 220,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 220,00	0,00	5 220,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	10 368,00	0,00	10 368,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	246 733,64	49 767,40	296 501,04
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	255 299,72		255 299,72
75	Autres produits gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	2,10	0,00	2,10
77	Produits Exceptionnels	139,33	49 767,40	49 906,73
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		255 441,15	49 767,40	305 208,55
Pour information				100 053,98
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00		150 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		130 235,00	130 235,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		150 000,00	130 235,00	280 235,00
Pour information				126 295,30
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	49 100,00	34 309,85	0,00	0,00	14 790,15
60612	Energie-électricité	200,00	96,75	0,00	0,00	103,25
60622	Carburants	3 500,00	3 837,51	0,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	2 000,00	741,37	0,00	0,00	1 258,63
60636	Vêtements de travail	600,00	544,00	0,00	0,00	56,00
6064	Fournitures administratives	500,00	222,00	0,00	0,00	278,00
6132	Locations immobilières	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6135	Locations mobilières	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	2 447,80	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	786,60	0,00	0,00	213,40
6161	Assurance multirisque	25 000,00	23 172,26	0,00	0,00	1 827,74
6184	Versements à des organ.form.	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	400,00	256,04	0,00	0,00	143,96
6226	Honoraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6228	Divers	500,00	80,28	0,00	0,00	419,72
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6238	Frais divers de publicité	100,00	65,00	0,00	0,00	35,00
6251	Voyages et déplacements	800,00	261,69	0,00	0,00	538,31
6261	Frais d'affranchissement	100,00	141,60	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	600,00	507,15	0,00	0,00	92,85
627	Services bancaires et assimilé	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	500,00	0,00	0,00	100,00
6288	Autres services extérieurs	800,00	619,80	0,00	0,00	180,20
6355	Taxes & impôts sur véhicules	100,00	30,00	0,00	0,00	70,00
012	Charges de personnel	60 950,00	56 582,17	0,00	0,00	4 367,83
6332	Cotisations au FNAL	50,00	33,55	0,00	0,00	16,45
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	800,00	672,84	0,00	0,00	127,16
6338	Autres impôts & taxes	0,00	112,50	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	40 000,00	39 280,10	0,00	0,00	719,90
6451	Cotisations à l'URSSAF	8 000,00	7 108,37	0,00	0,00	891,63
6453	Cotisations caisses retraite	8 000,00	7 046,52	0,00	0,00	953,48
6455	Cotisations Assurances Personnel	3 000,00	1 968,29	0,00	0,00	1 031,71
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	1 000,00	360,00	0,00	0,00	640,00
6475	Médecine du travail	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	6 200,00	5 277,15	0,00	0,00	922,85
6531	Indemnités élus	4 000,00	3 922,44	0,00	0,00	77,56
6533	Cotisations retraite élus	200,00	164,76	0,00	0,00	35,24
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	2 000,00	1 189,95	0,00	0,00	810,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		116 250,00	96 169,17	0,00	0,00	20 080,83
66	Charges financières (b)	7 900,00	6 865,75	431,46	0,00	602,79
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 900,00	6 865,75	0,00	0,00	1 034,25
66112	ICNE rattachés	0,00	0,00	431,46	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	2 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		126 150,00	103 034,92	431,46	0,00	22 683,62
023	Virement à la sect° d'investis.	46 000,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	238 410,00	130 235,00			108 175,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	238 410,00	130 235,00			108 175,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		284 410,00	130 235,00			154 175,00
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		284 410,00	130 235,00			154 175,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		410 560,00	233 269,92	431,46	0,00	176 858,62
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	431,46
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	431,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	259 806,02	255 299,72	0,00	0,00	4 506,30
7473	Subv.département	18 000,00	10 861,29	0,00	0,00	7 138,71
74758	Particip des autres groupements	211 800,00	211 854,56	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	30 006,02	32 583,87	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		259 806,02	255 299,72	0,00	0,00	4 506,30
76	Produits financiers (b)	0,00	2,10	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	2,10	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	139,33	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	139,33	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		259 806,02	255 441,15	0,00	0,00	4 364,87
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	50 200,00	49 767,40			432,60
777	Subv.transférées au résultat	50 200,00	49 767,40			432,60
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 200,00	49 767,40			432,60
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		310 006,02	305 208,55	0,00	0,00	4 797,47
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		100 053,98				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	106 424,87	3 220,00	0,00	103 204,87
2031	Frais d'études	104 924,87	1 866,00	0,00	103 058,87
2033	Frais insertion	1 500,00	1 354,00	0,00	146,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	36 000,00	5 220,00	30 000,00	780,00
2158	Autres matériels & outillage	6 000,00	5 220,00	0,00	780,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	446 002,85	10 368,00	20 640,00	414 994,85
2315	Immos en cours-inst.techn.	446 002,85	10 368,00	20 640,00	414 994,85
	Opérations d'équipement n° 144 (2)	147 614,18	146 797,72	0,00	816,46
	Opérations d'équipement n° 145 (2)	0,00	0,00	25 597,15	0,00
	Opérations d'équipement n° 148 (2)	3 760,10	1 440,00	2 320,10	0,00
	Opérations d'équipement n° 151 (2)	0,00	1 374,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 152 (2)	0,00	30 504,19	38 823,53	0,00
	Opérations d'équipement n° 153 (2)	2 688,00	2 448,00	240,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 154 (2)	28 710,00	28 704,00	0,00	6,00
	Total des dépenses d'équipement	771 200,00	230 075,91	117 620,78	423 503,31
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	16 800,00	16 657,73	0,00	142,27
1641	Emprunts en euros	16 800,00	16 657,73	0,00	142,27
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	Total des dépenses financières	16 800,00	16 657,73	0,00	142,27
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	788 000,00	246 733,64	117 620,78	423 645,58
040	Opérations d'ordre entre section (4)	50 200,00	49 767,40		432,60
	Charges transférées (6)	50 200,00	49 767,40		432,60
13911	Etat et états nationaux	8 234,00	8 234,00		0,00
13912	Régions	8 060,00	8 059,00		1,00
13913	Départements	21 393,40	21 395,40		0,00
139158	Autres groupements	9 015,00	8 935,00		80,00
13918	Autres	3 497,60	3 144,00		353,60
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	50 200,00	49 767,40		432,60
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	838 200,00	296 501,04	117 620,78	424 078,18
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	268 480,00	0,00	66 480,00	202 000,00
1311	Subv.équip.transf.état & EN	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
1312	Subv.équip.transf.régions	21 000,00	0,00	10 000,00	11 000,00
1313	Subv.équip.transf.département	107 480,00	0,00	56 480,00	51 000,00
1318	Autres	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		268 480,00	0,00	66 480,00	202 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	159 014,70	150 000,00	0,00	9 014,70
10222	FCTVA	9 014,70	0,00	0,00	9 014,70
1068	Excédents de fonctionnement	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		159 014,70	150 000,00	0,00	9 014,70
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		427 494,70	150 000,00	66 480,00	211 014,70
021	Virement de la section de fonct.	46 000,00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	238 410,00	130 235,00		108 175,00
28031	Amortis. frais d'études	126 376,00	18 274,00		108 102,00
28051	Concessions et droits similaires	1 284,00	1 284,00		0,00
28152	Amort.installation de voirie	109 912,00	109 912,00		0,00
28158	Amort. autres matériels techniqu	465,00	392,00		73,00
28183	Matériel de bureau informatique	373,00	373,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		284 410,00	130 235,00		154 175,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		284 410,00	130 235,00		154 175,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		711 904,70	280 235,00	66 480,00	365 189,70
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		126 295,30			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**ETAT DES BIENS
EXERCICE 2018
TRI PAR IMPUTATION**

biens réels

Num. inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur origine	Durée amort.	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Valeur compt. nette total
2014-002	ETUDE DIG 2013-2017	26/02/2018	23 820,00 €	2	11 910,00 €	11 910,00 €	11 910,00 €
2004-006	RELEVÉ DIGUES MAC	05/03/2018	2 021,00 €	2	1 010,00 €	1 010,00 €	1 011,00 €
2004-002	RAPPORT URGENGE	05/03/2018	2 451,00 €	2	1 225,00 €	1 225,00 €	1 226,00 €
2004-003	ETUDE DIGUES BORD	05/03/2018	2 631,00 €	2	1 315,00 €	1 315,00 €	1 316,00 €
2004-005	RELEVÉS DIGUES LU	05/03/2018	35 880,00 €	20	1 794,00 €	1 794,00 €	34 086,00 €
2004-007	ETUDE DIGUES HONTI	05/03/2018	8 072,31 €	2	4 036,00 €	4 036,00 €	4 036,31 €
2004-004	ETUDES PREALABLES	05/03/2018	177 880,00 €	20	8 894,00 €	8 894,00 €	168 986,00 €
TOTAL ARTICLE 203			252 755,31 €		30 184,00 €	30 184,00 €	222 571,31 €
2017-002	LOGICIEL E-PAIE	20/02/2018	2 568,00 €	2	1 284,00 €	1 284,00 €	1 284,00 €
TOTAL ARTICLE 205			2 568,00 €		1 284,00 €	1 284,00 €	1 284,00 €
2010-008	TRAVAUX DIVERS 201	16/02/2018	15 483,07 €	20	774,00 €	6 192,00 €	9 291,07 €
2011-001	PIEUTAGE FLAMAND	16/02/2018	18 672,13 €	20	934,00 €	5 604,00 €	13 068,13 €
2009-006	RESTAURATION VEGE	16/02/2018	54 040,18 €	20	2 702,00 €	27 020,00 €	27 020,18 €
2010-004	REFECTION DIGUES T	16/02/2018	117 949,64 €	20	5 897,00 €	41 279,00 €	76 670,64 €
2011-003	TRAVAUX DIVERS 201	16/02/2018	16 791,39 €	20	840,00 €	5 038,00 €	11 753,39 €
2004-001	PROGRAMME TRAVA	16/02/2018	23 060,19 €	20	1 153,00 €	16 142,00 €	6 918,19 €
2010-007	REFECTION DIGUE DA	16/02/2018	165 810,45 €	20	8 290,00 €	66 320,00 €	99 490,45 €
2010-002	ENLEVEMENT ALLUVI	16/02/2018	36 411,92 €	20	1 820,00 €	14 560,00 €	21 851,92 €
2010-001	REFECTION OUVRAG	16/02/2018	43 986,51 €	20	2 199,00 €	19 791,00 €	24 195,51 €
2009-003	TRAVAUX DIVERS 200	16/02/2018	5 394,59 €	20	269,00 €	2 690,00 €	2 704,59 €
2009-001	TRAVAUX DIVERS 200	16/02/2018	8 853,56 €	20	442,00 €	3 986,00 €	4 867,56 €
2008-002	DIG 2007	16/02/2018	139 764,49 €	20	6 988,00 €	76 868,00 €	62 896,49 €
2007-004	DIG 2007	16/02/2018	92,83 €	13	4,00 €	48,00 €	44,83 €
2007-002	TRAVAUX DIVERS 200	16/02/2018	14 721,06 €	20	736,00 €	8 096,00 €	6 625,06 €
2004-008	DIG 2006	16/02/2018	114 584,38 €	20	5 729,00 €	63 019,00 €	51 565,38 €
2006-001	TRAVAUX DIVERS 200	16/02/2018	19 715,76 €	20	985,00 €	11 820,00 €	7 895,76 €
2005-001	TRAVAUX DIVERS 200	16/02/2018	13 117,45 €	20	655,00 €	8 515,00 €	4 602,45 €
2009-004	REFECTION DIGUE TA	16/02/2018	36 662,84 €	20	1 833,00 €	18 330,00 €	18 332,84 €
2011-009	VEGETATION HONTIQ	19/02/2018	39 758,87 €	20	1 987,00 €	11 927,00 €	27 831,87 €
2011-005	DIGUE LARRIEU TERR	19/02/2018	86 194,14 €	20	4 309,00 €	25 858,00 €	60 336,14 €
2011-007	PIEUTAGE ESTEY DE	19/02/2018	15 890,77 €	20	794,00 €	4 767,00 €	11 123,77 €
2012-002	REHABILITATION OUV	20/02/2018	72 117,30 €	20	3 605,00 €	18 029,00 €	54 088,30 €
2013-003	ENLEVEMENT ALLUVI	20/02/2018	39 030,12 €	20	1 952,00 €	7 808,00 €	31 222,12 €
2012-001	OUVRAGE MAQUELIN	20/02/2018	39 815,24 €	20	1 990,00 €	9 954,00 €	29 861,24 €
2015-003	TRAVAUX DIVERS 201	20/02/2018	23 295,60 €	20	1 165,00 €	2 330,00 €	20 965,60 €
2013-008	REHABILITATION DIG	20/02/2018	86 315,32 €	20	4 316,00 €	25 896,00 €	60 419,32 €
2016-002	RESTAURATION VEGE	20/02/2018	33 846,48 €	20	1 692,00 €	1 692,00 €	32 154,48 €
2012-009	REHABILITATION OUV	20/02/2018	31 172,30 €	20	1 558,00 €	9 353,00 €	21 819,30 €
2015-002	RESTAURATION VEGE	20/02/2018	53 923,32 €	20	2 696,00 €	8 088,00 €	45 835,32 €
2014-004	REFECTION DIGUE TA	20/02/2018	34 874,90 €	20	1 744,00 €	5 231,00 €	29 643,90 €
2014-005	REFECTION DIGUE ES	20/02/2018	63 503,65 €	20	3 175,00 €	9 525,00 €	53 978,65 €
2013-002	AMENAGEMENT OUV	20/02/2018	264 631,76 €	20	13 232,00 €	26 464,00 €	238 167,76 €
2013-001	TRAVAUX DIVERS 201	20/02/2018	27 633,26 €	20	1 382,00 €	5 528,00 €	22 105,26 €
2011-004	TRAVAUX MAQUELINE	20/02/2018	73 962,23 €	20	3 698,00 €	14 792,00 €	59 170,23 €
2012-008	TRAVAUX DIVERS 201	20/02/2018	24 923,31 €	20	1 246,00 €	7 476,00 €	17 447,31 €
2012-010	REHABILITATION DIG	20/02/2018	236 884,91 €	20	11 844,00 €	71 064,00 €	165 820,91 €

**ETAT DES BIENS
EXERCICE 2018
TRI PAR IMPUTATION**
biens réels

Num. inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur origine	Durée amort.	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Valeur compt. nette total
2014-001	TRAVAUX DIVERS 201	20/02/2018	25 080,00 €	20	1 254,00 €	2 508,00 €	22 572,00 €
2016-001	TRAVAUX DIVERS 201	20/02/2018	15 753,05 €	20	787,00 €	787,00 €	14 966,05 €
2013-006	ETUDE DE DANGER N	05/03/2018	6 000,00 €	20	300,00 €	300,00 €	5 700,00 €
2015-004	ETUDE DE DANGER N	05/03/2018	38 622,01 €	20	1 931,00 €	1 931,00 €	36 691,01 €
2013-007	ETUDE DE DANGER S	05/03/2018	19 775,93 €	20	988,00 €	988,00 €	18 787,93 €
2014-003	CONSULTATION EJJ	05/03/2018	358,75 €	2	17,00 €	17,00 €	341,75 €
TOTAL ARTICLE 2152			2 198 475,66 €		109 912,00 €	667 631,00 €	1 530 844,66 €
2012-013	MATERIEL TR 2012	20/02/2018	2 168,03 €	8	210,00 €	1 264,00 €	904,03 €
2012-014	CDE DISTANCE TREUI	20/02/2018	166,50 €	8	20,00 €	120,00 €	46,50 €
2013-005	MAT TR 2013 (DEBRO	20/02/2018	760,70 €	8	95,00 €	475,00 €	285,70 €
2014-009	MAT TR 2014 (ECHELL	06/03/2018	317,93 €	3	63,00 €	126,00 €	191,93 €
TOTAL ARTICLE 2158			3 413,16 €		388,00 €	1 985,00 €	1 428,16 €
2018-001	HONO FLAMAND 2.pdf	09/04/2018	2 160,00 €	15	0,00 €	0,00 €	2 160,00 €
TOTAL ARTICLE 2181			2 160,00 €		0,00 €	0,00 €	2 160,00 €
2016-006	ORDINATEUR FIXE ET	20/02/2018	1 492,80 €	4	373,00 €	746,00 €	746,80 €
TOTAL ARTICLE 2183			1 492,80 €		373,00 €	746,00 €	746,80 €
TOTAL SELECTION			2 460 864,93 €		142 141,00 €	701 830,00 €	1 759 034,93 €

ETAT DES SUBVENTIONS EXERCICE 2018

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2004-001	PROGRAMME TRAVAUX		1 153,00 €	7 905,30 €	395,00 €	2 375,30 €
TOTAL BIEN				7 905,30 €	395,00 €	2 375,30 €
2004-008	DIG 2006		5 729,00 €	8 825,86 €	441,00 €	3 974,86 €
2004-008	DIG 2006		5 729,00 €	8 716,99 €	436,00 €	3 939,99 €
2004-008	DIG 2006		5 729,00 €	21 928,16 €	1 096,00 €	9 872,16 €
2004-008	DIG 2006		5 729,00 €	7 584,15 €	379,00 €	3 415,15 €
TOTAL BIEN				47 055,16 €	2 352,00 €	21 202,16 €
2008-002	DIG 2007		6 988,00 €	43 125,54 €	2 156,00 €	19 409,54 €
2008-002	DIG 2007		6 988,00 €	7 603,91 €	380,00 €	3 423,91 €
2008-002	DIG 2007		6 988,00 €	5 231,00 €	262,00 €	2 873,00 €
TOTAL BIEN				55 960,45 €	2 798,00 €	25 706,45 €
2009-006	RESTAURATION VEGETA		2 702,00 €	10 049,71 €	503,00 €	5 030,00 €
2009-006	RESTAURATION VEGETA		2 702,00 €	3 533,00 €	176,00 €	1 773,00 €
2009-006	RESTAURATION VEGETA		2 702,00 €	1 100,00 €	55,00 €	550,00 €
2009-006	RESTAURATION VEGETA		2 702,00 €	7 208,83 €	360,00 €	3 608,83 €
2009-006	RESTAURATION VEGETA		2 702,00 €	2 524,00 €	126,00 €	1 264,00 €
TOTAL BIEN				24 415,54 €	1 220,00 €	12 225,83 €
2010-001	REFECTION OUVRAGE IS		2 199,00 €	22 066,81 €	1 103,00 €	12 139,81 €
TOTAL BIEN				22 066,81 €	1 103,00 €	12 139,81 €
2010-002	ENLEVEMENT ALLUVION		1 820,00 €	10 609,95 €	530,00 €	6 369,95 €
TOTAL BIEN				10 609,95 €	530,00 €	6 369,95 €
2010-004	REFECTION DIGUES TEM		5 897,00 €	20 795,63 €	1 039,00 €	13 516,63 €
2010-004	REFECTION DIGUES TEM		5 897,00 €	20 525,62 €	1 026,00 €	13 343,62 €
2010-004	REFECTION DIGUES TEM		5 897,00 €	13 973,36 €	699,00 €	9 098,36 €
TOTAL BIEN				55 294,61 €	2 764,00 €	35 958,61 €
2011-001	PIEUTAGE FLAMAND ET		934,00 €	8 461,38 €	423,00 €	5 500,38 €
TOTAL BIEN				8 461,38 €	423,00 €	5 500,38 €

SMBV

ETAT DES SUBVENTIONS
EXERCICE 2018

2011-004	TRAVAUX MAQUELINE T	3 698,00 €	801,60 €	40,00 €	561,60 €
2011-004	TRAVAUX MAQUELINE T	3 698,00 €	31 708,19 €	1 585,00 €	23 783,19 €
TOTAL BIEN			32 509,79 €	1 625,00 €	24 344,79 €
2011-005	DIGUE LARRIEU TERREF	4 309,00 €	14 413,87 €	720,00 €	9 373,87 €
TOTAL BIEN			14 413,87 €	720,00 €	9 373,87 €
2011-007	PIEUTAGE ESTEY DESPA	794,00 €	2 657,32 €	132,00 €	1 733,32 €
TOTAL BIEN			2 657,32 €	132,00 €	1 733,32 €
2011-009	VEGETATION HONTIQUE	1 987,00 €	9 531,06 €	476,00 €	6 199,06 €
TOTAL BIEN			9 531,06 €	476,00 €	6 199,06 €
2012-001	OUVRAGE MAQUELINE N	1 990,00 €	11 843,85 €	592,00 €	8 291,85 €
TOTAL BIEN			11 843,85 €	592,00 €	8 291,85 €
2012-002	REHABILITATION OUV B	3 605,00 €	8 750,00 €	437,00 €	6 128,00 €
TOTAL BIEN			8 750,00 €	437,00 €	6 128,00 €
2012-010	REHABILITATION DIGUE	11 844,00 €	39 318,00 €	1 965,00 €	27 523,00 €
2012-010	REHABILITATION DIGUE	11 844,00 €	88 900,00 €	4 445,00 €	62 230,00 €
TOTAL BIEN			128 218,00 €	6 410,00 €	89 753,00 €
2012-013	MATERIEL TR 2012	210,00 €	543,82 €	67,00 €	74,82 €
2012-013	MATERIEL TR 2012	210,00 €	650,40 €	130,40 €	0,00 €
2012-013	MATERIEL TR 2012	210,00 €	289,03 €	57,00 €	61,03 €
TOTAL BIEN			1 483,25 €	254,40 €	135,85 €
2013-002	AMENAGEMENT OUV DE	13 232,00 €	66 708,02 €	3 510,00 €	63 198,02 €
TOTAL BIEN			66 708,02 €	3 510,00 €	63 198,02 €
2013-003	ENLEVEMENT ALLUVION	1 952,00 €	9 800,00 €	490,00 €	7 350,00 €
2013-003	ENLEVEMENT ALLUVION	1 952,00 €	9 800,00 €	490,00 €	7 350,00 €
TOTAL BIEN			19 600,00 €	980,00 €	14 700,00 €
2013-005	MAT TR 2013 (DEBROUS	95,00 €	318,00 €	66,00 €	0,00 €
2013-005	MAT TR 2013 (DEBROUS	95,00 €	362,55 €	72,00 €	74,55 €
TOTAL BIEN			680,55 €	138,00 €	74,55 €

SMBV

**ETAT DES SUBVENTIONS
EXERCICE 2018**

2014-002	ETUDE DIG 2013-2017	11 910,00 €	5 880,00 €	2 940,00 €	0,00 €
TOTAL BIEN			5 880,00 €	2 940,00 €	0,00 €
2014-009	MAT TR 2014 (ECHELLE)	63,00 €	52,98 €	10,00 €	22,98 €
TOTAL BIEN			52,98 €	10,00 €	22,98 €
2015-002	RESTAURATION VEGETA	2 696,00 €	16 233,84 €	811,00 €	13 799,84 €
TOTAL BIEN			16 233,84 €	811,00 €	13 799,84 €
2016-002	RESTAURATION VEGETA	1 692,00 €	9 682,16 €	484,00 €	9 198,16 €
2016-002	RESTAURATION VEGETA	1 692,00 €	4 841,08 €	242,00 €	4 599,08 €
2016-002	RESTAURATION VEGETA	1 692,00 €	5 641,08 €	282,00 €	5 359,08 €
TOTAL BIEN			20 164,32 €	1 008,00 €	19 156,32 €
2016-006	ORDINATEUR FIXE ET EC	373,00 €	737,00 €	245,00 €	492,00 €
2016-006	ORDINATEUR FIXE ET EC	373,00 €	291,20 €	97,00 €	194,20 €
TOTAL BIEN			1 028,20 €	342,00 €	686,20 €
TOTAL OPERATION			571 524,25 €	31 970,40 €	379 076,14 €

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2004-008	DIG 2006		5 729,00 €	19 760,41 €	988,00 €	8 892,41 €
2004-008	DIG 2006		5 729,00 €	15 719,58 €	786,00 €	7 091,58 €
TOTAL BIEN				35 479,99 €	1 774,00 €	15 983,99 €
TOTAL OPERATION 102				35 479,99 €	1 774,00 €	15 983,99 €

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2008-002	DIG 2007		6 988,00 €	19 700,00 €	985,00 €	8 865,00 €
TOTAL BIEN				19 700,00 €	985,00 €	8 865,00 €

SMBV

**ETAT DES SUBVENTIONS
EXERCICE 2018**

TOTAL OPERATION 105									19 700,00 €	985,00 €	8 865,00 €
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	----------	------------

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2009-004	REFECTION DIGUE TAYE		1 833,00 €	3 300,00 €	165,00 €	1 650,00 €
2009-004	REFECTION DIGUE TAYE		1 833,00 €	7 332,57 €	366,00 €	3 672,57 €
2009-004	REFECTION DIGUE TAYE		1 833,00 €	15 314,34 €	765,00 €	7 664,34 €
2009-004	REFECTION DIGUE TAYE		1 833,00 €	6 600,00 €	330,00 €	3 300,00 €
TOTAL BIEN				32 546,91 €	1 626,00 €	16 286,91 €

TOTAL OPERATION 112									32 546,91 €	1 626,00 €	16 286,91 €
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	------------	-------------

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2009-006	RESTAURATION VEGETA		2 702,00 €	5 455,54 €	272,00 €	2 735,54 €
2009-006	RESTAURATION VEGETA		2 702,00 €	6 685,00 €	334,00 €	3 345,00 €
2009-006	RESTAURATION VEGETA		2 702,00 €	2 200,00 €	110,00 €	1 100,00 €
TOTAL BIEN				14 340,54 €	716,00 €	7 180,54 €

TOTAL OPERATION 113									14 340,54 €	716,00 €	7 180,54 €
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	----------	------------

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2010-007	REFECTION DIGUE DAUZ		8 290,00 €	68 418,75 €	3 420,00 €	54 735,75 €
TOTAL BIEN				68 418,75 €	3 420,00 €	54 735,75 €

TOTAL OPERATION 118									68 418,75 €	3 420,00 €	54 735,75 €
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	------------	-------------

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
-----------	-------------	----------------	---------------	--------------------	--------------------	------------------

ETAT DES SUBVENTIONS EXERCICE 2018

2010-004	REFECTION DIGUES TEM		5 897,00 €	49 249,88 €	2 462,00 €	39 398,88 €
TOTAL BIEN				49 249,88 €	2 462,00 €	39 398,88 €
2011-004	TRAVAUX MAQUELINE T		3 698,00 €	14 793,01 €	739,00 €	10 354,01 €
TOTAL BIEN				14 793,01 €	739,00 €	10 354,01 €
TOTAL OPERATION 119				64 042,89 €	3 201,00 €	49 752,89 €

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2011-004	TRAVAUX MAQUELINE T		3 698,00 €	11 000,00 €	550,00 €	8 800,00 €
TOTAL BIEN				11 000,00 €	550,00 €	8 800,00 €
TOTAL OPERATION 120				11 000,00 €	550,00 €	8 800,00 €

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2011-009	VEGETATION HONTIQUE		1 987,00 €	8 467,80 €	423,00 €	5 506,80 €
TOTAL BIEN				8 467,80 €	423,00 €	5 506,80 €
TOTAL OPERATION 124				8 467,80 €	423,00 €	5 506,80 €

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2011-005	DIGUE LARRIEU TERREF		4 309,00 €	14 413,74 €	720,00 €	9 373,74 €
TOTAL BIEN				14 413,74 €	720,00 €	9 373,74 €
TOTAL OPERATION 125				14 413,74 €	720,00 €	9 373,74 €

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
-----------	-------------	----------------	---------------	--------------------	--------------------	------------------

ETAT DES SUBVENTIONS EXERCICE 2018

2011-007	PIEUTAGE ESTEY DESPA			794,00 €	2 657,32 €	132,00 €	1 733,32 €
TOTAL BIEN					2 657,32 €	132,00 €	1 733,32 €
TOTAL OPERATION 126					2 657,32 €	132,00 €	1 733,32 €

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2012-002	REHABILITATION OUV B		3 605,00 €	11 640,85 €	582,00 €	8 148,85 €
TOTAL BIEN				11 640,85 €	582,00 €	8 148,85 €
2012-009	REHABILITATION OUVISS		1 558,00 €	9 122,33 €	456,00 €	6 386,33 €
TOTAL BIEN				9 122,33 €	456,00 €	6 386,33 €
TOTAL OPERATION 129				20 763,18 €	1 038,00 €	14 535,18 €

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2013-002	AMENAGEMENT OUV DE		13 232,00 €	2 973,80 €	148,00 €	2 677,80 €
2013-002	AMENAGEMENT OUV DE		13 232,00 €	30 000,00 €	1 500,00 €	27 000,00 €
TOTAL BIEN				32 973,80 €	1 648,00 €	29 677,80 €
TOTAL OPERATION 132				32 973,80 €	1 648,00 €	29 677,80 €

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2012-010	REHABILITATION DIGUE		11 844,00 €	52 500,00 €	2 625,00 €	36 750,00 €
TOTAL BIEN				52 500,00 €	2 625,00 €	36 750,00 €
TOTAL OPERATION 133				52 500,00 €	2 625,00 €	36 750,00 €

SMBV

ETAT DES SUBVENTIONS
EXERCICE 2018

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2013-008	REHABILITATION DIGUE		4 316,00 €	14 434,00 €	721,00 €	10 108,00 €
2013-008	REHABILITATION DIGUE		4 316,00 €	14 434,00 €	721,00 €	10 108,00 €
TOTAL BIEN				28 868,00 €	1 442,00 €	20 216,00 €

TOTAL OPERATION 139				28 868,00 €	1 442,00 €	20 216,00 €
----------------------------	--	--	--	--------------------	-------------------	--------------------

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2014-004	REFECTION DIGUE TAYE		1 744,00 €	10 850,00 €	542,00 €	9 224,00 €
TOTAL BIEN				10 850,00 €	542,00 €	9 224,00 €

TOTAL OPERATION 141				10 850,00 €	542,00 €	9 224,00 €
----------------------------	--	--	--	--------------------	-----------------	-------------------

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2014-005	REFECTION DIGUE ESTE		3 175,00 €	13 500,00 €	675,00 €	11 475,00 €
TOTAL BIEN				13 500,00 €	675,00 €	11 475,00 €

TOTAL OPERATION 142				13 500,00 €	675,00 €	11 475,00 €
----------------------------	--	--	--	--------------------	-----------------	--------------------

CODE BIEN	DESIGNATION	DATE RECEPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT SUBVENTION	REPRISE SUBVENTION	RESTE SUBVENTION
2015-002	RESTAURATION VEGETA		2 696,00 €	8 116,92 €	405,00 €	6 899,92 €
TOTAL BIEN				8 116,92 €	405,00 €	6 899,92 €

TOTAL OPERATION 143				8 116,92 €	405,00 €	6 899,92 €
----------------------------	--	--	--	-------------------	-----------------	-------------------

**ETAT DES SUBVENTIONS
EXERCICE 2018**

TOTAL SELECTION	1 010 164,09 €	53 892,40 €	686 072,98 €
------------------------	-----------------------	--------------------	---------------------

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	2 100,00% 233 772,53					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		67 000,00	66 425,13
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		16 800,00	16 657,73
1641	Emprunts en euros	16 800,00	16 657,73
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 200,00	49 767,40
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	50 200,00	49 767,40
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 425,13	117 620,78	0,00	184 045,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		293 424,70	130 235,00
Ressources propres externes de l'année (a)		9 014,70	0,00
10222	Dotations Fonds divers Réserves	9 014,70	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		284 410,00	130 235,00
28031	Amortissement des immobilisations	126 376,00	18 274,00
28051	Amortissement des immobilisations	1 284,00	1 284,00
28152	Amortissement des immobilisations	109 912,00	109 912,00
28158	Amortissement des immobilisations	465,00	392,00
28183	Amortissement des immobilisations	373,00	373,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	46 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	130 235,00	66 480,00	126 295,30	150 000,00	473 010,30

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	184 045,91
Ressources propres disponibles	473 010,30
Solde	+ 288 964,39

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)			1		1	0	1
Adjoint administratif ppal 1° cl	C		1		1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1			1	0	1
Agent de maîtrise	C	1			1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	1	1	2	0	2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex. : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Présidente,

A MACAU, le 13/04/2019

Le Présidente,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire.

A MACAU, le 09/04/2019 *pas de quorum*

13/04/2019

Les membres du Comité Syndical,

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES : Pour : 7

Contre : /

Abstention : /

Date de convocation : 03/04/2019

*pas de quorum
reconnu le 09/04/2019*

BARRIERE Cécile	
BOSC Jean Paul	<i>J.P. Bosc</i>
BOUCHER Eric	
DE FRANÇOIS Béatrice	
DE ZEN Michel	
DUPONT Jean	
DUPRAT Christophe	
ESCUDERO Henri	
FONMARTY Matthieu	<i>M. Fonmarty</i>
GALMOT Jean-Claude	
GAY Jean-Marie	
HEBRARD Roland	
LASTIESAS Denis	

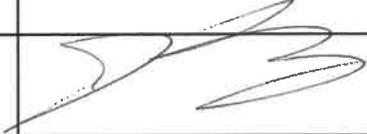
PREFECTURE
DE GIRONDE
16 AVR. 2019
Bureau du Courrier

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LIAUBET Dominique	
LURTON Denis	
MONTFORT Anthony	
MOREAU Guy	
MOUILLAC Laurent	
NADALIE Christine	
RENOUD Jean	
SUBRENAT Kevin	
TOURNERIE Serge	
TURON Jean-Pierre	

PREFECTURE
DE GIRONDE
16 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le



RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Table des matières

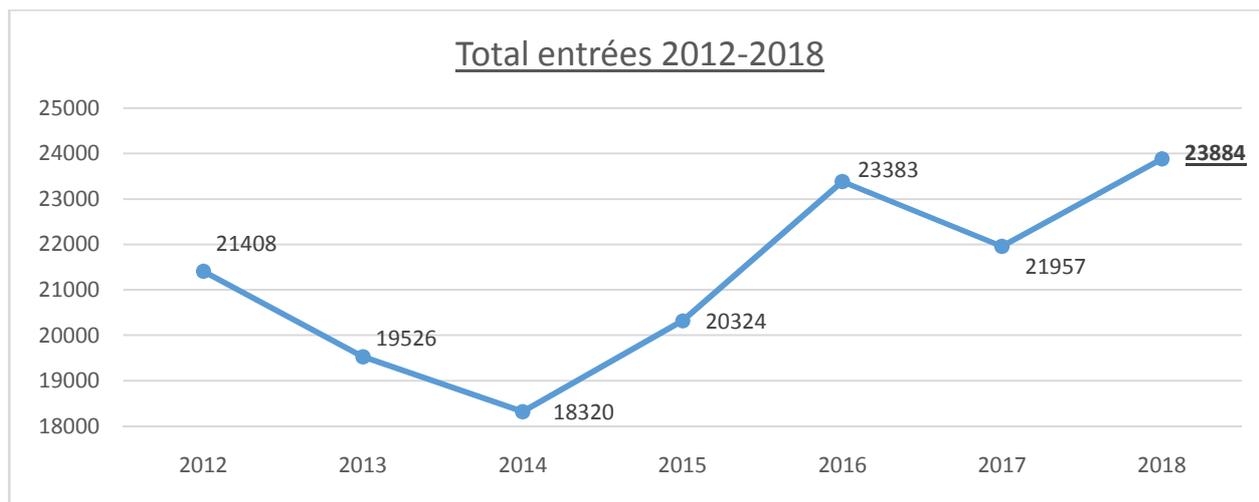
PHARE DE CORDOUAN.....	4
La Saison à Cordouan.....	4
La Boutique.....	5
Organisation du transport et de la Billetterie.....	5
Les Projets de médiation.....	5
Les Actions de communication.....	6
La candidature Patrimoine Mondial.....	7
Le Comité de pilotage.....	8
Les travaux de restauration.....	8
GESTION DE L'EAU- SAGE ESTUAIRE	9
Modification de la composition de la CLE.....	9
Principales mission d'animation 2018.....	9
Requêtes contre l'arrêté d'approbation du SAGE.....	9
Réunions organisées.....	10
Analyse des dossiers règlementaires- Préparation des avis.....	11
Synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux.....	12
Projet Control Estuaire : suivi des contaminants.....	13
Tableau de bord.....	14
Communication.....	14
GESTION DE L'EAU- ZONES HUMIDES.....	16
Résumé	16
Animation de la commission ZH.....	17
Mise en œuvre du 1 ^{er} forum Estuarien de lancement des JMZH.....	18
Etudes fonctions ZH- Partenariat AFB.....	20
Conclusion.....	21
GESTION ET PREVENTION DES INONDATIONS	
Animation du PAPI.....	23
Sensibilisation aux risques et communication.....	23
Aide aux communes pour l'élaboration et l'harmonisation des PCS et des DICRIM.....	23
Améliorer le Référentiel Inondation Gironde.....	24
Protections des ports de Cubzac-le Ponts et Saint-Seurin-de-Cadourne.....	25
SLGRI du TRI littoral charentais maritime.....	25
Extraction de données du RIG.....	26
Suivis d'études et échanges techniques.....	26
APPROCHE ADMINISTRATIVE.....	27
Recueil des actes administratifs.....	27
Commandes passées en 2018.....	29
APPROCHE BUDGÉTAIRE.....	30
Fonctionnement.....	30
Investissement.....	30

PHARE DE CORDOUAN

La saison à Cordouan

// Bilan de la fréquentation

La saison au phare s'est très bien déroulée (aucun incident) et un niveau record de fréquentation avec 23 884 entrées payantes soit la plus forte fréquentation depuis 2012



La fréquentation 2018 enregistre une augmentation de plus de 8% par rapport à 2017 qui était déjà une année record. La fréquentation a été dopée par :

- de bonnes conditions météorologiques tout au long de la saison
- une large couverture presse liée notamment à la candidature Patrimoine Mondial

Les mois d'avril et octobre sont en baisse par rapport aux saisons précédentes, mais cela est dû à la réduction des jours d'ouverture en raison des travaux de restauration (ouverture uniquement les weekends). Des niveaux de fréquentation records pour août et septembre ont été enregistrés.

Entrées transporteurs

En 2018, sept compagnies de transport ont signé des conventions avec le SMIDDEST pour commercialiser la visite du phare:

- Au départ du Verdon : La Bohème (99 passagers) et La Galantaise de Croisières (9 passagers)
- Au départ de Meschers: Le Côte de Beauté (44 passagers)
- Au départ de Royan : La Sirène (144 passagers), Royan Croisières¹ (112 passagers), Cordouan Express (9 passagers) et Catamaran Croisières Voile (16 passagers)

Ces compagnies ont assuré la traversée de 23 322 visiteurs soit 97,6 % des entrées totales du phare.

Entrées plaisanciers

Le phare a enregistré 562 entrées plaisanciers (2,4 % du total) soit deux fois moins qu'en 2017 (985 entrées). Cela s'explique vraisemblablement par l'évolution des bancs de sable pendant l'hiver qui a rendu l'accès au phare plus difficile.

¹ La société Royan Croisières a vendu son navire Cap Cordouan à la société Promenades en Mer Royannaises (=La Sirène) au mois de juillet).

// Organisation mise en place

Le calendrier des visites et les horaires de départ de chaque navire pour chaque jour sont établis avant la saison ce qui permet d'assurer un décalage minimum entre chaque départ. Sur place, une équipe de 4 agents au minimum est déployée chaque jour pendant la haute saison pour assurer l'accueil et l'organisation des visites (2 gardiens + 2 personnels dans la tour). Cela permet d'assurer la fluidité des visites, de respecter le quota dans la tour et de veiller à la sécurité et au confort des visiteurs.

La boutique

L'espace de vente installé à l'entrée de l'appartement de l'ingénieur a été ouvert au public tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août. Un personnel dédié a été recruté pendant les 2 mois, et des ouvertures ponctuelles ont été assurées sur 8 journées par d'autres agents habilités.

La boutique souvenirs au phare est appréciée par les visiteurs, mais la plupart des produits est vendue depuis 2015/2016. Un renouvellement des stocks serait donc à envisager pour la saison prochaine.

D'autre part, la présence d'un personnel dans l'appartement de l'ingénieur permet d'ouvrir cette salle à la visite et de renforcer le dispositif de médiation.

Les principaux chiffres :

Nombre de jours d'ouverture : 69 (61 en juillet/août et 8 en basse saison)

CA total ventes à la boutique : 7 001,50 €

Top 3 des produits les plus vendus: médailles (773), cartes postales (379), chasses au trésor (247).

A noter que les médailles de la Monnaie de Paris sont en vente auprès des gardiens tout au long de la saison ou auprès du SMIDDEST via un système de vente par correspondance toute l'année.

CA ventes médailles gardiens = 306,00 €

CA ventes médailles par correspondance = 830,00 €



Organisation du transport et de la billetterie

L'année 2018 a donc été consacrée à la formalisation de la procédure de Concession de services (avis d'appel à la concurrence, rédaction des pièces des marchés, négociation avec les entreprises retenues)

Les projets de médiation

L'amélioration de l'expérience de visite est au cœur des préoccupations du SMIDDEST. Les dispositifs de médiation mis en place depuis 2015 ont été maintenus en 2018 (livret de visite, flyer travaux/UNESCO, panneaux d'interprétation) et ont été renforcés.

// La médiation pour le grand public

Deux panneaux d'interprétation supplémentaires sur le dossier de candidature au Patrimoine Mondial ;



Une nouvelle salle d'exposition dans la couronne qui a été ouverte au mois de juin (ancienne salle dite « des congélateurs » réaménagée dans le cadre des travaux lourds pour accueillir des expositions temporaire complétant ainsi le parcours de visite). L'exposition choisie pour 2018 était « Paysages et biodiversité de l'estuaire de la Gironde » mise à disposition par le CREN Poitou-Charentes. Il s'agissait d'intéresser les visiteurs à la dimension paysagère et biologique de l'estuaire et d'interroger sur le rôle de chacun sur cet ensemble ;



// Une offre spécifique à destination des scolaires

Une offre spécifique pour les scolaires et plus précisément à destination des cycles 2&3 (du CP à la 6^{ème}) a été finalisée en début d'année 2018. Cette offre à la carte permet aux enseignants d'élaborer leur projet de sortie en fonction de leurs objectifs. Des outils pédagogiques sont proposés gratuitement pour préparer la sortie (livrets) et plusieurs formules de visite sont disponibles sur place (chasse au trésor, visite guidée ou visite libre). Entre mai et septembre, 39 classes ont été accueillies au phare sur 20 journées soit 973 élèves. Les sorties à Cordouan ont un réel intérêt pédagogique pour les élèves. De plus, le fait de proposer des formules de visite uniquement sur réservation permet au SMIDDEST d'être en contact au préalable avec les enseignants et ainsi donner toutes les informations concernant les conditions d'accès. Un règlement des visites et un livret projet seront créés en 2019 pour encadrer plus spécifiquement l'accueil de ce type de public.



En parallèle, d'autres projets de médiation ont été réalisés :

- une exposition Cordouan UNESCO a été conçue et diffusée dans des sites partenaires (Musée du phare de Cordouan, Ecomusée du phare de La Coubre, Pôle Nature du Parc de l'Estuaire, Office de Tourisme Royan Atlantique et Office de Tourisme Médoc Atlantique) ;
- le hors-série Ardades entièrement dédié au phare a été édité en juin ;
- une présentation de la démarche Patrimoine Mondial a été faite à la conférence de l'AIMS à Ichéon en Corée.

Les actions de communication

// Accueils presse

Organisation d'accueils presse tout au long de la saison. Près de 20 demandes ont été traitées en amont et pendant la saison 2018, donnant lieu à la réalisation de reportages ou à la publication d'articles dans la presse. Il y a notamment eu 3 émissions sur les chaînes de France Télévisions (Thalassa, Le Monde de Jamy et les Héros du Patrimoine) et un reportage au JT de TF1. Une émission de la carte au trésor a par ailleurs été tournée sur le site en septembre pour diffusion au printemps 2019. L'avancement du dossier de candidature Patrimoine Mondial a également entraîné une large couverture presse, tout particulièrement dans la presse locale (Sud-Ouest, Journal du Médoc, 20minutes....).

// Réédition du document d'appel

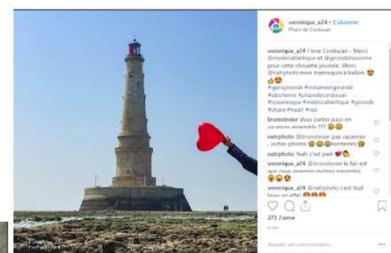
Réédition et diffusion du document d'appel à 40 000 exemplaires

// Internet et réseaux sociaux

Développement d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux pour renforcer la visibilité du phare. Cette stratégie se traduit par la création d'une page Instagram Phare de Cordouan qui vient s'ajouter aux deux pages FB existantes, la publication régulière de contenu (photos, vidéos, partage de publications...) et un travail de veille sur les réseaux. En parallèle, l'usage occasionnel de sponsoring de contenu permet d'augmenter le nombre de fans et de maintenir un niveau d'interactions avec la communauté ;

Organisation d'un Instameet le 05 mai dans le cadre de la convention de partenariat avec Gironde Tourisme. Il s'agissait d'accueillir sur une journée des personnes influentes sur le réseau Instagram pour augmenter la visibilité du phare grâce à la publication de nombreuses photos. L'instameet a réuni 12 instagrammeurs à Cordouan et près d'une centaine de photos a été postée ;

Diffusion sur la webTV Cercle d'un set du DJ Stimming le 04 juin à 20h30. L'artiste invité est un DJ allemand connu sur la scène électro internationale. La performance au phare a été vue par plus de 1,2 millions personnes sur FB ;



// Cap sur l'UNESCO 17 juin 2018

Réalisation d'un événementiel « Cap sur l'UNESCO » le 17 juin pour mobiliser le grand public autour du dossier de candidature. Au total ce sont près de 300 personnes qui se sont rassemblées sur le site (dont 200 gagnants du jeu concours créé pour l'occasion) et qui ont profité de plusieurs animations (rencontre avec les gardiens, sensibilisation à la biodiversité sur le plateau rocheux, concert inédit, défilé aérien, performance de beach art, etc.)

#Candidature au Patrimoine Mondial

// Le Périmètre de la zone tampon

En avril 2018 le Comité National des Biens Français pour le Patrimoine Mondial a validée la Zone tampon qui définit le périmètre du bien et intègre le phare lui-même, le plateau rocheux, les bancs de sable et les passes de navigation de l'entrée de l'Estuaire.

La zone tampon, zone de vigilance autour du bien, s'étend jusqu'aux rives de l'embouchure de l'Estuaire :

- Rive droite, de la pointe de la Coubre à la plage des Nonnes.
- Rive gauche, de l'avant-port du Verdon à la plage du Gurp.
- En mer, elle s'arrête lorsque le faisceau rencontre la limite des eaux territoriales

// Le Plan de gestion

Il s'agit de l'ensemble des mesures de gestion et des actions à long terme qui contribuent à préserver le bien. Le SMIDDEST a réuni tous les acteurs locaux et partenaires pour définir un plan de gestion en 6 objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : Amélioration de la connaissance scientifique et technique sur le patrimoine culturel, architectural et naturel du Bien
- Objectif 2 : Maintien de l'intégrité et de l'authenticité du Bien
- Objectif 3 : Appropriation par tous de la VUE du Bien et des enjeux qui y sont liés
- Objectif 4 : Maîtrise et qualification du développement touristique
- Objectif 5 : Développement de la coopération internationale et nationale
- Objectif 6 : Mise en œuvre d'une gouvernance appropriée à la gestion efficiente du Bien

Le Comité a, par ailleurs considéré que le dossier était finalisé et a donné pour avis que la candidature du phare de Cordouan à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soit déposée par la France au Centre du patrimoine mondial afin qu'elle soit examinée par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, en vue de son inscription, en juin/juillet 2020.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage, coprésidé par le Président du SMIDDEST et le Préfet de Région, qui rassemble les représentants de l'État, du SMIDDEST et des collectivités locales financeurs a continué de se réunir tout au long de l'année. Les trois réunions de 2018 ont permis de faire régulièrement le point sur les travaux et sur l'avancement de la candidature UNESCO. Le SMIDDEST assure l'animation du comité de pilotage (invitations, ordres du jour et rédaction des comptes rendus).

Travaux de restauration



Conformément au programme pluriannuel de travaux établi en 2013 par l'agence Goutal, la restauration du fût Henri IV élévations Nord et Ouests'est achevée fin avril 2018 (restauration des parements salle des Girondins et des contrepoids, soubassement salle basse de la lanterne, restauration du bâtiment annulaire et du sol de la cour intérieure).

Le SMIDDEST est présent à toutes les réunions de chantier (2 par mois).

Ces travaux se déroulent principalement pendant la période de fermeture du phare, mais une cohabitation avec les visites est toutefois nécessaire en début et fin de saison. En 2018, les travaux se sont achevés fin avril, et ont été remis en place début octobre.

Pour limiter les désagréments liés au chantier, et permettre aux entreprises de travailler en semaine sans être interrompues par les visites, le phare n'a été ouvert au public que les weekends du mois d'avril et d'octobre.

Conclusion

Le phare de Cordouan et ses multiples « sous-dossiers » constituent maintenant une part importante du SMIDDEST, supplantant petit à petit les activités de promotions de l'estuaire et de développement territorial. La candidature à l'inscription patrimoine mondial de l'UNESCO prend de l'ampleur et structure l'activité.

Modification de la composition de la CLE

Aucun arrêté modificatif de la composition de la CLE n'a été pris en 2018. Le renouvellement complet de la composition de la CLE a été organisé par le Préfet coordonnateur du SAGE entre mars 2018 et janvier 2019 et le nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris le 14 janvier 2019 (et rectifié le 12 février 2019), puis transmis à l'ensemble des membres.

En 2018, la procédure de renouvellement de la CLE a ralenti la dynamique du SAGE, en absence de réunions. Compte tenu des délais pour ce type de procédures, la précédente CLE avait cependant pris la précaution de délibérer pour l'anticiper et pour permettre au précédent Bureau de la CLE d'émettre des avis sur les dossiers réglementaires durant la phase transitoire.

La réunion d'installation de la nouvelle CLE aura lieu le 5 mars 2019.

Principales missions d'animation en 2018

Le SAGE a été approuvé le 30 août 2013 par le Préfet de Gironde et la Préfète de Charente-Maritime, en présence de Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

L'année 2018 constitue donc la cinquième année pleine de mise en œuvre du SAGE. Le programme d'actions 2018, adopté à l'unanimité par la CLE le 10 janvier 2018, a été mis en œuvre.

L'animateur du SAGE est intervenu en 2018 sur la base des missions suivantes :

- coordination inter-thématiques et suivi de l'avancement du SAGE ;
- préparation et animation des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE ;
- accompagnement et suivi du renouvellement de la CLE ;
- suivi de la synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux ;
- mise à jour de la base de données des indicateurs des changements globaux ;
- lancement et suivi du projet CONTROL sur les contaminants chimiques ;
- valorisation des résultats liés à la mise en œuvre du SAGE ;
- coordination et rédaction des analyses techniques et avis Loi sur l'Eau ;
- représentation du SAGE Estuaire sur le territoire et en dehors ;
- secrétariat de la CLE, mise à jour du site internet.

Depuis 2013, le SMIDDEST a développé pour la CLE une mission « zones humides et bassins versants » du SAGE qui représente une quantité de travail conséquente (inventaires de zones humides particulières, mesures compensatoires, accompagnement aux porteurs de projets, développement d'outils méthodologiques...). L'animation et les actions menées dans ce cadre font l'objet d'un rapport d'activité distinct, même si ces missions sont menées en collaboration avec l'animateur du SAGE.

Requêtes contre l'arrêté d'approbation du SAGE

L'arrêté d'approbation du SAGE du 30 août 2013 a fait l'objet de plusieurs recours auprès du tribunal administratif :

- Requête de référé en suspension par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 20/12/2013 ;**
- Requête en annulation par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 15/12/2015.** Cette décision a été frappée d'appel le 11/02/2016. **La cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête le 6 novembre 2018;**

- Requête en annulation déposée par l'UNICEM le 25/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 15/11/2015.** Cette décision a été frappée d'appel le 10/02/2016. **La cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête le 6 novembre 2018.**

Dans le cadre de ces procédures, c'est la décision de l'Etat qui est attaquée. L'Etat était en charge d'assurer la défense dans ces dossiers. Le SMIDDEST a été étroitement associé à l'élaboration des mémoires en réponse et la cellule d'animation a grandement participé à ce travail entre 2013 et 2015. En 2018, la cellule d'animation du SAGE n'a pas été sollicitée par l'Etat pour la défense en appel.

Réunions organisées

// Réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

⇒ Vingt cinquième réunion de la CLE : le 10 janvier 2018

Présents ou représentés : 31 membres

- Validation du compte-rendu de la dernière réunion de la CLE
- Renouvellement de la CLE : proposition de lancement de la procédure
- Actualités / informations / avancement sur différents sujets
 - o Révision du Plan de Gestion d'Etiage Garonne Ariège
 - o Projet SIGESTUAIRE
 - o Synthèse et médiation des connaissances « bouchon vaseux »
 - o Dossiers réglementaires – bilan et suivi des avis
 - o Matinées d'échanges – préconisations Zones Humides
- Tableau de bord du SAGE : bilan de la mise en oeuvre
- Validation du programme prévisionnel d'actions et d'animation 2018

Bilan de la CLE

Le 10 janvier 2018, la participation est en hausse par rapport à 2017 mais elle reste faible avec 36% de membres présents ou représentés. Une part de renouvellement est à prévoir en 2019 suite au renouvellement de la composition de la CLE et à la perspective de la révision du SAGE à intervenir d'ici 2022 (phase avec plus de débats stratégiques). Les participations enregistrées en CLE et en Bureau de la CLE pourraient repartir à la hausse. Il est à noter que cette réunion a également été suivie par des acteurs du territoire (souvent des représentants techniques de membres de la CLE).

Une seule réunion de la CLE a été organisée en 2018, en raison de la procédure de renouvellement qui aura duré environ 10 mois.

// Réunions DU BUREAU de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

⇒ Dix-septième réunion du Bureau la CLE : le 26 mars 2018

Présents ou représentés : 12 membres

Bilan du Bureau de la CLE : Le 26 mars 2018, la participation est moyenne avec 50% de membres présents ou représentés.

Toujours en raison de la procédure de renouvellement de la CLE, une seule réunion du Bureau s'est tenue en 2018. La participation était moyenne, mais en hausse par rapport à l'année précédente.

Le bureau de la CLE a délégué de la CLE pour donner les avis sur les dossiers soumis à la loi sur l'eau. Durant la phase transitoire de renouvellement, certains dossiers importants et/ou impactants ont fait l'objet d'une consultation écrite auprès des membres du Bureau. Les dossiers qui ne posaient pas de problématiques susceptibles d'entraîner une incompatibilité ou une non conformité au SAGE n'ont pas

systématiquement fait l'objet d'avis formels en 2018. Tous les dossiers reçus ont cependant été étudiés par la cellule d'animation du SAGE qui a pu formuler des préconisations techniques le cas échéant.

A noter que le Bureau de la CLE a également pour mission de suivre les principales études lancées par le SMIDDEST pour le compte de la CLE, en tant que comité de pilotage.

Analyse des dossiers réglementaires – Préparation des avis

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau) des projets du territoire. Les parties « inondation » et « zones humides » sont soit analysées par les chargés de mission de ces thématiques, soit directement par l'animateur du SAGE selon la disponibilité de l'équipe et le niveau de technicité du dossier. L'animateur du SAGE coordonne la rédaction des notes de synthèse et proposition d'avis transmises après validation du Directeur du SMIDDEST aux membres de la CLE ou du Bureau avant les réunions. En 2018, 7 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis de la CLE et 4 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services. A noter que parmi ces 11 dossiers, 4 n'ont pas fait l'objet d'avis, soit parce qu'aucune disposition du SAGE n'était directement concernée (dossiers réputés donc compatibles et conformes au SAGE) soit parce qu'aucune réunion n'était possible dans le délai imparti et que ces dossiers étaient compatibles et conformes au SAGE. Sur les 11 dossiers reçus :

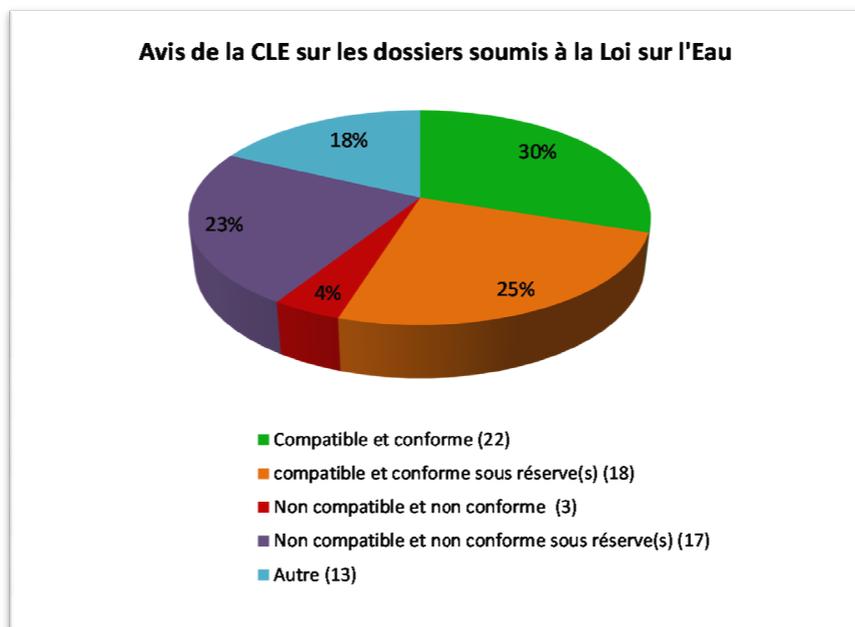
- 3 ont été considérés compatibles et conformes au SAGE,
- 1 a été considéré compatible et conforme au SAGE, avec recommandations,
- 2 ont été considérés non compatibles et non conformes, avec recommandations,
- 4 ont fait l'objet de recommandations techniques de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services,
- 1 n'a pas pu faire l'objet d'analyse et d'avis dans le délai de la procédure (15 jours pour des demandes temporaires de prélèvements).

L'animateur du SAGE ainsi que les chargés de missions thématiques sont également de plus en plus sollicités par les porteurs de projets en amont du dépôt de dossier de demande d'autorisation, ce qui permet de les aiguiller techniquement sur les attentes de la CLE du SAGE. La cellule d'animation est aussi sollicitée par les porteurs de projets pour lesquels le Bureau a émis des recommandations, et ceci toujours dans le but de répondre au mieux aux attentes de la CLE quant à la compatibilité et la conformité des projets au SAGE. Le travail mené depuis 2013 quant aux préconisations concernant l'impact porté aux zones humides fait que l'Etat s'appuie aujourd'hui sur les avis de la CLE et les recommandations techniques de la cellule d'animation du SAGE sur ce sujet.

Au global, cela représente environ 25 jours à temps plein de l'animateur SAGE pour l'année 2018, en comptant l'analyse qui se poursuit ensuite sur les compléments apportés par les pétitionnaires.

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE a reçu 73 dossiers pour avis sur des projets soumis à la Loi sur l'Eau (cf. figure ci-contre).

Plus de 50% des projets impactent des zones humides et les dossiers de demande d'autorisation sont souvent encore incomplets voire défectueux concernant la mise en oeuvre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser et la réalisation des inventaires (critère sol notamment).



Synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux

Le bouchon vaseux est un enjeu majeur du SAGE Estuaire. Il peut représenter une zone d'hypoxie à certaines périodes de l'année affectant le bon fonctionnement de la vie aquatique. Les facteurs influant sur la concentration en oxygène dans le bouchon vaseux sont : la température, la turbidité, les apports en matières oxydables, les débits amont. L'objectif premier de la CLE est de parvenir à supprimer les situations à risque pour sur un espace stratégique pour le bassin versant.



Pour suivre les objectifs du SAGE, le SMIDDEST s'appuie sur le réseau MAGEST de stations de mesures MAREL (Mesures Automatisées en Réseau pour l'Environnement et le Littoral). Le réseau MAGEST, déployé depuis 2006, est géré par le consortium regroupant les partenaires suivants : Agence de l'Eau, SMIDDEST, EPIDOR, SMEAG, Département de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, GPMB, EDF, Université de Bordeaux, CNRS, Ifremer, IRSTEA.

Au-delà de la question de l'oxygénation des eaux, le réseau MAGEST permet de décrire à haute résolution temporelle les phénomènes suivants:

- les processus hydrodynamiques et sédimentaires (turbidité, dynamique du bouchon vaseux) ;
- les conditions physico-chimiques (température, salinité, oxygène dissous) qui déterminent l'oxydation de la matière organique, la solubilisation des métaux, dont le Cadmium (Cd) ;
- les conditions environnementales qui contrôlent la dynamique des chaînes primaires et des populations biologiques (survie, croissance et migrations) dans l'Estuaire.

La connaissance acquise depuis 2006 sur l'ensemble des thématiques du bouchon vaseux est dense et précise. La CLE du SAGE Estuaire et les partenaires du consortium constatent cependant un manque de valorisation de cette connaissance. Ce manque peut se traduire par une prise en compte insuffisante des enjeux associés dans la gestion de l'eau sur le continuum Garonne-Dordogne-Estuaire.

Fin 2016, la CLE a donc demandé au SMIDDEST de lancer une prestation pour établir un document de synthèse des connaissances et des enjeux, sous un angle pédagogique. L'association Terre et Océan a été retenue pour réaliser ce travail qui a démarré fin 2017 et qui va s'achever début 2019. La production d'une plaquette 4 pages est également prévue, ainsi que la réalisation d'un film court.

Il s'agit notamment de pouvoir communiquer à l'échelle adaptée sur les problématiques associées au bouchon vaseux. Le cahier des charges et le suivi de cette prestation a été mené en partenariat avec les membres du consortium MAGEST (Comité technique de l'étude). Ce travail s'inscrit également dans le cadre de la convention qui lie le SMEAG, EPIDOR, le SMIDDEST et le Département de la Gironde.

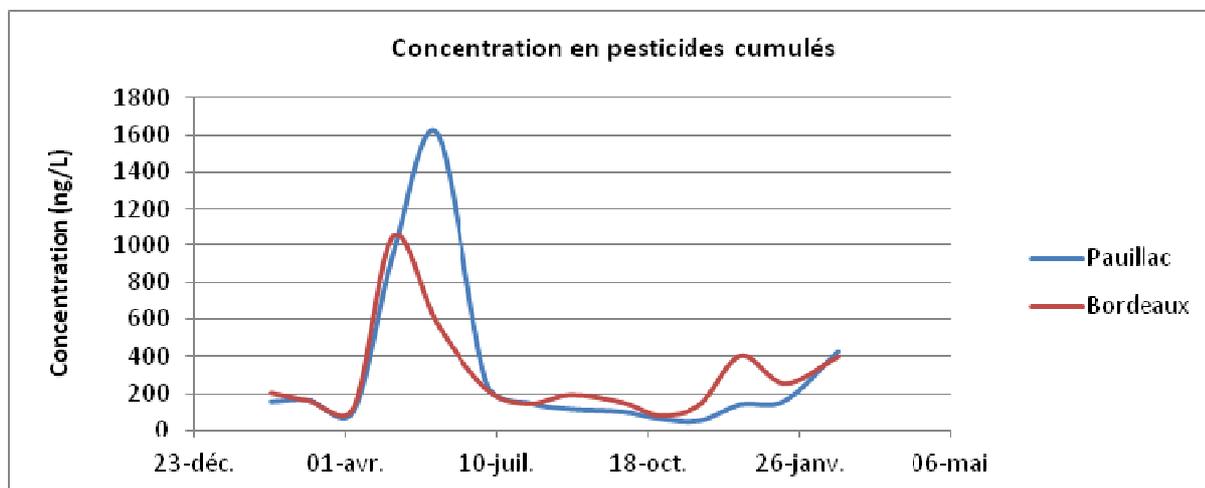
En 2018, le comité technique s'est réuni à trois reprises autour de la production des documents élaborés par Terre et Océan. Au printemps 2019, le SMIDDEST et ses partenaires organise une restitution et une diffusion de ce travail aux acteurs du continuum Garonne-Dordogne-Estuaire.

Coût total de l'opération globale– synthèse des connaissances « bouchon vaseux »:30 k€ TTC

Opération financée par : AEAG (50%), Conseil Départemental de la Gironde (20%), SMIDDEST (30%)

Projet CONTROL ESTUAIRE : suivi des contaminants

De novembre 2016 à avril 2017, le SMIDDEST a synthétisé pour la CLE les connaissances existantes concernant la contamination chimique de l'estuaire de la Gironde et de ses cours d'eau latéraux. La synthèse a permis d'établir les listes de substances prioritaires demandées dans le SAGE et de fournir un premier niveau d'expertise de la qualité de l'estuaire et des cours d'eaux. Une analyse des suites à donner a également été menée, elle a montré qu'il existe des besoins d'animation et de coordination sur les bassins versants et que les connaissances relatives à l'estuaire sont disparates et incomplètes.



Concentration cumulée de 57 pesticides suivis de fév. 2012 à fév. 2013 dans le programme ETIAGE (Thèse Justine Cruz)

Ainsi, le projet CONTROL Estuaire (CONCenTRations en pOLLuants organiques dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eaux latéraux) a été élaboré en lien l'Université et les partenaires techniques et financiers pour répondre aux besoins affichés respectivement pour l'estuaire et ses cours d'eaux latéraux à forts enjeux. Il a été validé par la CLE le 10 janvier 2018 et validé par le comité syndical du SMIDDEST le 1^{er} février 2018.

Le projet comporte donc deux volets :

- La coordination des porteurs de réseaux de suivis sur les bassins versants latéraux et la valorisation des résultats ;
- La caractérisation de la contamination de l'estuaire via une collaboration de recherche avec l'université de Bordeaux.

Il doit permettre d'identifier les principales problématiques du SAGE sur les contaminants chimiques et de développer un argumentaire technique en appui à la gestion de l'estuaire et de ses bassins versants latéraux à forts enjeux. Tout le travail s'inscrit également dans la temporalité de révision du SAGE Estuaire.

CONTROL Estuaire constitue un projet d'envergure qui permet une étude approfondie (4 stations, prélèvements mensuels pendant 2 ans) des contaminants organiques dont les pesticides, les composés pharmaceutiques et des composés émergents qui sont très peu documentés. Les familles de composés à analyser (notamment composés organiques émergents) et les seuils de quantification visés (de l'ordre de 0,1 ng/l en général) étant très spécifiques, les analyses seront confiées à l'Université de Bordeaux, via une collaboration de recherche. Par ailleurs, les spécialistes de l'Université pourront ainsi mettre à profit du projet leur connaissance de l'estuaire et des problématiques des contaminations, ce qui permettra une valorisation optimale des résultats.

Le projet porte sur une durée de deux ans et demi. Le recrutement d'un chargé de mission sera effectué selon un co-portage entre le SMIDDEST et l'université de Bordeaux (Ingénieur Transfert Labex Cote). Le chargé de mission sera sous contrat avec l'université de Bordeaux qui prendra en charge la moitié de son salaire.

S'agissant d'un projet d'envergure, coûteux et complexe techniquement, l'animateur du SAGE a consacré un temps conséquent au montage du projet en 2018 (technique, financier et administratif). Pour cela de très nombreux échanges ont été nécessaires avec l'Université de Bordeaux notamment pour l'élaboration des programmes d'échantillonnage et pour la préparation des conventions de collaboration de recherche. D'un commun accord entre les parties, les campagnes de prélèvements mensuelles ont pu débuter dès le mois de juillet. Ces prélèvements ont été réalisés par l'animateur du SAGE et une ingénieure de l'université de Bordeaux.

Le recrutement du chargé de mission (ingénieur transfert) et la réalisation des analyses chimiques doivent débuter au printemps 2019. Le groupe d'experts « pollutions chimiques » du SAGE constituera le comité de pilotage de ce projet et la CLE aura des informations régulières sur les résultats et le bon avancement du projet.

Coût de l'opération du projet CONTROL Estuaire pour le SMIDDEST: 220 k€ TTC

Opération financée par: AEAG (50%), Région Nouvelle-Aquitaine (19%), Conseil Départemental de la Gironde (11,4%), Conseil Départemental de la Charente-Maritime (3,9%), SMIDDEST (16%)

Tableau de bord

La cellule d'animation suit et évalue la bonne mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble de ses objectifs et dispositions chaque année. Le bilan détaillé est effectué dans le tableau de bord du SAGE (<http://www.smiddest.fr/media/12332.pdf>). Le tableau de bord devra être mis à jour au courant de l'année 2019.

Communication

Le site du SMIDDEST (www.smiddest.fr) contient toutes les informations sur l'historique du SAGE, son fonctionnement et l'avancement de sa mise en œuvre. Il est régulièrement mis à jour avec différentes actualités et mises en ligne de documents. C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non.

CONCLUSION

Une réunion de la CLE et une réunion du bureau de la CLE ont été organisées en 2018. Le taux de participation aux réunions est globalement faible à moyen. La procédure de renouvellement de la composition de la CLE a freiné la dynamique de mise en œuvre du SAGE, en absence de réunions. Dans la perspective de la révision du SAGE à intervenir d'ici 2022 (phase avec plus de débats stratégiques), les participations enregistrées en CLE et en Bureau de la CLE pourraient repartir à la hausse.

L'année 2018 a permis d'élaborer une documentation claire et pédagogique sur le bouchon vaseux dans une approche partenariale, d'organiser le lancement d'un projet d'envergure sur les contaminants chimiques (projet CONTROL Estuaire) et de mettre à jour la base de données des indicateurs des changements globaux.

L'analyse technique des dossiers réglementaires et la préparation de propositions d'avis sur ces dossiers constitue également toujours une activité significative de la cellule d'animation du SAGE. Au total, 11 dossiers Loi sur l'Eau ont été analysés en 2018. Deux avis de non compatibilité ou de non conformité ont été émis.

Afin d'assurer la mise en œuvre du SAGE, et dans le but d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire, l'animateur du SAGE a rencontré de nombreux acteurs et participé à de multiples réunions (hors réunions internes). En 2018, cela représente près de 70 réunions et déplacements.

En 2018, l'animation et les actions du SAGE Estuaire ont bénéficié du soutien financier:

- de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- de collectivités membres du SMIDDEST (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, Conseil départemental de la Charente-Maritime),

GESTION DE L'EAU – ZONES HUMIDES

RÉSUMÉ

Depuis septembre 2013, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le SMIDDEST a créé une mission d'animation spécifique autour de l'enjeu "zones humides et bassins versants". Depuis, le 1^{er} décembre 2014, Madame Diane-Laure SORREL en occupe le poste. L'ensemble des travaux menés dans le cadre de cette mission est élaboré en concertation avec les partenaires du SMIDDEST.

En 2018, les missions ont principalement consisté à :

- ✓ Animer la commission "zones humides" du SAGE constituée de différents groupes de travail : le groupe de suivi ZH (1 réunion) ; le groupe de travail "MNEFZH"(3 réunions)
- ✓ Mettre en œuvre le programme du 1^{er} Forum estuarien de lancement des JMZH;
- ✓ Mettre en œuvre le partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité (UMS 2006 PATRIimoineNATurel) ; accueil et co-encadrement de deux stagiaires afin de tester la version 2 de la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides sur le territoire du SAGE;
- ✓ Mener une réflexion concernant l'application de la jurisprudence de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 et aux conséquences de son application dans les inventaires de zones humides ;
- ✓ Etudier la partie "zones humides" des dossiers Loi sur l'Eau soumis à la CLE pour avis ;
- ✓ Suivre les différents travaux et études relatives aux bassins versants et aux milieux humides du territoire (ex : OIM aéroport Bordeaux Métropole ; inventaire des zones humides de la commune de Canéjan);
- ✓ Poursuivre les échanges avec les différents acteurs de l'Eau afin d'identifier les opportunités de partenariats ;
- ✓ Assurer une réflexion et une veille scientifique, technique et juridique.

La fin de l'année 2018 fut marquée par l'absence de la Chargée de mission à partir du 19 septembre (arrêt maladie). Par conséquent, les projets qui n'ont pu être finalisés ou engagés comme initialement prévu en 2018 sont reportés à l'année suivante.

Ce rapport d'activité détaille uniquement les actions d'animation de la Commission Zones humides du SAGE et les principales actions marquantes menées en 2018. Le travail de fond conséquent d'appui technique aux collectivités, d'analyse des dossiers réglementaires et de réflexion scientifique, technique et juridique mené en continu sur l'année et représentant une charge de travail importante n'est pas présenté dans le détail.

Animation de la commission ZH

En 2018, l'animation de la Commission zones humides s'est traduite par :

- ✓ l'organisation d'une réunion du groupe de suivi le 11 juillet ;
- ✓ la mise en place du groupe de travail « MNEFZH » relatif au suivi des tests de la méthode réalisés sur le territoire par un binôme de stagiaire qui s'est réuni à trois reprises le 5 février, le 19 avril et le 30 août.

Il n'y a pas eu de réunion au cours du dernier trimestre comme à l'habitude ; la Chargée de mission étant en arrêt de travail.

La Chargée de mission organise les réunions et diffuse l'ensemble des documents via l'extranet de la Commission zones humides du SAGE accessible en se connectant depuis le site internet du SMIDDEST. Le détail des réunions est présenté ci-dessous.

// GROUPE DE SUIVI « ZONES HUMIDES »

Ce groupe a été constitué pour répondre à la disposition OA 9 du SAGE : "Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre des dispositions sur les zones humides, la CLE s'appuie sur un groupe de suivi spécifique animé par le SMIDDEST, composé des services de l'Etat, des collectivités, du SMIDDEST, de représentants des usagers et des élus désignés par la CLE." Ce groupe a un rôle de suivi et de validation des études et inventaires en cours, des projets menés et des outils méthodologiques produits.

10^{ème} réunion du GS : 11 juillet 2018 (GS10- 30 participants)

Ordre du jour :

- 1 – Avancement du travail de stage réalisé par Alizée Ribas et Zéphir Barret concernant les tests de la MNEFZH (partenariat AFB : Guillaume Gayet et Pierre Caessteker) ;
- 2 – Positionnement du SAGE concernant les inventaires de zones humides (participation par Skype de Pierre Caessteker) ;
- 3 – Autres actualités : avancement projet « lagunes » ; actions de communication (prochain Forum estuarien JMZH ; intervention auprès des géomètres lors de la Journée du CAUE ;etc.).

// GROUPE de TRAVAIL "MNEFZH"

Ce groupe de travail a été mis en place afin de suivre le partenariat avec l'AFB qui fait suite aux préconisations de la CLE concernant la séquence ERC et aux interventions de l'AFB lors de la Matinée d'échanges et des réunions avec les DDTM en novembre 2017. Ce partenariat a permis d'accueillir deux stagiaires de Master 2 en écologie, Alizée Ribas (Université de Bordeaux) et Zéphir Barret (Université de Rouen) qui ont testé la MNEFZH sur le territoire du SAGE de mars à août.

1^{ème} réunion : 5 février 2018 (GT1 MNEFZH - 16 participants)

Ordre du jour :

- 1 – Emergence du projet ;
- 2 – Contenu du projet / Présentation de la méthode et des tests (G. Gayet) ;
- 3 – Déroulement du projet ;
- 4 – Echantillonnage de terrain.

2^{ème} réunion : 19 avril 2018 (GT2 MNEFZH - 25 participants)

Ordre du jour :

- 1 – Rappel du contexte ;
- 2 – Présentation des sujets ;
- 3 – Prototype de la version 2 de la méthode ;
- 4 – Echantillonnage de terrain et organisation.

3^{ème} réunion : 30 août 2018 (GT3 MNEFZH - 30 participants)

Ordre du jour :

- 1 – Restitution finale des tests de la MNEFZH sur le territoire ;
- 2 – Perspectives.

// BILAN

Depuis la mise en place de la Commission zones humides, le nombre annuel de réunions se maintient. L'absence de la Chargée de mission en fin d'année explique que seules quatre réunions et non cinq aient eu lieu en 2018 contrairement aux années précédentes.

Afin de maintenir la mobilisation des acteurs, l'organisation des différents groupes a évolué en fonction des besoins :

	GS	GT	Thème(s) GT	Nb réu/an
2014	2	3	GT "Tous sujets"	5
2015	3	2	GT "Tous sujets"	5
2016	2	3	1 GT "Tous sujets" + 2 GT "Estrans"	5
2017	2	3	2 GT "JMZH" + 1 GT "Matinée d'échanges"	5
2018	1	3	GT "MNEFZH"	4

*Tableau 1 : Suivi de l'évolution du nombre annuel de réunions
(GS = Groupe de suivi ; GT = Groupe technique ou Groupe de travail thématique)*

En effet, le groupe technique a évolué en différents groupes de travail spécifiques. Ces groupes sont mis en place en fonction des projets en cours. Le travail concernant l'élaboration d'une stratégie de restauration des estrans a été suspendu en 2017.

La dynamique du réseau de partenaires peut se mesurer par la participation aux réunions qui se maintient à un niveau correct. Les participants s'avèrent dans leurs retours satisfaits du travail accompli. Ces réunions font l'objet d'échanges constructifs qui permettent de faire avancer de façon pertinente les différents dossiers conformément aux attentes de la CLE.

Mise en œuvre du 1^{er} Forum estuarien de lancement des JMZH

La disposition ZH 2 du SAGE vise à sensibiliser et informer les acteurs locaux et le grand public sur les fonctions et les valeurs patrimoniales des zones humides. Le SAGE participe depuis 2016 aux animations relatives aux JMZH coordonnées sur le territoire par l'association BioSphère Environnement en Charente-Maritime et par l'association Écoacteurs dans le Médoc. Lors de la réunion du Groupe de suivi du 22 mai 2017, les participants se sont alors accordés sur l'intérêt de proposer pour 2018 un évènement commun à l'échelle de l'estuaire. L'ensemble des acteurs présents a souhaité l'organisation d'un évènement fédérateur de lancement des JMZH sur le territoire permettant de sensibiliser un large public et de valoriser le programme d'animations proposé. Le 1^{er} Forum estuarien de lancement des JMZH a eu lieu le vendredi 26 janvier 2018 à Blaye de 13h30 à 21h, avec en première partie une croisière commentée permettant également d'assurer la traversée de l'estuaire aux médocains, suivie d'une session de conférences animée par une comédienne, d'un buffet bio et local avec expositions en libre visite et diffusion d'outils de communication. La Chargée de mission a réalisé les tâches suivantes relatives à l'organisation de l'évènement :

- ✓ programmation : recherche et lien avec les intervenants, travail préparatoire avec la comédienne, choix des expositions, etc. ;

- ✓ logistique : choix et visite du lieu, recherche des prestataires, mise en relation des prestataires pour le buffet, *etc.* ;
- ✓ communication : création et diffusion d'une invitation numérique, lien avec la presse, *etc.* ;
- ✓ budget : élaboration du budget ; demande de financement ;
- ✓ mise en œuvre de l'évènement.

Programme de l'évènement en deux temps :

13h30 Croisière commentée sur l'estuaire (inscription obligatoire, places limitées)

Embarquement à Blaye à 13h30, puis à Lamarque à 14h.

16h30 Conférences - spectacle - expositions (cinéma Le Zoétrope)

En présence d'Augustine Picard (comédienne), de nombreux sujets seront abordés comme les fonctions des zones humides ; l'approche socio-économique de la gestion des zones humides ; les zones humides estuariennes dans le contexte du changement climatique ; ou encore l'expérience de l'estuaire de la Loire. L'après-midi se clôturera par un buffet local et convivial lors duquel seront présentés des stands et des expositions.

20h30 Embarquement et retour à Lamarque pour les personnes concernées.

L'évènement s'est déroulé comme prévu et a réuni plus de 130 personnes. La croisière était complète et a permis de faciliter la venue des médocains à Blaye. L'intervention de la comédienne à Blaye a été accueillie très positivement par les participants et a permis d'instaurer et de maintenir une sensibilisation stimulante sur ce second temps. La comédienne a accueilli les participants dans le hall du cinéma, puis a introduit la cérémonie par un discours humoristique avant de passer la parole au Président du SAGE, ainsi qu'aux différents intervenants. Son rôle de maitresse de cérémonie a permis d'apporter des « respirations » entre les interventions plus conventionnelles des conférenciers et a facilité les échanges avec le public à la suite des interventions.

Illustrations (croisière, discours introductif ; buffet et expositions) :





Crédits photos : Delphine Trentacosta, Thomas Giraud.

Étude des fonctions ZH- Partenariat AFB

La disposition ZH 2 du SAGE vise à mieux connaître les fonctions des zones humides. Les préconisations de la CLE relatives à la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser l'atteinte aux zones humides publiées en juin 2017 préconisent d'utiliser la MNEFZH dans le cadre des projets d'aménagement soumis à la réglementation. Cette méthode a été présentée par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) lors de la Matinée d'échanges du SAGE à destination des bureaux d'études et des aménageurs le 30 novembre 2017 et lors des réunions au sein des DDTM qui ont suivi les 30 novembre et 1^{er} décembre 2017. L'AFB travaille actuellement sur la deuxième version de la méthode incluant les zones humides salées et saumâtres. Cette version a été testée en 2018 sur le territoire du SAGE et sa publication est attendue fin 2019.



Les échanges entre l'AFB et le SMIDDEST ont mis en évidence l'opportunité réciproque de réaliser des tests de la méthode sur le territoire du SAGE afin d'acquérir des connaissances sur les fonctions et le potentiel de restauration d'un échantillon de zones humides du SAGE d'une part, et de finaliser la méthode d'autre part. Pour ce faire, en fonction des enjeux identifiés et afin d'être le plus efficace possible, l'AFB et la Chargée de mission ont élaboré un projet visant à recruter un binôme de stagiaires de master 2 pour une durée de 6 mois de mars à août 2018 (cf.détail du projet en Annexe IV). Un des deux stages était financé par l'AFB. Le co-cadrement des deux stagiaires accueillis au SMIDDEST a été assuré par la Chargée de mission Zones humides et Guillaume Gayet de l'AFB. Un groupe de travail spécifique a été constitué avec l'ensemble des

partenaires souhaitant s'impliquer dans la démarche et trois réunions ont eu lieu les 5 février, 19 avril et 30 août. Le travail des étudiants a également été présenté lors du groupe de suivi n°10 du 11 juillet. Les étudiants ont apporté entière satisfaction et les résultats de leurs travaux ont notamment montré que la méthode nationale était bien adaptée au territoire (une cinquantaine de sites ont été testés). Ils ont produit deux rapports de stage confidentiels qui serviront de base à l'élaboration d'un document technique largement diffusable. Le SAGE dispose donc aujourd'hui d'un retour d'expérience conséquent concernant l'utilisation de cette méthode à valoriser.



Alizée Ribas et Zéphir Barret sur le terrain

CONCLUSION ET PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2019

L'année 2018 est notamment marquée par:

- ✓ La mise en œuvre du 1^{er} Forum estuarien de lancement des JMZH ; élément phare de communication à destination d'un large public. Il serait souhaitable de le reconduire tous les deux ans et pourquoi pas d'associer une ou plusieurs classes de collège ou de lycée afin notamment que la partie « en salle » profite au plus grand nombre ;
- ✓ Le partenariat ABF-SMIDDEST qui a permis d'accueillir un binôme de stagiaires pour tester la Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctions des Zones Humides sur le territoire du SAGE. Ce format est à retenir et ce type de partenariat à reconduire. En effet, cela représente un intérêt certain, tant pour l'organisation de l'encadrement que pour la qualité et l'efficacité du travail réalisé (travail accompli conséquent, complémentarité des sujets, stagiaires travaillant en équipe et de manière autonome, sécurité pour les phases de le terrain, etc.) ;

La continuité dans l'animation spécifique de l'enjeu "zones humides" du SAGE a permis en 2018 de maintenir la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs. Le taux de participation aux différentes réunions témoigne d'une excellente dynamique favorisant la concertation et la mise en œuvre des dispositions du SAGE. Les réunions régulières des différents groupes de travail seront poursuivies en 2019 afin de maintenir cette dynamique positive et de faire émerger des actions pertinentes issues d'une vision partagée de la préservation des zones humides.

Une nouvelle séquence de Matinées d'échanges pourrait avoir lieu en 2019 en lien avec les autres thématiques du SAGE. Dans la perspective d'un 2nd Forum estuarien de lancement des JMZH en janvier 2020, le contenu de cet évènement sera élaboré en 2019 en partenariat avec les acteurs concernés (BioSphère Environnement et Ecoacteurs en Médoc via le PNR du Médoc notamment). Le partenariat initié avec l'AFB se poursuivra en 2019 afin d'élaborer le document technique issu du travail des étudiants. L'offre de formation

à la MNEFZH proposée dans le sud-ouest par le Cerema et le FMA, à Bordeaux et Rochefort, sous l'impulsion du SAGE sera reconduite. La Chargée de mission poursuivra un travail de fond conséquent d'analyse des dossiers réglementaires, d'appui technique aux collectivités et de veille scientifique, technique et juridique.

GESTION ET PREVENTION DES INONDATIONS

Le SMIDDEST étant un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), la prévention du risque inondation fait partie de ses missions principales. Une mission d'animation spécifique autour de l'enjeu « Inondation » a donc été mise en place.

Pour l'année 2018, l'animation a été assurée jusqu'à fin Juillet par M. LECLERC.

En 2018 les missions ont été les suivantes :

- Suivi du PAPI complet :
 - ✓ Animation du PAPI
 - ✓ Action 1.1 - Newsletter du PAPI
 - ✓ Action 1.2 et 1.8 - Mise à jour du RIG
 - ✓ Action 1.5 - Pose de repères de crues
 - ✓ Action 1.7 - Protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation - Diffusion d'un Guide Réflexe type REX Retour d'expérience
 - ✓ Action 1.10 - Diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques
- Gestion du risque inondation :
 - ✓ Animation et suivi de la SLGRI du Littoral Charentais
 - ✓ Extraction de données du RIG
 - ✓ Instruction des dossiers loi sur l'eau
 - ✓ Suivis d'études diverses

PAPI DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

// ANIMATION DU PAPI ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Le SMIDDEST, en tant que porteur du PAPI Estuaire de la Gironde, assure le suivi et l'animation du programme. Dans ce cadre, une réunion a été organisée :

- Comité technique du PAPI : le 2 mars 2018

Le SMIDDEST est également présent aux réunions de lancement et de suivi des différentes actions inscrites dans le PAPI, réalisées par les autres maîtres d'ouvrages (Bordeaux Métropole, SPIPA, SMBVAM, Département de la Gironde).

// ACTION 1.1 - NEWSLETTER DU PAPI

L'objectif de la newsletter du PAPI a été validé lors du COPIL Communication du 16 Janvier 2017. Il s'agit d'une lettre d'informations à destination des élus et partenaires au sens large sur l'avancement du PAPI. Il a été décidé que la newsletter serait diffusée aux membres du Comité de pilotage et du comité technique du PAPI, aux communes du territoire du PAPI (maire et services techniques), aux gestionnaires d'ouvrages ainsi qu'à diverses associations (riverains, protection de l'environnement, etc.).

La première newsletter a été envoyée en Février 2018.



Date 07/02/18

Diagnoses de vulnérabilité aux inondation des biens départementaux de la Gironde

L'inondation d'un bâtiment peut mettre en difficulté des personnes, engendrer des

Date 07/02/18

Bordeaux Métropole travaux de confortement des digues en rive droite de la Garonne

Travaux lancés en avril 2017 sur les communes de Bouliac, Floirac et Bordeaux. Ces travaux concernant un linéaire de 10 km et sont estimés à 15 millions d'euros.



Premier numéro de la newsletter du PAPI de l'estuaire de la Gironde

EN SAVOIR PLUS

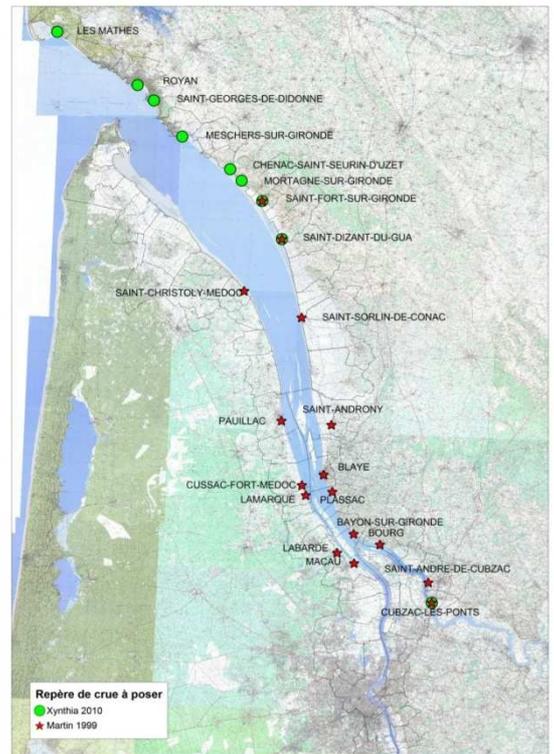
// ACTION 1.5 - POSE DE REPERES DE CRUES

Pour conserver la mémoire locale des crues et faciliter la prise de conscience du risque inondation pour les habitants, l'opération consistant à mettre en place des repères de crues sensibilisateur sur les communes bordant l'estuaire est prévue dans le PAPI, pour les événements de 1999 et 2010, qui constituent les plus hautes eaux connues sur le territoire. Ces repères seront accompagnés de panneaux explicatifs sur le risque inondation.

Identification de 14 communes pour 4 communes ont été identifiées pour le développement de cette action. Une rencontre a été organisée avec ces communes pour valider la localisation du repère.

Une maquette du panneau d'information a été effectuée, et les repères de crue ont été commandés.

Les repères seront posés courant 2019.



Localisation des sites retenus, hors Bordeaux Métropole

// ACTION 1.7 - Protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation- Diffusion d'un Guide Réflexe type REX Retour d'expérience

Pour améliorer la compréhension des phénomènes d'inondation sur l'estuaire et analyser plus précisément la vulnérabilité du territoire, les catastrophes du passé servent d'outils de référence pour anticiper les catastrophes futures. Ainsi, juste après une catastrophe il apparaît primordial de quantifier les impacts et les dégâts constatés afin d'avoir une meilleure connaissance des aléas et des risques associés.

Le CEREMA sous l'impulsion du ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé un travail pour l'élaboration d'un guide méthodologique concernant le Retour d'expérience après une crue. Ce guide sera adapté au territoire de l'estuaire.

Dans le but d'améliorer la collecte de l'information suite à un évènement, un travail a été initié en collaboration avec les services de l'Etat et Bordeaux Métropole.

Cette action nécessite désormais de trouver des relais auprès des syndicats, communes EPCI et des structures GEMAPIENNE, pour réaliser après un événement un repérage des laisses de crues.

// ACTION 1.8 – AMELIORER LE REFERENTIEL INONDATION GIRONDE (RIG)

Le RIG est un outil d'aide à la décision vis-à-vis des orientations globales et locales d'aménagement, fondé sur une connaissance précise des caractéristiques morphologiques du territoire et une modélisation hydraulique des principaux phénomènes dynamiques de crue influençant directement les inondations.

L'objectif de l'action 1.8 du PAPI est de :

- Pérenniser et mettre à jour la base de données du RIG
- Améliorer le modèle du RIG pour le rendre le plus fidèle à la réalité possible

En 2018, le CEREMA a lancé le second temps de l'étude en engageant un travail d'analyse sur l'ensemble des données afin d'identifier des secteurs nécessitant une collecte complémentaire de données.

Dans le cadre de la mise en place d'un éventuel avenant au PAPI, une nouvelle mise à jour est nécessaire. La base de données du RIG a été agrémentée par les données suivantes :

- la topographie des digues du Syndicat mixte du bassin versant Artigue Maqueline
- la topographie complémentaire des digues de la Communauté de communes de l'Estuaire
- la vulnérabilité du bâti sur le périmètre de la Communauté de communes de l'Estuaire et sur la partie Charente-Maritime
- LIDAR 2016 sur Bordeaux métropole

Montant de l'opération : 100 000 € TTC

Financement : FPRNM 50 000 €, SMIDDEST 50 000 € TTC

Durée : 24 mois, de 2018 à 2020

// ACTION 1.10 – Diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques

L'objectif de ce travail est d'identifier les bâtis isolés vulnérables aux inondations sur l'ensemble de l'estuaire, travail initié au cours du PAPI d'intention. La vulnérabilité sera estimée en fonction de la configuration de chaque bâti et au regard des paramètres hydrauliques du secteur environnant.

En fonction des résultats de l'étude, il sera proposé des solutions de réduction de la vulnérabilité au cas par cas et un accompagnement sera proposé aux volontaires dans leur démarche d'acquisition de mesures structurelles.

L'action a été lancée en 2018, via la délibération du 28 mars 2018 pour un montant de 30 000 euros TTC et via la rédaction du cahier des charges. Le marché sera lancé au cours du premier trimestre de 2019.

GESTION DU RISQUE INONDATION

// SLGRI DU LITTORAL CHARENTAIS

A la suite de la tenue des ateliers sur tous les bassins de risque, le CEREMA a proposé un diagnostic finalisé sur le territoire ainsi qu'une liste d'objectifs opérationnels et des dispositions concrètes associées.

Le COPIL du 18 Octobre 2017 a permis d'approuver la SLGRI du littoral charentais-maritime, validée ensuite par la Commission Inondation du Bassin Adour-Garonne le 14 novembre 2017. Un travail collaboratif a eu lieu par la suite entre la DREAL, la DDTM, EPTB Charente et le SMASS Seudre. L'objectif est de mettre en application les actions développées dans le cadre de la stratégie. Un tableau de bord des actions va être élaboré par l'EPTB Charente. Certaines de ces actions pourront éventuellement être intégrées dans le cadre d'un avenant au PAPI de l'Estuaire de la Gironde.

// EXTRACTION DE DONNEES DU RIG

Les données issues du RIG (propriété du SMIDDEST) doivent être systématiquement utilisées dans toutes les études réglementaires d'aménagement en lit majeur de l'estuaire. Dans ce cadre, le SMIDDEST assure gratuitement l'extraction et la fourniture des données pour tous les maitres d'ouvrages sauf l'Etat (pris en charge par le CEREMA). Le SMIDDEST a élaboré une convention de mise à disposition des données du RIG aux maitres d'ouvrages qui effectuent des études hydrauliques sur le territoire estuarien. Elle permet de fournir des données d'entrées du modèle (maillage, topographie et condition aux limites) sous certaines conditions (notamment un engagement de remise des données acquises).

En 2018, des jeux de données concernant les profils de digues et les enjeux ont été fournis à la Communauté de communes du Grand Cubzaguais, afin de compléter son étude sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire de 4 Communautés de Communes (Blaye, Fronsadais, Grand Cubzaguais, Latitude Nord Gironde).

// INSTRUCTION DES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau) des projets du territoire. La partie « inondation » est analysée par le chargé de mission de cette thématique.

En 2018, 2 dossiers ont fait l'objet d'une analyse concernant cette thématique. Ils sont présentés ci-dessous, ainsi que l'avis donné pour chaque dossier :

Dossiers instruits	Avis
Projet urbain Bordeaux-Brazza	OK
Projet recalibrage et de renforcement RD209	Réservé, avec recommandations techniques

// SUIVIS D'ETUDES ET ECHANGES TECHNIQUES

En tant qu'EPTB et propriétaire du RIG, le SMIDDEST est sollicité pour participer à de nombreuses réunions, en dehors de celles déjà organisées pour les actions du PAPI:

- Suivi des comités techniques de l'étude de la Communauté de Communes de l'Estuaire concernant les systèmes de protection présents sur son territoire
- Suivi des comités techniques de l'étude de préfiguration du système d'endiguement sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau
- Suivi des comités techniques de l'étude visant à préfigurer la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire de 4 Communautés de Communes (Blaye, Fronsadais, Grand Cubzaguais, Latitude Nord Gironde)

- Participation aux journées de l'AFEPTB

CONCLUSION

En 2017, le SMIDDEST a lancé ou poursuivi 5 actions pour lesquelles il est maître d'ouvrage :

- L'action 1.1 « Communication et sensibilisation » via le lancement de la newsletter,
- Les actions 1.3 & 3.1, respectivement « Aide aux communes pour la mise en œuvre de mesures préventives » (DICRIM) et « Aide à l'élaboration des PCS »
- L'action 1.5 « Pose de repères de crues »
- L'action 1.8 « Amélioration du RIG »

Le SMIDDEST réalise également le suivi technique des actions 7.10 «Protection du port de Cubzac-les-ports» & 7.11 «Protection du port de La Maréchale (Saint-Seurin-de-Cadourne)».

De plus, le SMIDDEST continu son travail de coordination des actions à l'échelle de l'estuaire en participant aux diverses réunions de suivi sur l'ensemble du territoire.

APPROCHE ADMINISTRATIVE

Recueil des actes administratifs

// Délibérations du Comité Syndical du 1^{er} Février 2018

- 2018-01-001: Ouverture d'une Ligne de Trésorerie
- 2018-01-002: Budget Principal – Budget Primitif 2018
- 2018-01-003: Budget annexe Gestion de l'Eau – Budget primitif 2018
- 2018-01-004: Maîtrise d'Ouvrage du projet CONTROL Estuaire en partenariat avec l'Université de Bordeaux (Labex COTE) et demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de la Gironde et du Conseil départemental de la Charente-Maritime
- 2018-01-005: Stage sur l'évaluation des fonctions et du potentiel de restauration des zones humides de l'estuaire selon la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides, en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 2018-01-006: Convention de partenariat SMIDDEST – Gironde Tourisme : Programme commun d'actions 2018 – Autorisation de signature
- 2018-01-007: Création de contenus de qualité de présentation et de promotion de l'Estuaire
- 2018-01-008: Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 2018-01-009 : Budget annexe Cordouan – Budget primitif 2018
- 2018-01-010: Choix du mode de gestion pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan : Approbation du principe de la concession de service et de ses caractéristiques
- 2018-01-011: Mise en œuvre du plan de communication pour la saison 2018 au phare de Cordouan
- 2018-01-012: Mise en œuvre du programme de médiation pour la saison 2018 au phare de Cordouan
- 2018-01-013: Tarifs 2018 d'entrée au Phare de Cordouan - Motifs d'exonération et d'application du tarif réduit
- 2018-01-014: Autorisation de recrutements d'agents saisonniers pour la saison 2018
- 2018-01-015: Demandes de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde, du Conseil départemental de la Charente-Maritime et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour assurer la gestion et l'animation du site de Cordouan en 2018

// Délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2018

- 2018-02-016 : Budget principal 2017, budget annexe Gestion de l'Eau 2017 et budget annexe Cordouan 2017 - Arrêt des comptes de Gestion
- 2018-02-017: Compte Administratif 2017 - Budget Principal
- 2018-02-018: Compte Administratif 2017 - Budget Annexe Cordouan
- 2018-02-019: Compte Administratif 2017 - Budget Annexe Eau
- 2018-02-020: Budget principal 2017- Affectation du Résultat
- 2018-02-021: Budget annexe Cordouan 2017- Affectation du Résultat
- 2018-02-022: Budget annexe Eau 2017- Affectation du Résultat
- 2018-02-023: Budget Principal DM n°1
- 2018-02-024: Budget Annexe Cordouan 2018 DM n°1
- 2018-02-025: Budget Annexe Eau DM n°1
- 2018-02-026 : Cotisation 2018 à l'AFEPTB
- 2018-02-027: PAPI Estuaire - Action1.10 : Maitrise d'ouvrage d'une étude visant terminer le recensement des bâtis isolés inondables dede l'estuaire et à étudier leur vulnérabilité et demandes de subvention auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 2018-02-028: SAGE Estuaire de la Gironde – Désignation du représentantdu SMIDDEST à la CLE

- 2018-02-029: SAGE Estuaire – Etude de faisabilité pour le rechargement de zones intertidales en érosion avec des sédiments issus du dragage et demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- 2018-02-030: Concession de service pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan : Création de la commission d'analyse des plis
- 2018-02-031: Concession de service pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan : Autorisation de signer une convention d'honoraires avec Parme Avocats pour une assistance juridique
- 2018-02-032: Concession de service pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan : Autorisation de signer un marché à procédure adaptée avec le cabinet Calia Conseils pour une assistance financière
- 2018-02-033: Mise en œuvre d'un programme d'actions de promotion de la candidature du phare de Cordouan à l'UNESCO et demande de subvention auprès du comité de programmation du programme LEADER Médoc
- 2018-02-034: Cotisation du SMIDDEST à l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial

// Délibérations du Comité Syndical du 5 juillet 2018

- 2018-03-035: Election de la Présidente / du Président du SMIDDEST
- 2018-03-036: Election des membres du bureau
- 2018-03-037: Délégations donnée à la Présidente
- 2018-03-038: Protection des Données – Délégué mutualisé Gironde Numérique
- 2018-03-039: Budget principal 2018 – DM2
- 2018-03-040: Budget Annexe Cordouan 2018- DM2
- 2018-03-041: Acquisition d'un outil de gestion et de suivi informatique de la concession de services pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan
- 2018-03-042: Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique auprès du SMIDDEST pour l'élaboration du volet tourisme du plan de gestion dans le cadre de la candidature UNESCO
- 2018-03-043: Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le phare de Cordouan

// Délibérations du Comité Syndical 19 décembre 2018

- 2018-04-044: Mise en place du RIFSEEP
- 2018-04-45: Convention avec le Centre de Gestion de la Gironde pour l'organisation de la médiation préalable obligatoire
- 2018-04-46: Budget principal – Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 2018-04-047: Convention cadre de partenariat 2019 à 2021 avec Gironde Tourisme et programme commun d'actions 2019 – Autorisation de signature
- 2018-04-048: Participation du SMIDDEST à l'édition 2019 de la manifestation « Bordeaux fête le fleuve » - Partenariat avec Gironde Tourisme
- 2018-04-049: Impression de l'édition 2019 de la carte de l'estuaire format poche
- 2018-04-50: Mise en œuvre d'un programme d'actions de promotion de la candidature du Phare de Cordouan à l'UNESCO - Délibération Modificative : Récapitulatif des dépenses et plan de financement définitif
- 2018-04-51: Mandat spécial à Madame la Présidente du SMIDDEST dans le cadre de la candidature à l'UNESCO : Remboursement des frais de déplacement
- 2018-04-052: Concession de services pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan de 2019 à 2021 au départ du Verdon/Mer (lot n°1) – Approbation du concessionnaire et autorisation de signer le contrat
- 2018-04-053: Concession de services pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan de 2019 à 2021 au départ de Royan (lot n°2) – Approbation du concessionnaire et autorisation de signer le contrat
- 2018-04-054: Concession de services pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan de 2019 à 2021 au départ de Meschers/Gironde (lot n°3) – Déclaration sans suite
- 2018-04-055: Budget annexe Cordouan – Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 2018-04-056: Mise en œuvre du plan de communication 2019 du phare de Cordouan

- 2018-04-057: Mise en œuvre du programme de médiation pour la saison 2019 au phare de Cordouan
- 2018-04-058: Tarifs 2019 - 2021 d'entrée au phare de Cordouan
- 2018-04-059: Délégation à Madame la Présidente pour décider des motifs d'exonération du tarif d'entrée au phare de Cordouan pour la période 2019 à 2021
- 2018-04-060: Budget annexe « Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques » - Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 2018-04-061: Animation du SAGE Estuaire en 2019 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 2018-04-062: Animation du SAGE Estuaire en 2019 – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde
- 2018-04-063: Animation « zones humides et bassins versants » du SAGE Estuaire en 2019 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 2018-04-064: Animation « zones humides et bassins versants » en 2019 – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde
- 2018-04-065: Animation « Prévention des inondations de l'estuaire de la Gironde » en 2019 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 2018-04-066: Accord de consortium du réseau de surveillance automatisé de la qualité des eaux du système Garonne-Dordogne-Gironde (réseau MAGEST) – Autorisation de signature d'un avenant de prolongation de l'accord jusqu'au 31 décembre 2020

Commandes passées en 2018 (marchés supérieurs à 4000 € HT)

SMIDDEST

OBJET	FOURNISSEUR : NOM, COMMUNE	MONTANT
Diagnostic RPS	Accolade- Bressuire	10 800,00 €
Création outils de gestion	Accolade- Bressuire	10 800,00 €

CORDOUAN

OBJET	FOURNISSEUR : NOM, COMMUNE	MONTANT
Marchés dePrestation		
Médailles 2018	Monnaie de Paris	6 500,00€
Création identité visuelle	Innoxia- Bordeaux	12 375,00€
Etude Paysagère dans le cadre de la candidature du Phare à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO	Julien Laborde- Bordeaux	10 375,00€
	Sonia Fontaine- Bordeaux	9 425,00€
	Guillaume Clément- Bordeaux	4 550,00€
Accompagnement à la rédaction des DCE	Parme Avocats- Paris	8 800,00€

APPROCHE BUDGETAIRE

Fonctionnement

Dépenses	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Etudes et recherche	13 608	69 102	77 377	160 087
Com et promo	2 562	4 830	52 022	159 935
Personnel	600 246	162 925	245 818	1 008 989
Frais généraux	38 578	32 781	55 626	126 985
Subvention	0	4000	0	4 000
Dotation aux amortissements	19 303	0	12 629	31 932
Participation Budget Annexe Eau	176 700			176 700
Participation Budget Annexe Cordouan	29 000			29 000
Total	879 997	273 638	443 472	1 597 107

Recettes	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Produits des services			259 448	259 448
Participations Départements	220 000	0		220 000
Participations Région	110 000			110 000
Participation CUB	55 000			55 000
Participation CARA	27 500			27 500
Participation CCE	27 500			27 500
Participation CDCHS	27 500			27 500
Subventions Départements		42 243	58 250	100 493
Subventions Régions		0	25 000	25 000
Subventions Europe		26 100		26 100
Subventions Etat		15 180	14 610	29 790
Subventions Agence de l'Eau		295 634		295 634
Subventions CUB				0
Subvention ERDF				0
Remboursement frais de personnel	414 114		0	414 114
Produit de cession des immobilisations				0
Prise en charge Budget Principal		176 700	29 000	
Excédent 2017 reporté	208 652		48 027	256 679
Total	1 090 266	555 857	434 355	2 080 458

Investissement

Dépenses	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Matériel de Bureau et informatique	1 599		1 264	2 863
Mobilier- Equipement sécurité	0		1 274	1 274
Total	1 599		2 538	4 137

Recettes	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Excédent Investiss reporté 2017	122 780		9 128	131 908
Amortissement	19 303		12 630	31 933
Total	142 083		21 758	163 841



12, rue Saint-Simon ■33390 Blaye ■Tél : 05 57 42 28 76 ■Fax : 05 57 42 75 10

www.smiddest.fr - contact@smiddest.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat Mixte Estuaire

Numéro SIRET : **25330631000058**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie Principale de Blaye**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Budget Principal

ANNEE 2018

Code INSEE

33115

Syndicat Mixte Estuaire

Budget Principal



I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	879 997,89	G	881 614.00
	Section d'investissement	B	1 598.60	H	23 536.15
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	208 652.03
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	122 780.38
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			881 596.49		1 236 582.56
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		0.00		0.00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		879 997.89		1 090 266.03
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		1 598.60		146 316.53
	= B+D+F		= H+J+L		
	TOTAL CUMULE		881 596.49		1 236 582.56
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Syndicat Mixte Estualre - 33 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	54 646,25		54 646,25
012	Charges de personnel	600 246,02		600 246,02
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	205 700,00		205 700,00
66	Charges financières	102,47	0,00	102,47
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	19 303,15	19 303,15
Dépenses de fonctionnement - Total		860 694,74	19 303,15	879 997,89
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 598,60	0,00	1 598,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 598,60	0,00	1 598,60
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	204 172,19	54 646,25	0,00	0,00	149 525,94
012	Charges de personnel	606 500,00	600 246,02	0,00	0,00	6 253,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	205 700,00	205 700,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 016 372,19	860 592,27	0,00	0,00	155 779,92
66	Charges financières	250,00	102,47	0,00	0,00	147,53
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	78 029,84				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 094 652,03	860 694,74	0,00	0,00	233 957,29
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	19 500,00	19 303,15			196,85
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		19 500,00	19 303,15			196,85
TOTAL		1 114 152,03	879 997,89	0,00	0,00	234 154,14
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	5 370,79	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	438 000,00	408 743,21	0,00	0,00	29 256,79
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	467 500,00	467 500,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		905 500,00	881 614,00	0,00	0,00	23 886,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		905 500,00	881 614,00	0,00	0,00	23 886,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		905 500,00	881 614,00	0,00	0,00	23 886,00
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		208 652,03				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	5 370,79	0,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	0,00	5 370,79	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	438 000,00	408 743,21	0,00	0,00	29 256,79
70872	Remb par budgets annexes	438 000,00	408 743,21	0,00	0,00	29 256,79
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	467 500,00	467 500,00	0,00	0,00	0,00
7472	Subv.région	110 000,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00
7473	Subv.département	220 000,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00
74758	Particip des autres groupements	137 500,00	137 500,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		905 500,00	881 614,00	0,00	0,00	23 886,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		905 500,00	881 614,00	0,00	0,00	23 886,00
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		905 500,00	881 614,00	0,00	0,00	23 886,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		208 652,03				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 370,79		5 370,79
70	Produits des services	408 743,21		408 743,21
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	467 500,00		467 500,00
75	Autres produits gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		881 614,00	0,00	881 614,00
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				208 652,03

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 233,00	0,00	4 233,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		19 303,15	19 303,15
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		4 233,00	19 303,15	23 536,15
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017				122 780,38

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 080,00	1 598,60	0,00	2 481,40
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 080,00	1 598,60	0,00	22 481,40
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		24 080,00	1 598,60	0,00	22 481,40
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		24 080,00	1 598,60	0,00	22 481,40
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	4 580,00	4 233,00	0,00	347,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		4 580,00	4 233,00	0,00	347,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 580,00	4 233,00	0,00	347,00
021	Virement de la section de foncf. (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	19 500,00	19 303,15		196,85
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		19 500,00	19 303,15		196,85
TOTAL		24 080,00	23 536,15	0,00	543,85
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		122 780,38			

Envoyé en préfecture le 03/05/2019

Reçu en préfecture le 03/05/2019

Affiché le

SLO
CA 2018

ID : 033-253306310-20190429-2019_02_14-DE

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	204 172,19	54 646,25	0,00	0,00	149 525,94
60612	Energie-électricité	300,00	618,53	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	5 000,00	5 961,07	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	400,00	85,99	0,00	0,00	314,01
60631	Fournitures d'entretien	0,00	114,94	0,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	500,00	83,89	0,00	0,00	416,11
60636	Vêtements de travail	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6064	Fournitures administratives	1 100,00	286,40	0,00	0,00	813,60
61551	Entretien matériel roulant	3 900,00	1 737,24	0,00	0,00	2 162,76
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6156	Maintenance	4 800,00	5 137,12	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	4 900,00	4 791,04	0,00	0,00	108,96
617	Etudes et recherches	141 622,19	13 608,00	0,00	0,00	128 014,19
6182	Doc. générale et Technique	500,00	729,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	219,61	0,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	500,00	636,45	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6237	Publications	500,00	1 734,15	0,00	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	20 000,00	828,00	0,00	0,00	19 172,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	8 300,68	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 266,28	0,00	0,00	733,72
6262	Frais de télécommunication	6 000,00	6 025,56	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilé	500,00	375,00	0,00	0,00	125,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	400,40	0,00	0,00	2 099,60
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 950,00	1 536,26	0,00	0,00	413,74
6288	Autres services extérieurs	0,00	170,64	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	606 500,00	600 246,02	0,00	0,00	6 253,98
6218	Autre personnel extérieur	65 000,00	54 523,88	0,00	0,00	10 476,12
6332	Cotisations au FNAL	500,00	344,32	0,00	0,00	155,68
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	7 000,00	7 385,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts & taxes	1 000,00	1 105,72	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	90 000,00	91 015,60	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	personnel non titulaires Rémuné	280 000,00	289 339,89	0,00	0,00	0,00
64168	Autres	0,00	1 155,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	95 000,00	97 622,95	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations caisses retraite	40 000,00	39 655,17	0,00	0,00	344,83
6454	Cotisations ASSEDIC	20 000,00	13 852,49	0,00	0,00	6 147,51
6458	Cotisations autres organismes	0,00	3 850,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versements autres oeuvres soc	8 000,00	396,00	0,00	0,00	7 604,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	205 700,00	205 700,00	0,00	0,00	0,00
657363	A caractère administratif	205 700,00	205 700,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 016 372,19	860 592,27	0,00	0,00	155 779,92
66	Charges financières (b)	250,00	102,47	0,00	0,00	147,53
6611	Intérêts des emprunts,dettes	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	48,28	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts c/courants, dépôts	0,00	54,19	0,00	0,00	0,00
6616	Intérêts sur opér. financ.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	78 029,84				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 094 652,03	860 694,74	0,00	0,00	233 957,29
023	Virement à la sect° d'Investis.	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	19 500,00	19 303,15			196,85
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	19 500,00	19 303,15			196,85
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		19 500,00	19 303,15			196,85
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		19 500,00	19 303,15			196,85
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 114 152,03	879 997,89	0,00	0,00	234 154,14
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	20 000.00	0,00	0,00	20 000.00
2041631	ADM : Biens mobiliers, matériel	20 000.00	0,00	0,00	20 000.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	4 080.00	1 598,60	0,00	2 481.40
2183	Matériel de bureau et info.	3 400.00	1 598,60	0,00	1 801.40
2184	Mobilier	680.00	0,00	0,00	680.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		24 080.00	1 598,60	0,00	22 481.40
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	0.00	0,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00			
Total des dépenses financières		0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		24 080.00	1 598,60	0,00	22 481.40
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		24 080.00	1 598,60	0,00	22 481.40
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	4 580.00	4 233,00	0,00	347.00
10222	FCTVA	4 580.00	4 233,00	0,00	347.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00			
Total des recettes financières		4 580.00	4 233,00	0,00	347.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 580.00	4 233,00	0,00	347.00
021	Virement de la section de fonct.	0.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	19 500.00	19 303,15		196.85
28051	Concessions et droits similaires	1 026.00	1 026,00		0.00
28135	Amort.const.instal° générales	270.00	258,00		12.00
28158	Amort. autres matériels technique	2 160.00	2 156,90		3.10
28182	Matériel de transport	11 752.00	11 740,50		11.50
28183	Matériel de bureau informatique	3 292.00	3 134,75		157.25
28184	Mobilier	1 000.00	987,00		13.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		19 500.00	19 303,15		196.85
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		19 500.00	19 303,15		196.85
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		24 080.00	23 536,15	0,00	543.85
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		122 780.38			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

CA 2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV

A2.1

51931 10001005993 519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 31/12/2018
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Lignes de crédits de trésorerie						
		18/01/2018	150 000,00	100 000,00	102,47	100 000,00	0,00
	Crédits de trésorerie (Total)		150 000,00	100 000,00	102,47	100 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 03/05/2019

Reçu en préfecture le 03/05/2019

Affiché le



ID : 033-253306310-20190429-2019_02_14-DE

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - Budget Principal

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par le Mme laPrésidente,

A Bordeaux, le 29/04/2019

Le Mme laPrésidente,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire.

A Bordeaux, le 29/04/2019

Les membres du Comité Syndical,

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 2

VOTES : Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 18/04/2019



[Handwritten signature]

François de Roffiac

[Handwritten signature]

Jean Jacques CORSAN

[Handwritten signature]

Certifié exécutoire par le Mme laPrésidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/05/19 et de la publication le

A Blaye le 03/05/19



21 MARS 2019

Bureau du Courier

COMITE SYNDICAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2019
Date de la convocation : 06 février 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TURON

Présents :

- *M. RENARD pour le Département Gironde ;*
- *M. TURON pour Bordeaux Métropole ;*
- *MM. CAMEDESCASSE, CLEMENT, DURAND et RAYNAL pour le troisième collège des services de l'eau hors Bordeaux Métropole.*

Absents non représentés : Mme BREZILLON, MM. CHAUSSET, FEDIEU, GARRIGOU, Mmes JACQUET et SEJOURNET, MM. SAUBUSSE et SUBRENAT, Mme VEILLARD.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 05 février 2019, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

M. CAMEDESCASSE est secrétaire de séance.

~ ~ ~ ~ ~

DELIBERATION N° 2

**CONTRAT TERRITORIAL 2014-2018 AVEC L'AGENCE DE L'EAU
POUR UNE GESTION DURABLE DES NAPPES PROFONDES DE GIRONDE
RAPPORT D'ACTIVITE 2018**

Signé en 2014 pour la période 2014-2018, le "Contrat territorial pour une gestion durable de l'eau des nappes profondes de Gironde" prévoit, à son article 4, que le SMEGREG porte à la connaissance de l'Agence de l'eau un bilan synthétique de l'année écoulée. Le rapport d'activité correspondant est annexé au présent rapport.

Ce bilan, qui sera présenté en séance, retrace de manière synthétique l'activité du SMEGREG, qu'il s'agisse de son activité pour le compte de ses membres ou pour le compte de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Il fait état des actions engagées en 2018 et rend compte du temps consacré par les agents du SMEGREG à l'animation de la mise en œuvre du SAGE.

Bien que cette approche ne soit pas exhaustive, ce bilan évoque également des actions menées par les collectivités du département qui contribuent à l'atteinte des objectifs du SAGE en matière d'économie d'eau et de maîtrise des consommations.

Il fait également état du montant de subvention accordé par l'Agence de l'eau pour la compensation des surcoûts des usagers du service d'eau industrielle de la Presqu'île d'Ambés qui substituent des prélèvements à l'Eocène.

Dans la mesure où 2018 est le terme de ce contrat, le bilan financier pour 2018 sera complété d'un bilan sur la durée du contrat.

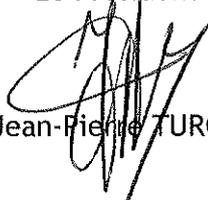
Bien entendu, de plus amples informations vous seront apportées en séance.

~ ~ ~ ~ ~

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (6 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical le Comité Syndical prend acte du contenu du rapport d'activité 2018 qui lui a été présenté.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 26 février 2019

Le Président


Jean-Pierre TURON

Rapport d'activité pour l'année 2018

Présenté au Comité syndical du SMEGREG le 5 février 2019
et à la CLE du SAGE Nappes profondes le XX xxxx 2019

*Rapport valant bilan d'activité 2018 au titre du Contrat territorial
pour une gestion durable des nappes profondes de Gironde
Contrat Agence de l'eau Adour-Garonne - SMEGREG pour les années 2014 à 2018*

Le présent rapport d'activité concerne l'année 2018. Il retrace les actions menées, qu'il s'agisse d'opérations décidées lors des exercices précédents ou relevant du programme adopté par le Comité syndical du SMEGREG pour 2018.

Certaines de ces opérations ont bien été engagées en 2018 sans pour autant avoir été menées à leur terme, et elles se poursuivront donc en 2019, voire au-delà. A l'inverse, certaines opérations inscrites au programme 2018 n'ont pas été engagées en l'absence de l'accompagnement financier attendu de l'Agence de l'eau. Elles devraient être engagées sur 2019.

Les actions récurrentes de sensibilisation, d'information et de formation sur le SAGE et les Nappes profondes ont toutes été mises en œuvre bien que n'ayant pas toutes reçu le soutien financier de l'Agence pourtant prévu au contrat territorial.

Outre l'information des membres du SMEGREG et des tiers, le présent rapport d'activité vise à satisfaire aux exigences du "Contrat territorial pour une gestion durable de l'eau des nappes profondes de Gironde" signé avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne en 2014, pour la période 2014-2018, et qui prévoit, à son article 4, que le SMEGREG porte à la connaissance de l'Agence de l'eau un bilan synthétique de l'année écoulée. En conséquence, ce rapport d'activité est organisé selon la structure du contrat territorial et il fait état d'actions menées par d'autres maîtres d'ouvrages en lien avec la mise en œuvre du SAGE. Il aborde également la question de l'utilisation du produit des majorations de redevance pour prélèvement de l'Agence au titre du SAGE alors que la décision a été prise par l'Agence de supprimer ce mécanisme pour son 11^e programme d'intervention.

Si le présent rapport présente les opérations réalisées de manière synthétique, il convient de rappeler que chaque opération achevée fait l'objet d'un bilan détaillé adressé à l'Agence pour solde et clôture du dossier d'aide correspondant.

Sommaire

1. Gouvernance - Réunions des instances
2. Volet 1 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource
3. Volet 2 - Compensation des surcoûts liés aux substitutions
4. Volet 3 - Coordination, animation, suivi de la mise en œuvre du SAGE
5. Bilan financier

1. GOUVERNANCE - REUNIONS DES INSTANCES

1.1. SMEGREG

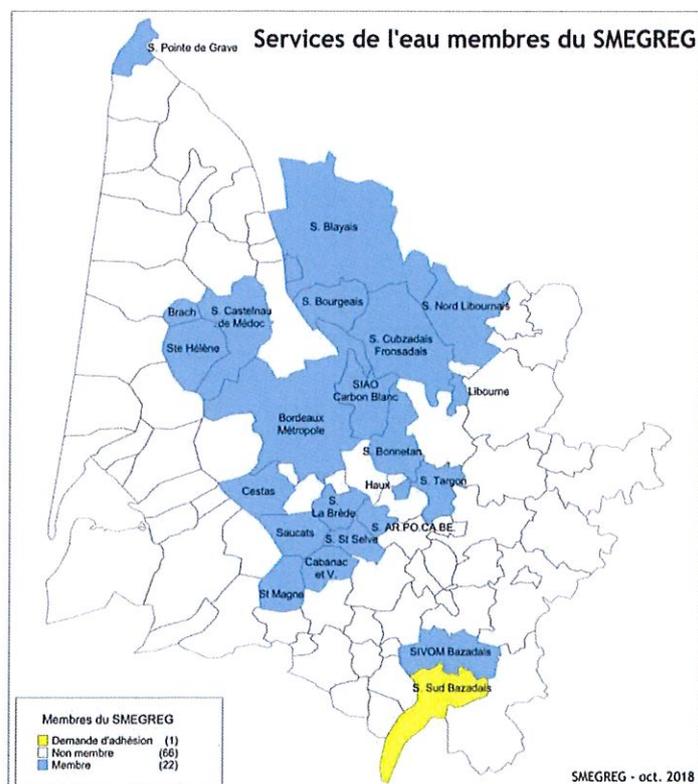
Comme suite à l'acte de candidature pour entrer au SMEGREG formalisé dans le courant 2018 par le Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais, un avis favorable a été émis par le Comité syndical du SMEGREG par délibération en date du 27 juin 2018.

L'entrée au SMEGREG de ce service d'eau potable a été formalisée par un arrêté préfectoral daté du 7 août 2018.

Une deuxième candidature a été formalisée en 2018 par le Syndicat du sud Bazadais (délibération du xxxxxx) mais n'avait pas encore abouti au 31 décembre de cette année.

Fin 2018, le SMEGREG était ainsi composé des 23 membres suivants :

- Département de la Gironde ;
- Bordeaux Métropole ;
- Brach ;
- Cabanac et Villagrains ;
- Cestas ;
- Haux ;
- Libourne ;
- Sainte Hélène ;
- Saint Magne ;
- Saucats ;
- SIAO de Carbon-Blanc ;
- SIAEP ARPOCABE ;
- SIAEP du Blayais ;
- SIAEPA de la région de Bonnetan ;
- SIAEPA du Cubzadai-Fronsadais ;
- SIAEPA de Saint-Selve ;
- SIAEPA de La Brède ;
- SIAEPA du Bourgeais ;
- SIAEPA de Castelnau de Médoc ;
- SIAEPA de Targon ;
- SIEPA du Nord Libournais ;
- SPEP de la Pointe de Grave ;
- SIVOM du Bazadais.



Durant l'année 2018, le Comité syndical du SMEGREG s'est réuni à quatre reprises : le 9 janvier, le 1^{er} mars, le 27 juin et le 7 décembre.

1.2. CLE du SAGE Nappes profondes

Durant cette même année, la Commission locale de l'eau a tenu trois réunions : le 5 février, le 25 juin et le 19 novembre. Le bureau de la CLE a tenu une réunion le 26 mars.

On notera également deux réunions communes de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde avec la CLE du SAGE des Lacs Médocains les 26 avril et 20 décembre avec pour objet le projet de champ captant des Landes du Médoc porté par Bordeaux Métropole.

Pour mémoire, la CLE a donné délégation au SMEGREG, dans le cadre de sa mission de secrétariat technique de la commission, pour qu'il procède au tri des sollicitations extérieures et réponde à celles-ci, soit de manière définitive, soit par une réponse d'attente selon le cas.

Avec cette organisation, en 2018, le secrétariat technique de la CLE a été saisi à 88 reprises. Ces saisines ont donné lieu à :

- 17 avis formels de la CLE ;
- 40 avis émis par le secrétariat technique au titre de sa délégation :
 - ✓ dans 18 cas, les projets présentés n'avaient pas d'impact direct ou indirect sur les nappes du SAGE ;
 - ✓ dans 16 cas, la compatibilité du projet avec le SAGE ne faisait pas débat ;
 - ✓ les autres dossiers ont fait l'objet de demandes de renseignements supplémentaires, de préconisations ou d'une présentation à la CLE.

2. VOLET 1 - AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

Ce volet du contrat regroupe les actions visant à identifier les ressources mobilisables (économies d'eau et gisements conventionnels) pour procéder aux réductions de prélèvements nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE et à la mise en œuvre de ces actions par différents maîtres d'ouvrages.

2.1. Actions du SMEGREG

Pour le SMEGREG, il s'agit d'études :

1. du gisement d'économies d'eau et des modalités pratiques de mobilisation de ce gisement ;
2. relatives aux ressources mobilisables pour procéder, en particulier pour l'alimentation en eau potable, aux substitutions indispensables pour atteindre les objectifs du SAGE ;
3. relatives aux modalités pratiques de substitution (utilisation optimisée des infrastructures existantes de manière à limiter les investissements et optimisation des projets d'infrastructures nouvelles).

L'agence ayant annoncé qu'elle ne financerait pas ce type d'action en 2018, aucune opération n'a été engagée durant cet exercice

2.1.1. Etudes du gisement d'économies d'eau

Pas de prestations externalisées relatives au gisement d'économies d'eau en 2018.

2.1.2. Etudes relatives aux ressources mobilisables pour substitutions

2.1.2.1. Incidence du drainage sur le bilan de la nappe du Plio-quaternaire

Délibérations du 29 janvier 2015 et du 27 janvier 2016

L'étude des projets de champ captant des Landes du Médoc ou du Cénomaniens du sud Gironde a confirmé l'importance de bien appréhender les relations entre les nappes profondes, la nappe du Plio-quaternaire et les eaux superficielles. Or il s'avère que le fonctionnement de la nappe du Plio-quaternaire est très fortement influencé par le drainage qu'il soit permanent ou temporaire (pour la plantation de pins par exemple).

Après une première approche du sujet dans le cadre d'un stage en 2015, une étude a été confiée en 2016 à l'ENSEGID pour une durée de 10 mois avec pour objectif de préciser dans quelle mesure une gestion adaptée (voire dynamique) du drainage pourrait constituer une mesure d'adaptation aux changements climatiques ou, plus localement, permettre de compenser l'impact sur la nappe phréatique d'un champ captant dans les nappes profondes.

Comportant trois volets (bibliographie, observation, modélisation), l'étude remise en 2018 conclue en synthèse qu'il existe des configurations de drainage qui réduisent le nombre de jours de saturation du sol sans augmentation du nombre de jours de sécheresse. Ceci nécessite des réseaux denses de drains peu profonds ce qui pose la question de l'entretien régulier de ces réseaux pour conserver la fonctionnalité des drains.

Engagé par le SMEGREG en 2016 et financé par l'Agence en 2016.

2.1.2.2. Recherches de substitution locales en zone centre du SAGE

SIAEP de Targon et SIAEP de Bonnetan

Délibération du 1^{er} mars 2018

En matière de ressources mobilisables, le territoire de l'Entre-deux-Mers est confronté à différentes difficultés :

- une ressource Eocène accessible partout mais :
 - ✓ rattachée à l'unité de gestion Eocène centre déficitaire,
 - ✓ de qualité parfois impropre à la production d'eau potable.
- une ressource Oligocène au caractère aléatoire en disponibilité et qualité.

Ces caractéristiques ont déjà justifié une prospection de la nappe Oligocène pour substitution partielle et dilution de la ressource Eocène à Sadirac et à Haux.

La réalisation de deux opérations identiques a été inscrite dans le programme 2018 approuvé le 1^{er} mars 2018 sur les communes de La Sauve (SIAEPA de Targon) et de Créon (SIAEPA de Bonnetan). En l'absence d'accompagnement financier de l'agence en 2018, l'engagement de ces opérations a été reporté à un exercice ultérieur.

Inscrit un budget SMEGREG 2018 mais non engagé : 260 000 €

Aide Agence : attendue pour 2019

2.1.2.3. Recherche d'une ressource de substitution au Cénomaniens du sud Gironde

Délibération du 27 janvier 2016

L'évaluation des capacités de substitution nécessaires pour atteindre les objectifs du SAGE révèle la nécessité de disposer de deux pôles de production d'eau de substitution à une proche échéance. En l'absence de maître d'ouvrage déclaré pour une deuxième solution et compte tenu des enseignements fournis par le projet de champ captant des Landes du Médoc, de la plus grande complexité du contexte en sud Gironde (structure géologique et impact sur les lagunes), il a été décidé de reprendre les études dans l'objectif de construire un projet opérationnel ou presque.

Pour affiner les connaissances géologiques et hydrogéologiques, construire un modèle géologique puis un modèle hydrogéologique dédié et proposer l'implantation optimisée d'un champ captant, un partenariat avec l'ENSEGID et le BRGM a été construit, avec un programme sur trois ans engagé fin 2016.

On retiendra pour 2018 l'achèvement d'une campagne de prospection géologique par sondages avec cinq forages destructifs de 100 m de profondeur tous équipés en piézomètres (entreprise ALIOS) et de dix forages carottés de 50 m de profondeur dont deux équipés en piézomètres (atelier de forage du BRGM). Tous ces sondages ont fait l'objet de diagraphies et d'analyses stratigraphiques et des paléo-environnements.

Engagé par le SMEGREG en 2017 : 376 515 € TTC

Aide Agence en 2018 : 263 560 € (dossier 210 33 2114)

2.1.3. Etudes relatives aux modalités pratiques de substitution

Elaboration d'un contrat de substitution

Délibérations du 6 février 2013, 29 janvier 2015, 16 mars et 22 novembre 2016

Le 6 février 2013, peu après la décision de Bordeaux Métropole de porter le premier projet structurant de substitution de ressource (champ captant des Landes du Médoc), le SMEGREG a décidé de porter les études nécessaires à la construction d'un schéma opérationnel de substitution et d'animer son élaboration dans un cadre associant tous les services de l'eau potable potentiellement concernés. Fin 2016, cet exercice est quasi terminé.

Au cours de travaux d'élaboration de ce schéma, le constat a été fait qu'au-delà de l'approche technique et financière, l'atteinte des objectifs fixés imposait que soient également examinés en détail les aspects administratifs, budgétaires et juridiques de la mise en œuvre de ce schéma.

Il a notamment été acté le fait qu'il fallait identifier les conditions permettant à tous les acteurs, au-delà des services de l'eau concernés, de s'inscrire dans ce projet global, d'en approuver le contenu et de s'engager à le mettre en œuvre dans la durée.

Il a donc été décidé, le 16 mars 2016, d'engager l'élaboration d'un projet de contrat de substitution, une méthode et une organisation ont été arrêtées pour ce faire le 22 novembre 2016. Le premier semestre de l'année 2017 a été consacré à l'élaboration d'un projet de contrat en concertation avec les acteurs concernés par la substitution.

A l'issue de trois réunions d'échanges avec les services d'eau potable et d'échanges directs avec les autres parties appelées à signer le contrat, un projet de contrat de substitution a été arrêté le 20 septembre 2017. Il a été mis en consultation auprès de ces acteurs en novembre 2017. Les consultations se sont poursuivies tout au long de 2018 et les dernières délibérations sont attendues début 2019, la décision de l'Agence de l'eau de financer le projet de champ captant ayant été prise le 12 novembre 2018.

Engagé par le SMEGREG en 2016 et financé par l'Agence en 2016.

2.2. Actions des autres maîtres d'ouvrage

Pour les autres maîtres d'ouvrages, le volet 1 du contrat concerne :

- les actions des services de l'eau potable visant à l'amélioration des performances des réseaux de distribution (mise à jour des diagnostics de réseau et développement des sectorisations) correspondant à un montant d'investissement moyen estimé à 800 000 € HT/an hors travaux sur les réseaux ;
- les actions des collectivités ou de leurs groupements, en tant qu'usagers des services de l'eau, pour des micro-substitutions, des diagnostics, du suivi des consommations et de l'équipement des bâtiments pour des dépenses annuelles cumulées à l'échelle départementale estimées à 400 000 € HT/an ;
- la généralisation des matériels hydro économes dans les logements ;
- pour mémoire, les actions visant à l'optimisation des usages dans les activités économiques (industrie, commerce, agriculture,...) pour un montant non précisé ;
- pour mémoire, la création des infrastructures de substitution pour l'alimentation en eau potable pour un montant non précisé. Pour les projets structurants, on pourra se référer, au moins pour le premier projet, à l'accord-cadre entre l'Agence et Bordeaux Métropole.

Il n'est pas possible d'avoir une vision exhaustive des dépenses engagées sur ces thèmes par les collectivités, et moins encore par les acteurs privés.

Néanmoins, les subventions accordées aux collectivités par le Conseil départemental et l'Agence de l'eau durant l'exercice 2018 permettent d'apprécier l'action des collectivités :

- pour le Département :
 - ✓ 4 études diagnostiques de réseaux d'eau potable pour 176 180 € HT (52 854 € d'aides en cumulé),
 - ✓ 6 opérations de sectorisation pour un montant de travaux de 703 721 € HT (211 116 € d'aides en cumulé).
- pour l'Agence de l'eau :
 - ✓ une étude diagnostic de réseau d'eau potable pour 32 718 € HT aidée à hauteur de 16 359 €,
 - ✓ une opération de sectorisation pour un montant de travaux de 72 250 € HT aidée à hauteur de 36 125 €.

Le total de dépenses identifiées des services d'eau potable pour les actions qui relèvent du contrat territorial s'élève ainsi à près de 984 869 € HT.

3. VOLET 2 - COMPENSATION DES SURCOUTS LIES AUX SUBSTITUTIONS

Dans sa version révisée en 2013, le SAGE Nappes profondes reconduit le principe d'un partage solidaire des coûts entre tous les bénéficiaires de l'atteinte des objectifs du SAGE. Il prévoit notamment la compensation des surcoûts d'accès à l'eau liés à la mise en œuvre des projets structurants de substitution de ressource.

Conformément aux dispositions du SAGE approuvé en 2003, et de sa version révisée en 2013 qui les reconduit, les industriels de la Presqu'île d'Ambès alimentés par le service de l'eau industrielle de Bordeaux-Métropole en substitution à leurs forages à l'Eocène bénéficient d'une compensation dégressive des surcoûts qui s'éteindra pour les volumes achetés au-delà de 2017.

Pour mémoire, il était prévu d'apporter une aide forfaitaire à hauteur de 0,20 €/m³ pendant les cinq premières années d'exploitation de l'usine (2004-2008), puis de réduire progressivement ces aides sur les dix années suivantes.

En application de ces principes, l'Agence a ainsi attribué une aide de 16 917 € à Bordeaux Métropole en 2018 au titre des volumes substitués en 2017 (dossier 210-33-2135).

Cette compensation des surcoûts d'accès à la ressource pour les industriels alimentés par le réseau d'eau industrielle de Bordeaux Métropole en substitution à leurs forages à l'Eocène s'éteint donc comme l'avait prévu le SAGE.

Il est à noter que s'éteint dans le même temps, sur décision du Conseil d'administration de l'Agence dans le cadre de l'élaboration de son 11^e programme d'intervention, le mécanisme de majorations modulées des redevances pour prélèvement dans les nappes du SAGE.

La disparition de ce dispositif de partage équitable et solidaire des coûts de mise en œuvre du SAGE (mesures 8-2 à 8-7 du SAGE arrêté en 2003 et dispositions 82 et 83 du SAGE révisé en 2013) est à l'évidence une difficulté supplémentaire pour la mise en œuvre des substitutions nécessaires, au-delà du projet de champ captant des Landes du Médoc, pour atteindre les objectifs du SAGE. La CLE a donc demandé qu'un mécanisme alternatif soit étudié et rendu opérationnel.

On notera à cette occasion que l'intégralité des produits collectés grâce à ce mécanisme qui disparaît donc avec le 11^e programme n'a pas été redistribué sur le territoire du SAGE, près de 7M€ étant restés dans le budget de l'Agence d'après les rapports à son conseil d'administration.

4. VOLET 3 - COORDINATION, ANIMATION, SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Ce volet du contrat correspond aux dépenses supportées par le SMEGREG pour l'animation au sens large de la mise en œuvre du SAGE ce qui comprend :

- l'animation proprement dite (secrétariat technique de la CLE et information des porteurs de projets) ;
- la gestion des outils externalisés de sensibilisation, d'information et de formation ;
- la maîtrise d'ouvrage des études prévues par le SAGE ou demandées par la CLE.

4.1. Animation du SAGE

Pour l'animation du SAGE, le contrat retient un plafond de 2,25 équivalents temps plein pour la réalisation des tâches décrites en annexe 1 au contrat.

Pour l'année 2018, les jours-homme affectés aux tâches relevant du contrat se sont répartis comme suit :

Type d'action	Jours-homme
Réunions CLE ou bureau CLE	23,8
Réunions Groupes de travail CLE ou Groupe d'Experts hydrogéologues	0,0
Veille technique et réglementaire (CODERST)	10,0
Réunions interSAGES	1,8
Echanges avec la Police de l'eau ou des ICPE	72,5
Participation élaboration documents d'urbanisme	20,1
Assistance diagnostics réseaux AEP	17,9
Edition tableau de bord du SAGE	10,4
Etudes prévues par le SAGE ou demandées par la CLE	68,4
Maintenance et mise à jour des sites internet SAGE et jeconomiseleau	3,6
Information, conseil, accompagnement porteurs de projets d'économies d'eau	2,3
Création et gestion des outils de sensibilisation, information, formation	65,8
Animation territoriale hors substitutions structurantes	7,6
Mission de régulation substitutions structurantes	29,4
Autre	40,0
Total	373,4

Une partie de cette activité est directement liée à celle de la CLE (ou de son bureau) qui s'est réunie à six reprises (en plénière ou en bureau) dont deux fois en commun avec la CLE du SAGE des Lacs médocains. Au cours de ses réunions, la CLE a formulé 17 avis. Cette activité a représenté près de 24 jours de travail.

En tant que secrétariat technique de la CLE et au-delà de ces 14 avis, le SMEGREG a instruit 88 dossiers et émis 40 avis au titre de la délégation que lui a donnée la CLE. Des échanges plus nombreux avec les services en charge de la police de l'eau ou des installations classées, notamment pour des questions de dépassement des autorisations de prélèvements, expliquent une forte augmentation du nombre de jours-homme consacrés à cette activité qui a dépassé 72.

Les actions de sensibilisation, d'information et de formation, qui sont présentées plus loin pour les tâches externalisées, ont représenté près de 70 jours de travail si l'on inclut la maintenance des sites internet.

L'accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme a représenté une vingtaine de jours d'activité.

La mobilisation d'une partie de l'équipe du SMEGREG sur l'animation de la concertation autour du projet de champ captant des Landes du Médoc, infrastructure indispensable à l'atteinte des objectifs du SAGE, est en baisse de 25% par rapport à 2017 avec moins de 30 jours homme.

En cumul, ce sont donc 373,4 jours-homme qui ont été consacrés à l'animation du SAGE en 2018 ce qui représente 1,87 équivalent temps plein.

4.2. Prestations externalisées pour la sensibilisation, l'information et la formation

Prévisionnel contrat : 150 000 € TTC/an externalisés en moyenne

Externalisé 2018 : 135 794 € TTC.

4.2.1. Communication de la CLE

Prévisionnel contrat : 30 000 € TTC/an en moyenne

Révisé en 2014 après la révision du SAGE, le plan de communication de la CLE est mis en œuvre depuis lors. En 2018, les actions de communication prévues dans ce schéma ont consisté en des prestations de rédaction de l'infolettre, d'évolution des sites internet et de reprise ou d'édition de nouvelles plaquettes.

Le montant total des dépenses réalisées en 2018 pour la communication de la CLE s'élève ainsi à 15 332 € TTC.

Aide Agence : néant pour 2018

4.2.2. Prestations externalisées pour la sensibilisation, l'information et la formation

Prévisionnel contrat : 120 000 € TTC/an en moyenne

Pour la sensibilisation, l'information et la formation, deux dispositifs ont été mis en place à la demande de la CLE dans un cadre pluriannuel.

A. Animations pédagogiques en milieu scolaire "L'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde"

Sur l'année scolaire 2017-2018, ce sont 141 journées d'animations qui ont été prises en charge. Elles ont permis de toucher 3 772 élèves dont 2 941 en primaire, 800 au collège et 31 en institut spécialisé. Les dépenses réalisées sont de 39 932 € TTC et le coût pour le SMEGREG s'établit à 10,50 € TTC par élève.

Aide Agence : néant pour 2018

B. Espaces Info Economies d'Eau

Au travers de 73 actions de sensibilisation menées (66 ateliers ou stands sur manifestation et 7 actions de conseil direct) ce sont plus de 4 473 personnes qui ont été 000 personnes qui ont été sensibilisées, dont 3 732 ont bénéficié d'un conseil personnalisé. Ces personnes résidaient pour les 2/3 sur la métropole bordelaise.

Le montant des dépenses en 2018 sur le marché correspondant (marché de prestations à bons de commandes et à attributaires multiples) s'est élevé à 80 530 €.

Aide Agence : 50% d'un montant maxi de 90 000 € TTC (dossier n°290 33 1201).

4.3. Etudes prévues par le SAGE ou demandées par la CLE

L'agence ayant annoncé qu'elle ne financerait pas ce type d'action en 2018, aucune opération n'a été engagée durant cet exercice en dépit des échéances fixées par le SAGE pour l'aboutissement de la démarche d'élaboration de l'Atlas des zones à enjeux aval et pour la construction d'une carte de vulnérabilité des nappes du SAGE.

Prévisionnel contrat : 150 000 € TTC/an externalisés en moyenne

Externalisé 2018 : néant.

4.3.1. Atlas des zones à enjeux aval

L'élaboration d'un Atlas des zones à enjeux aval est prévue par la disposition 6 du SAGE. La phase 3 d'élaboration de cet Atlas a été engagée en 2017 et s'est achevée fin 2018.

Engagé par le SMEGREG en 2017 et financé par l'Agence en 2017.

4.3.2. Disposition 74 - Etat du parc de forages dans les nappes profondes

La disposition 74 du SAGE Nappes profondes de Gironde s'intéresse au parc de forages existant dans les nappes profondes et stipule qu'une évaluation de l'état de ce parc doit être menée et déboucher, le cas échéant, sur un programme hiérarchisé de réhabilitation.

La demande se veut préventive et vise à se prémunir, par des interventions ciblées, de risques identifiés et hiérarchisés. Dans la mesure où le nombre d'ouvrages dans les nappes profondes s'élève à près de 1 500 forages exploités en Gironde (dont 392 captages AEP) et où la date de réalisation de ces ouvrages est comprise entre 1850 et aujourd'hui, l'approche du sujet nécessite la mise en œuvre d'une méthodologie adaptée.

Il a été convenu que l'approche méthodologique du sujet pouvait se concevoir en combinant :

- une analyse basée sur un grand nombre d'ouvrages (ceux de la BSS) en se limitant aux informations très facilement accessibles pour ces ouvrages,
- un travail sur un échantillon réduit sur lequel une collecte quasi exhaustive des données serait menée.

Le volet de cette étude confiée au LYRE s'est poursuivi sur 2018 au travers du monitoring continu d'un parc de 20 forages exploités pour la production d'eau potable et de la construction d'une grille d'analyse du risque pour laquelle un groupe d'experts a été constitué. Le rendu final est prévu pour 2019.

Engagé par le SMEGREG en 2016 et financé par l'Agence en 2017.

5. BILAN FINANCIER

5.1. Bilan financier pour 2018

Ne figure dans ce bilan que les dépenses engagées en 2018 et qui relèvent donc du contrat territorial signé pour la période 2014-2018.

Pour les actions portées par des maîtres d'ouvrage autres que le SMEGREG et relevant du volet 1 du contrat :

- l'inventaire n'est pas exhaustif ;
- les coûts ne sont pas connus pour toutes les actions recensées.

Volet 1 - Amélioration gestion quantitative de la ressource	Engagé en 2018	Aide AEAG		Autres aides
Volet 1 - SMEGREG	0,00 €	0,00 €	sans objet	0,00 €
sous total	0,00 €	0,00 €	sans objet	0,00 €
Volet 1 - Autres maîtres d'ouvrages	Engagé en 2018	Aide AEAG		Autres aides
5 diagnostics de réseau AEP	208 898,00 €	16 359,00 €	soit 8%	52 854,00 €
7 sectorisations de réseau AEP	775 971,00 €	36 125,00 €	soit 5%	211 116,00 €
sous total	984 869,00 €	52 484,00 €	soit 5%	263 970,00 €
Volet 2 - Compensation des surcoûts liés aux substitutions		Aide AEAG		Autres aides
sous total	16 917,00 €	16 917,00 €	soit 100%	0,00 €
Volet 3 - Coordination, animation, suivi et mise en œuvre du SAGE	Dépensé 2018	Aide AEAG		Autres aides
Animation du SAGE (373,4 jours soit 1,87 ETP)	149 600,00 €	104 720,00 €	soit 70%	0,00 €
Communication SAGE-CLE	15 332,00 €	0,00 €	sans objet	0,00 €
Animations pédagogiques en milieu scolaire	39 932,00 €	0,00 €	sans objet	0,00 €
Sensibilisation du public "Espaces info économies d'eau"	80 530,00 €	40 265,00 €	soit 50%	8 053,00 €
sous total	285 394,00 €	144 985,00 €	soit 51 %	8 053,00 €
Etudes prévues par le SAGE ou demandées par la CLE	Dépensé ou engagé 2018	Aide AEAG		Autres aides
sous total	0,00 €	0,00 €	sans objet	0,00 €
TOTAL GENERAL PERIMETRE DU CONTRAT ANNEE 2018 aides Conseil départemental non prises en compte	1 287 180,00 €	214 386,00 €	soit 17%	272 023,00 €
TOTAL POUR LE SMEGREG ANNEE 2018	285 394,00 €	144 985,00 €	soit 51%	8 053,00 €

5.2. Bilan financier pour la durée du contrat

Le contrat étant arrivé à son terme fin 2018, des bilans financiers sur sa durée sont présentés.

Bilan toutes dépenses confondues

TOTAL GENERAL PERIMETRE DU CONTRAT aides Conseil départemental non prises en compte	Année	Dépensé ou engagé 2018	Aide AEAG		Autres aides
	2014	1 787 386,19 €	281 353,71 €	soit 16%	509 157,96 €
	2015	3 701 786,00 €	1 123 933,70 €	soit 31%	462 354,96 €
	2016	3 545 408,00 €	1 212 262,00 €	soit 34%	434 533,00 €
	2017	1 574 111,80 €	880 709,10 €	soit 56%	246 671,68 €
	2018	1 287 180,00 €	214 386,00 €	soit 17%	272 023,00 €
TOTAL :		11 895 871,99 €	3 712 644,51 €	soit 31%	1 924 740,60 €
Pour mémoire, prévu dans le contrat pour la période 2014-2018 :		12 750 000,00 €	5 960 000,00 €	soit 47%	3 050 000,00 €

Bilan dépenses SMEGREG

TOTAL POUR LE SMEGREG	Année	Dépensé ou engagé 2018	Aide AEAG		Autres aides
	2014	537 011,19 €	281 353,70 €	soit 52%	9 007,96 €
	2015	877 391,00 €	574 102,70 €	soit 65%	6 200,00 €
	2016	960 611,00 €	635 461,00 €	soit 66%	9 093,90 €
	2017	609 667,80 €	410 300,10 €	soit 67%	7 733,68 €
	2018	285 394,00 €	144 985,00 €	soit 51%	8 053,00 €
TOTAL :		3 270 074,99 €	2 046 202,50 €	soit 63%	40 088,54 €
Pour mémoire, prévu dans le contrat pour la période 2014-2018 :		4 850 000,00 €	3 310 000,00 €	soit 68%	50 000,00 €

Ces bilans mettent en évidence :

- une bonne estimation initiale du montant du volume cumulé des dépenses ;
- un volume de dépenses supportées par le SMEGREG inférieur du tiers au prévisionnel ;
- une concentration des dépenses, à concurrence de 60% du total cumulé, sur les deuxième et troisième années du contrat, aussi bien pour le SMEGREG que pour la somme de toutes les dépenses ;
- une baisse notable des dépenses sur la dernière année du contrat en lien avec une baisse des aides de l'Agence, voire l'absence d'aide pour le SMEGREG ;
- un taux moyen d'intervention de l'agence de l'eau de l'ordre de :
 - ✓ 31% pour un prévisionnel de 47% en cumul général,
 - ✓ 63% pour un prévisionnel de 68% pour les dépenses SMEGREG.
- un taux moyen d'intervention des autres partenaires, à savoir le Département pour plus de 99% des aides, de 16% pour un prévisionnel de 24%.

SMEGREG - Compte administratif 2018

Equilibre financier

Section de fonctionnement

en euros

Dépenses		Recettes	
OPERATIONS REELLES			
011 (sauf 617) Charges à caractère général	223 233,65	Chapitres 60 - 64 - 70 à 73 + 013	11 863,68
617 Frais études et recherches	287 461,08	74 Participations statutaires	525 000,00
012 Frais de personnel	291 184,21	74 Autres participations	497 402,76
Chapitres 65 et 014		Chapitres 75 - 76	1 389,39
66 Charges financières		79 Transferts de charges	
67 Charges exceptionnelles	27 460,50	77 Produits exceptionnels	48 925,71
Dépenses de l'exercice	829 339,44	Recettes de l'exercice	1 084 581,54
SOLDE DES OPERATIONS REELLES		255 242,10	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Total	3 708,20	Total	
TOTAL (opérations réelles et d'ordre)	833 047,64	TOTAL (opérations réelles et d'ordre)	1 084 581,54

Section d'investissement

en euros

Dépenses		Recettes	
OPERATIONS REELLES			
Reversement sur ressources propres		Ressources propres externes	
10 Reversement de dotations		10 Dotations et fonds propres (hors affectation)	
		138 Subventions d'investissement non affectées	
		27 Autres immobilisations financières	
Dépenses financières		Recettes définitives affectées à l'équipement	
13 Subventions		20 Immobilisations incorporelles	
16 Remboursement d'emprunts		21 Immobilisations corporelles	
19 Différences sur réalisations immobilisations		23 Immobilisations en cours	
26 Participations		26 Participations et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières		13 (sauf 138) Subventions d'investissement	
Dépenses d'équipement		Recettes non définitives affectées à l'équipement	
20 Immobilisations incorporelles		16 Produits des emprunts et dettes	
21 Immobilisations corporelles	4 150,80	45 Opérations pour compte de tiers	
23 Immobilisations en cours			
Total	4 150,80	Total	0,00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DEPENSES - RECETTES)		4 150,80	
		Affectation de N-1 (1068)	
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Total		Total	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Total		Total	3 708,20
TOTAL (opérations réelles et d'ordre)	4 150,80	TOTAL (opérations réelles et d'ordre)	3 708,20

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXECUTION
TOTAL DU BUDGET	837 198,44	1 627 330,64	790 132,20
SECTION DE FONCTIONNEMENT	833 047,64	1 084 581,54	251 533,90
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 150,80	3 708,20	-442,60
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE		491 689,64	491 689,64
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1 REPORTE		47 351,26	47 351,26

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	833 047,64	1 576 271,18	743 223,54
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 150,80	51 059,46	46 908,66

Syndicat Mixte d'Etude
et de Gestion de la Ressource en Eau
du département de la Gironde



SMEGREG

EPTB NAPPES PROFONDES
DE GIRONDE

COMPTE ADMINISTRATIF

2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SMEGREG

Numéro SIRET : 25330606200022

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET

ANNEE 2018

SOMMAIRE

I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.17 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.18	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A7.4 - Détails pour certains services		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.19	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.21	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	SMEGREG BUDGET	CA 2018
------------	-------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 515 000
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,55	0,00
2	Produits des impositions directes / population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,72	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	0,00	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	35,11%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	76,47	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,38%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2018
-----------------------	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	833 047,64	G	1 084 581,54
	Section d'investissement	B	4 150,80	H	3 708,20
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	491 689,64 (si déficit)	I	491 689,64 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	47 351,26 (si déficit)	J	47 351,26 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			837 198,44 = A+B+C+D		1 627 330,64 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	537 156,00	K	166 333,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		537 156,00 = E+F		166 333,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 370 203,64 = A+C+E		1 742 604,18 = G+I+K
	Section d'investissement		4 150,80 = B+D+F		51 059,46 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 374 354,44 = A+B+C+D+E+F		1 793 663,64 = G+H+I+J+K+L

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2018
-----------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 537 156,00	K 166 333,00
011	Charges à caractère général	537 156,00	
74	Dotations et participations		166 333,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 404 739,00	510 694,73	0,00	537 156,00	356 888,27
012	Charges de personnel	313 000,00	291 184,21	0,00	0,00	21 815,79
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 717 739,00	801 878,94	0,00	537 156,00	378 704,06
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	28 000,00	27 460,50	0,00	0,00	539,50
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 745 739,00	829 339,44	0,00	537 156,00	379 243,56
023	Virement à la sect* d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	3 710,00	3 708,20			1,80
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 710,00	3 708,20			1,80
TOTAL		1 749 449,00	833 047,64	0,00	537 156,00	379 245,36
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 700,36	3 655,00	0,00	0,00	45,36
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 203 633,00	1 030 611,44	0,00	166 333,00	6 688,56
75	Autres produits gestion courante	1 500,00	1 389,39	0,00	0,00	110,61
Total des recettes de gestion courante		1 208 833,36	1 035 655,83	0,00	166 333,00	6 844,53
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	48 926,00	48 925,71	0,00	0,00	0,29
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 257 759,36	1 084 581,54	0,00	166 333,00	6 844,82
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 257 759,36	1 084 581,54	0,00	166 333,00	6 844,82
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		(3) 491 689,64				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (Inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 422,00	4 150,80	0,00	46 271,20
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		51 422,00	4 150,80	0,00	47 271,20
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		51 422,00	4 150,80	0,00	47 271,20
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		51 422,00	4 150,80	0,00	47 271,20
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	360,74	0,00	0,00	360,74
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		360,74	0,00	0,00	360,74
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		360,74	0,00	0,00	360,74
021	Virement de la section de fonct. (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	3 710,00	3 708,20	0,00	1,80
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 710,00	3 708,20	0,00	1,80
TOTAL		4 070,74	3 708,20	0,00	362,54
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		(3) 47 351,26			

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2018
-----------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2018
-----------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	510 694,73		510 694,73
012	Charges de personnel	291 184,21		291 184,21
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 460,50	0,00	27 460,50
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	3 708,20	3 708,20
	Dépenses de fonctionnement - Total	829 339,44	3 708,20	833 047,64
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 150,80	0,00	4 150,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	4 150,80	0,00	4 150,80
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 655,00		3 655,00
70	Produits des services	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 030 611,44		1 030 611,44
75	Autres produits gestion courante	1 389,39		1 389,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	48 925,71	0,00	48 925,71
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 084 581,54	0,00	1 084 581,54
	Pour information			491 689,64
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		3 708,20	3 708,20
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	3 708,20	3 708,20
	Pour information			47 351,26
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 404 739,00	510 694,73	0,00	537 156,00	356 888,27
6021	Matières consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60224	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie-électricité	1 500,00	1 285,85	0,00	0,00	214,15
60622	Carburants	1 500,00	1 239,79	0,00	0,00	260,21
60632	F. de petit équipement	500,00	1 194,67	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 850,86	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières & fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	133 000,00	137 731,31	0,00	0,00	0,00
6122	Crédit bail mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	32 000,00	30 886,32	0,00	0,00	1 113,68
6135	Locations mobilières	5 300,00	6 976,44	0,00	0,00	0,00
614	Charges loc. et de copropriété	8 200,00	7 814,40	0,00	0,00	385,60
6152	Entret. répar. biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61522	Entretien de bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6156	Maintenance	6 500,00	3 685,51	0,00	0,00	2 814,49
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	5 000,00	4 187,76	0,00	0,00	812,24
617	Etudes et recherches	1 172 639,00	287 461,08	0,00	537 156,00	348 021,92
6182	Doc. générale et Technique	2 000,00	1 792,20	0,00	0,00	207,80
6184	Versements à des organ.form.	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6185	Frais de colloques,séminaires	500,00	784,12	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	2 340,88	0,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	7 000,00	4 310,00	0,00	0,00	2 690,00
6228	Divers	300,00	207,39	0,00	0,00	92,61
6231	Annonces et insertions	500,00	216,00	0,00	0,00	284,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	10 000,00	3 192,00	0,00	0,00	6 808,00
6248	Frais de transports divers	0,00	969,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	3 384,98	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	500,00	605,71	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 313,25	0,00	0,00	686,75
6262	Frais de télécommunication	2 500,00	1 969,66	0,00	0,00	530,34
627	Services bancaires et assimil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	1 182,87	0,00	0,00	817,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	4 112,68	0,00	0,00	887,32
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts & taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	313 000,00	291 184,21	0,00	0,00	21 815,79
621	Personnel exter. au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6332	Cotisations au FNAL	200,00	134,00	0,00	0,00	66,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	4 000,00	2 793,02	0,00	0,00	1 206,98
6338	Autres impôts & taxes	500,00	419,00	0,00	0,00	81,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale (PT)	170 000,00	178 282,88	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunération	27 000,00	23 776,80	0,00	0,00	3 223,20
6451	Cotisations à l'URSSAF	27 000,00	24 734,00	0,00	0,00	2 266,00
6453	Cotisations caisses retraite	42 000,00	39 151,12	0,00	0,00	2 848,88
6455	Cotisations Assurances Personnel	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes	800,00	463,57	0,00	0,00	336,43
64731	Alloc.chôm.versées directem.	11 000,00	10 531,00	0,00	0,00	469,00
6475	Médecine du travail	500,00	397,00	0,00	0,00	103,00
6478	Autres charges sociales	7 000,00	2 880,00	0,00	0,00	4 120,00
6488	Autres charges	0,00	7 621,82	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 717 739,00	801 878,94	0,00	537 156,00	378 704,06
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6611	Intérêts des emprunts,dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts c/courants, dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	28 000,00	27 460,50	0,00	0,00	539,50
6711	Intérêts moratoires,pénalités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionne.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	28 000,00	27 460,50	0,00	0,00	539,50
678	Autres charges exception.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 745 739,00	829 339,44	0,00	537 156,00	379 243,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2018
-----------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	3 710,00	3 708,20			1,80
675	Valeur comptable immob. cédées	0,00	0,00			0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	3 710,00	3 708,20			1,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 710,00	3 708,20			1,80
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 710,00	3 708,20			1,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 749 449,00	833 047,64	0,00	537 156,00	379 245,36
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2018
-----------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 700,36	3 655,00	0,00	0,00	45,36
6095	RRR sur matériels,équipements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	RRR sur autres serv.extér.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remb. autres charges sociales	3 700,36	3 655,00	0,00	0,00	45,36
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7081	Produits de services exploit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 203 633,00	1 030 611,44	0,00	166 333,00	6 688,56
7472	Subv.région	9 000,00	8 208,68	0,00	0,00	791,32
7473	Subv.département	182 958,00	182 958,00	0,00	0,00	0,00
7474	Subventions communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Particip des autres communes	27 077,33	27 077,33	0,00	0,00	0,00
74758	Particip des autres groupements	314 964,67	314 964,67	0,00	0,00	0,00
7477	Budget communautaire fonds struc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	669 633,00	497 402,76	0,00	166 333,00	5 897,24
75	Autres produits gestion courante	1 500,00	1 389,39	0,00	0,00	110,61
758	Prod. divers de gest° courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres prod. div gest° courante	1 500,00	1 389,39	0,00	0,00	110,61
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 208 833,36	1 035 655,83	0,00	166 333,00	6 844,53
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	48 926,00	48 925,71	0,00	0,00	0,29
7718	Autres produits except. gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immob.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	48 926,00	48 925,71	0,00	0,00	0,29
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 257 759,36	1 084 581,54	0,00	166 333,00	6 844,82
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 257 759,36	1 084 581,54	0,00	166 333,00	6 844,82
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		491 689,64				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Concess° et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	50 422,00	4 150,80	0,00	46 271,20
2181	Installat° généré. agenc. divers	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	3 000,00	4 150,80	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2188	Autres immo corporelles	44 422,00	0,00	0,00	44 422,00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Immos en cours-inst.techn.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		51 422,00	4 150,80	0,00	47 271,20
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautions versées	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur les particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		51 422,00	4 150,80	0,00	47 271,20
040	Opérations d'ordre entre section (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
192	plus/moins valeur cession d'immo	0,00	0,00		0,00
275	Dépôts et cautions versées	0,00	0,00		0,00
2764	Créances sur les particuliers	0,00	0,00		0,00
28183	Matériel de bureau informatique	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		51 422,00	4 150,80	0,00	47 271,20
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2018
-----------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres matériels & outillage	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	360,74	0,00	0,00	360,74
10222	FCTVA	360,74	0,00	0,00	360,74
1068	Excédents de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur les particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		360,74	0,00	0,00	360,74
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		360,74	0,00	0,00	360,74
021	<i>Virement de la section de fonct.</i>	0,00			
040	<i>Opérations d'ordre entre section (3)(4)</i>	3 710,00	3 708,20		1,80
2158	<i>Autres matériels & outillage</i>	0,00	0,00		0,00
2764	<i>Créances sur les particuliers</i>	0,00	0,00		0,00
28031	<i>Amortis. frais d'études</i>	0,00	0,00		0,00
2805	<i>Concessions, brevets, licences</i>	0,00	0,00		0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	0,00	0,00		0,00
28181	<i>Installat° générales aménagement</i>	0,00	0,00		0,00
28183	<i>Matériel de bureau informatique</i>	2 708,00	2 707,08		0,92
28184	<i>Mobilier</i>	326,00	325,16		0,84
28188	<i>Autres immos corporelles</i>	676,00	675,96		0,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 710,00	3 708,20		1,80
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 710,00	3 708,20		1,80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 070,74	3 708,20	0,00	362,54
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		47 351,26			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2018
-----------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITE SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Logiciels	2 ans	17/02/2000
Linéaire	Matériels informatiques	2 ans	17/02/2000
Linéaire	Mobilier	10 ans	17/02/2000
Linéaire	Mat. électrique & électronique	5 ans	08/02/2001
Linéaire	Etudes	1 an	07/01/2004
Linéaire	Subventions d'investissement	1 an	07/01/2004

SMEGREG - 33 - BUDGET		CA	2018
-----------------------	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal 1° cl.	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		3	0	3	2	1	3
Ingénieur	A	0	0	0	0	1	1
Ingénieur en chef	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur en chef hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		4	0	4	3	1	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
 un agent à temps partiel (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).
 un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SMEGREG - 33 - BUDGET

CA 2018

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

	IV
	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)						
Ingénieur	A	TECH			3-3-2	CDD
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR-ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PMI : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{er}ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2018
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

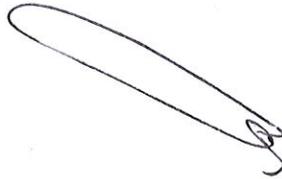
Présenté par le Président,
A Bassens, le 12/06/2019
Le Président,

Délibéré par le COMITE SYNDICAL, réuni en session ordinaire.
A Bassens, le 12/06/2019

Les membres du COMITE SYNDICAL,

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES : Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 03/06/2019




PREFECTURE GIRONDE
24.06.2019

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bordeaux, le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

03 MAI 2019

Bureau du Courrier

LIGNAN DE BORDEAUX - (6)

Numéro SIRET : 20007088600011

POSTE COMPTABLE : TRESOR CREON

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : S.I.E.T.R.A. DE LA PIMPINE ET DU PIAN 23800

ANNEE 2018

Code INSEE 33245	LIGNAN DE BORDEAUX - (6) S.I.E.T.R.A. DE LA PIMPINE ET DU PIAN 23800	CA 2018
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	84,53%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	99,96%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00%	0,00%
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 70 595,93	G 87 639,16
	Section d'investissement	B 56 408,10	H 23 999,83
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 98 861,27 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 4 516,22 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		127 004,03 = A+B+C+D	215 016,48 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	0,00 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	70 595,93 = A+C+E	186 500,43 = G+I+K
	Section d'investissement	56 408,10 = B+D+F	28 516,05 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	127 004,03 = A+B+C+D+E+F	215 016,48 = G+H+I+J+K+L

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	120 281,49	12 995,79	0,00	0,00	107 285,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 480,00	39 311,39	0,00	0,00	6 168,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 350,00	7 366,67	0,00	0,00	983,33
Total des dépenses de gestion courante		174 111,49	59 673,85	0,00	0,00	114 437,64
66	Charges financières	13 000,00	10 922,08	0,00	0,00	2 077,92
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	16 459,07				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		203 570,56	70 595,93	0,00	0,00	132 974,63
023	Virement à la section d'investissement (2)	37 719,78				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		37 719,78	0,00			37 719,78
TOTAL		241 290,34	70 595,93	0,00	0,00	170 694,41
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	31,20	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	142 429,07	87 607,96	0,00	0,00	54 821,11
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		142 429,07	87 639,16	0,00	0,00	54 789,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		142 429,07	87 639,16	0,00	0,00	54 789,91
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		142 429,07	87 639,16	0,00	0,00	54 789,91
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		(3) 98 861,27				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	126 480,00	35 220,00	0,00	91 260,00
	Total des dépenses d'équipement	126 480,00	35 220,00	0,00	91 260,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 000,00	21 188,10	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	21 000,00	21 188,10	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	147 480,00	56 408,10	0,00	91 071,90
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	147 480,00	56 408,10	0,00	91 071,90
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	105 244,00	14 254,83	0,00	90 989,17
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	105 244,00	14 254,83	0,00	90 989,17
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	9 745,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	9 745,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	105 244,00	23 999,83	0,00	81 244,17
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	37 719,78			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	37 719,78	0,00		37 719,78
	TOTAL	142 963,78	23 999,83	0,00	118 963,95
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	4 516,22			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 995,79		12 995,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	39 311,39		39 311,39
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 366,67		7 366,67
66	Charges financières	10 922,08	0,00	10 922,08
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	70 595,93	0,00	70 595,93
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	21 188,10	0,00	21 188,10
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	35 220,00		35 220,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	56 408,10	0,00	56 408,10
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	31,20		31,20
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	87 607,96		87 607,96
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	87 639,16	0,00	87 639,16
	Pour information			98 861,27
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	9 745,00	0,00	9 745,00
13	Subventions d'investissement	14 254,83	0,00	14 254,83
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	23 999,83	0,00	23 999,83
	Pour information			4 516,22
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	120 281,49	12 995,79	0,00	0,00	107 285,70
60622	Carburants	1 400,00	1 512,45	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	234,00	0,00	0,00	66,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	663,92	0,00	0,00	336,08
61521	Terrains	55 321,00	0,00	0,00	0,00	55 321,00
61524	Bois et forêts	55 320,49	5 604,00	0,00	0,00	49 716,49
61551	Matériel roulant	700,00	1 423,02	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6161	Assurance multirisques	1 500,00	1 478,90	0,00	0,00	21,10
6182	Documentation générale et technique	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6228	Divers	0,00	725,99	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6236	Catalogues et imprimés	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6237	Publications	440,00	0,00	0,00	0,00	440,00
6256	Missions	1 000,00	27,03	0,00	0,00	972,97
6261	Frais d'affranchissement	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6262	Frais de télécommunications	900,00	976,48	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	500,00	350,00	0,00	0,00	150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 480,00	39 311,39	0,00	0,00	6 168,61
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	30,00	15,60	0,00	0,00	14,40
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	350,00	258,47	0,00	0,00	91,53
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	100,00	46,80	0,00	0,00	53,20
6411	Personnel titulaire	34 000,00	29 499,00	0,00	0,00	4 501,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 000,00	3 467,60	0,00	0,00	532,40
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 000,00	6 023,92	0,00	0,00	976,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 350,00	7 366,67	0,00	0,00	983,33
6531	Indemnités	8 000,00	6 985,36	0,00	0,00	1 014,64
6532	Frais de mission	0,00	80,31	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	350,00	301,00	0,00	0,00	49,00
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		174 111,49	59 673,85	0,00	0,00	114 437,64
66	Charges financières (b)	13 000,00	10 922,08	0,00	0,00	2 077,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	6 109,98	0,00	0,00	6 890,02
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus nor	0,00	4 812,10	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	16 459,07				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		203 570,56	70 595,93	0,00	0,00	132 974,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	37 719,78	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		37 719,78	0,00			37 719,78
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		37 719,78	0,00			37 719,78
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		241 290,34	70 595,93	0,00	0,00	170 694,41
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	31,20	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prév	0,00	31,20	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	142 429,07	87 607,96	0,00	0,00	54 821,11
7473	CONSEIL DEPARTEMENTAL 2017	5 646,00	5 646,13	0,00	0,00	0,00
74731	CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	9 840,00	2 952,00	0,00	0,00	6 888,00
74741	Communes membres du GFP	62 410,00	62 410,76	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	4 299,07	4 299,07	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	4 920,00	3 444,00	0,00	0,00	1 476,00
74781	AGENCE DE L'EAU 2018	29 520,00	8 856,00	0,00	0,00	20 664,00
74782	AGENCE DE L'EAU 2017	25 794,00	0,00	0,00	0,00	25 794,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		142 429,07	87 639,16	0,00	0,00	54 789,91
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		142 429,07	87 639,16	0,00	0,00	54 789,91
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		142 429,07	87 639,16	0,00	0,00	54 789,91
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		98 861,27				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 28 (2)	500,00	0,00	0,00	500,00
	Opérations d'équipement n° 47 (2)	21 904,00	21 900,00	0,00	4,00
	Opérations d'équipement n° 51 (2)	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
	Opérations d'équipement n° 53 (2)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	Opérations d'équipement n° 54 (2)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	Opérations d'équipement n° 55 (2)	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
	Opérations d'équipement n° 56 (2)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	Opérations d'équipement n° 57 (2)	6 076,00	13 320,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	126 480,00	35 220,00	0,00	91 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 000,00	21 188,10	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	21 000,00	21 188,10	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	21 000,00	21 188,10	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	147 480,00	56 408,10	0,00	91 071,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	147 480,00	56 408,10	0,00	91 071,90
	Pour information				
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	105 244,00	14 254,83	0,00	90 989,17
1322	Régions	6 390,00	0,00	0,00	6 390,00
1323	Départements	85 434,00	14 254,83	0,00	71 179,17
13281	Agence de l'eau	13 420,00	0,00	0,00	13 420,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		105 244,00	14 254,83	0,00	90 989,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	9 745,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	9 745,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	9 745,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		105 244,00	23 999,83	0,00	81 244,17
021	Virement de la section de fonctionnement	37 719,78			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		37 719,78	0,00		37 719,78
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		37 719,78	0,00		37 719,78
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		142 963,78	23 999,83	0,00	118 963,95
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		4 516,22			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 28

LIBELLE : MATERIEL

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		500,00	^A 0,00	0,00	500,00	^B 18 448,47
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	500,00	18 448,47
2158	Autres installations, matériel et outillage t	500,00	0,00	0,00	500,00	1 139,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	11 845,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu	0,00	0,00	0,00	0,00	5 237,57
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	226,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniqu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		400,00	^C 0,00	0,00	400,00	^D 10 981,02
13	Subventions d'investissement	400,00	0,00	0,00	400,00	10 981,02
1322	Régions	400,00	0,00	0,00	400,00	459,94
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	7 576,85
13241	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	513,60
13258	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	128,40
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 848,90
13281	Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	453,33
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -7 467,45

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 39
LIBELLE : RESTAURATION BERGES ET RIPISYLVE (4EME TRANCHE)
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	15 822,00 ^B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	15 822,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	15 822,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	1 378,20 ^C	0,00	0,00	9 714,60 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	1 378,20	0,00	0,00	9 714,60
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 977,50
1323	Départements	0,00	1 378,20	0,00	0,00	3 164,40
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13281	Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	3 572,70
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A + 1 378,20	D-B -6 107,40

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 40

LIBELLE : BERGE SADIRAC LOT

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 13 980,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	13 980,00
2315	Installations, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	13 980,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		4 077,00	^C 4 077,00	0,00	0,00	^D 4 077,00
13	Subventions d'investissement	4 077,00	4 077,00	0,00	0,00	4 077,00
13141	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	4 077,00	4 077,00	0,00	0,00	4 077,00
13248	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13281	Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A + 4 077,00	D-B -9 903,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 46
LIBELLE : TRAVAUX ETANG SOURCES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 4 320,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 320,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 320,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	2 160,00	C 720,00	0,00	1 440,00	D 720,00
13 Subventions d'investissement	2 160,00	720,00	0,00	1 440,00	720,00
13148 Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322 Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323 Départements	720,00	720,00	0,00	0,00	720,00
13241 Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13281 Agence de l'eau	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A + 720,00	D-B -3 600,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 47
LIBELLE : RESTAURATION BERGES ET RIPISYLVE (5EME TRANCHE)
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		21 904,00	^A 21 900,00	0,00	4,00	^B 21 900,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 904,00	21 900,00	0,00	4,00	21 900,00
2315	Installations, matériel et outillage techni	21 904,00	21 900,00	0,00	4,00	21 900,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		23 960,00	^C 4 380,00	0,00	19 580,00	^D 4 380,00
13	Subventions d'investissement	23 960,00	4 380,00	0,00	19 580,00	4 380,00
1322	Régions	5 990,00	0,00	0,00	5 990,00	0,00
1323	Départements	5 990,00	4 380,00	0,00	1 610,00	4 380,00
13281	Agence de l'eau	11 980,00	0,00	0,00	11 980,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-17 520,00	D-B	-17 520,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

LIGNAN DE BORDEAUX - (6) - 33 - S.I.E.T.R.A. DE LA PIMPINE ET DU PIAN 23800	CA 2018
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 48
LIBELLE : RESTAURATION BERGES ET RIPISYLVE PIAN 1ERE TRANCHE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES	0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	0,00 ^B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	7 247,00	0,00 ^C	0,00	7 247,00	0,00 ^D
13	Subventions d'investissement	7 247,00	0,00	0,00	7 247,00
1323	Départements	7 247,00	0,00	0,00	7 247,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 49

LIBELLE : OUVRAGE PIAN

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		4 000,00	^C 0,00	0,00	4 000,00	^D 3 288,00
13	Subventions d'investissement	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	3 288,00
1312	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 288,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	+ 3 288,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 50
LIBELLE : BERGES LATRESNE GANNE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniql	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	5 000,00	C 3 699,63	0,00	1 300,37	D 3 699,63
13 Subventions d'investissement	5 000,00	3 699,63	0,00	1 300,37	3 699,63
1323 Départements	5 000,00	3 699,63	0,00	1 300,37	3 699,63
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A + 3 699,63	D-B + 3 699,63

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 51

LIBELLE : STATION MESURE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES	26 000,00	^A 0,00	0,00	26 000,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		8 800,00	^C 0,00	0,00	8 800,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	8 800,00	0,00	0,00	8 800,00	0,00
1323	Départements	8 800,00	0,00	0,00	8 800,00	0,00
13281	Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 53
LIBELLE : BERGES SADIRAC
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		10 000,00	A 0,00	0,00	10 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTÉES		10 000,00	C 0,00	0,00	10 000,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
1323	Départements	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 54

LIBELLE : BERGES PIAN

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	30 000,00	^A 0,00	0,00	30 000,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		15 000,00	^C 0,00	0,00	15 000,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
1323	Départements	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 55

LIBELLE : BERGES BONNETAN

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (2)	
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12		Crédits annulés
DEPENSES		12 000,00	^A 0,00	0,00	^B 12 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniqu	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (2)		
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12		Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	9 600,00	^C 0,00	0,00	^D 9 600,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	9 600,00	0,00	0,00	9 600,00	0,00
1323	Départements	9 600,00	0,00	0,00	9 600,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} 0,00	^{D-B} 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 56
LIBELLE : OUVRAGE PIAN GARONNE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		20 000,00	^A 0,00	0,00	20 000,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 57

LIBELLE : LATRESNE CASTERA

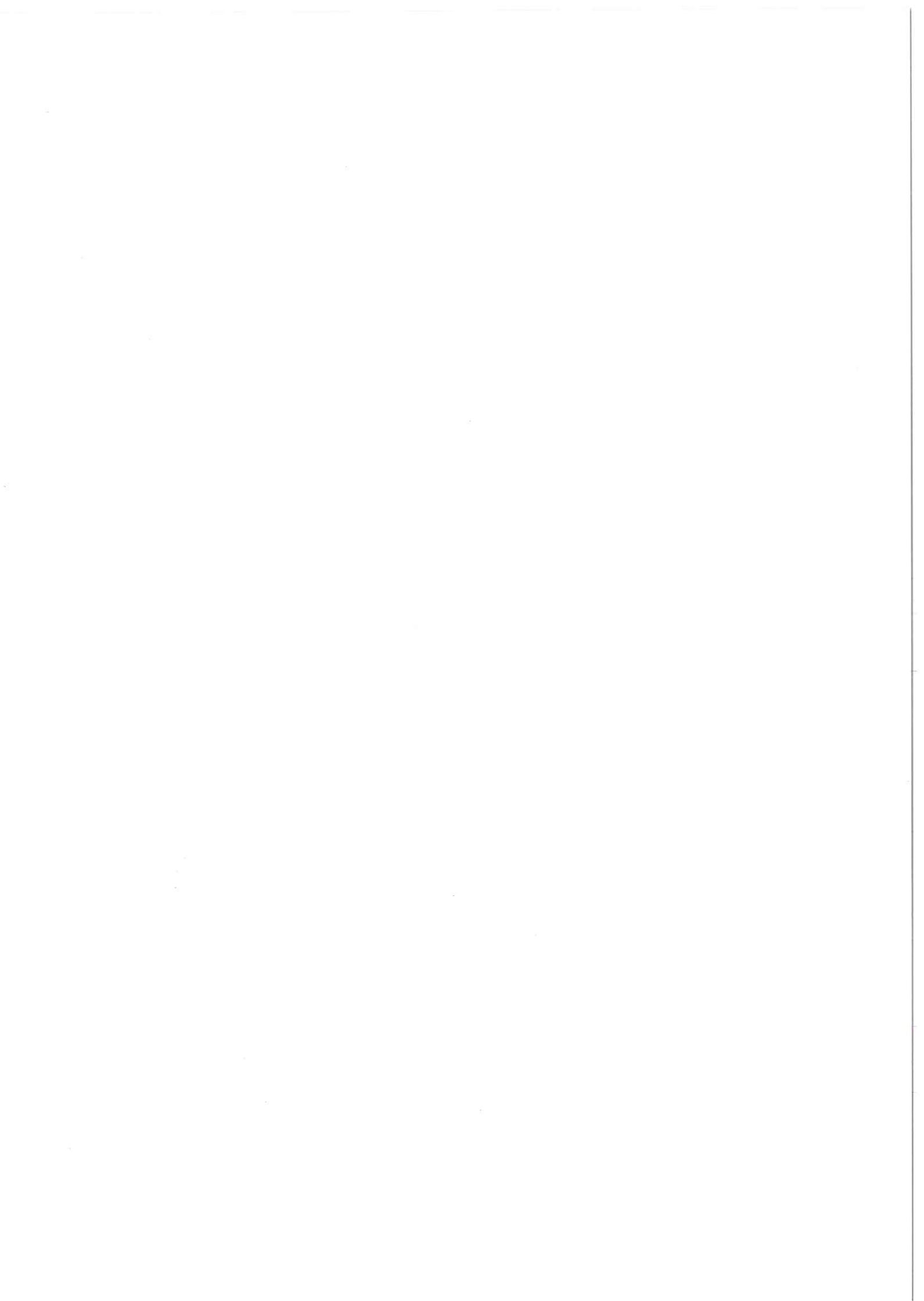
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		6 076,00	A 13 320,00	0,00	B 13 320,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 076,00	13 320,00	0,00	13 320,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	6 076,00	13 320,00	0,00	13 320,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		15 000,00	C 0,00	0,00	D 15 000,00
13	Subventions d'investissement	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
1323	Départements	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-13 320,00	D-B	-13 320,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.





Rapport annuel d'activité de gestion des cours d'eau Année 2018

I - RAPPEL DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS EN 2018 ET DU CONTEXTE D'INTERVENTION

1. Moyens humains

Le Syndicat des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline a décidé, par délibération du 26 juin 2006, de créer un poste d'Agent des Services Techniques et de recruter, à compter du 24 juillet 2006, en tant que Technicien Rivière, M. Julien LALOUBEYRE, auteur du présent rapport. Le technicien a été titularisé le 1^{er} octobre de l'année 2007.

2. Moyens techniques

Le Syndicat dispose d'un véhicule tout terrain

Pour ce qui est du matériel courant, voici l'inventaire des différents outils et accessoires :

- Appareil photo numérique
- Ordinateur portable
- Housse, 2 cartes mémoires, cordon, chargeur batterie
- Vidéo projecteur
- Téléphone Portable
- Appareil GPS
- Cartes IGN
- Valise d'analyse d'eau (multi paramètres)
- Tronçonneuse + élagueuse (clé, tournevis, limes)
- Débroussailleuse
- Casque de protection, paire de lunettes
- Vêtements (gilet de sécurité, bottes de sécurité, Wadders, pantalon et veste de bûcheronnage)
- Treuil, câble, poulie
- Harnais, cordes, 3 mousquetons, 1 huit, poulie
- Gants de travail, gants étanches
- Caisse à outils (voiture) : 1 tenaille, 1 clef à griffe, 1 massette, 1 truelle, 1 sécateur, 1 griffe, 1 coupe branche
- Lampe torche (Chargeur, sangles, raccords allume cigare)
- Bidons (huile 2 temps, lave glace) et un bidon de 10 l pour le mélange
- Nettoyeur haute pression (2 raccords, 1 tuyau)
- Pompe à graisse, 2 pinces, 1 fonds de pot de graisse (5 kg)
- Bombe de peinture / bombe de graisse
- Serpette, raclette de jardin, pelle, croissant, seau,
- Scie,
- Barre à mine
- Décamètre
- Systèmes de sécurité pour l'ouvrage du Despartins (2 systèmes, 2 cadenas, 2 clavettes pour fixer les axes de transmissions des pelles)

- Pharmacie de voiture
- 3 manivelles
- 1 tronçonneuse pour les ouvrages hydrauliques
- 1 canoë (deux gilets, une pagaie)
- 1 treuil sur le 4x4
- Trousseau de clefs : L200 (4*4), Syndicat x 3 (entrée principale, sortie par la cour, porte intermédiaire), local technique de l'annexe, portail de l'annexe, cadenas de la petite pelle d'Issan
- 2 clefs du système de sécurité du Despartins (en place sur les cadenas)

3. Contexte d'intervention

Le Syndicat a décidé de se réengager dans un programme pluriannuel de restauration et d'aménagement de son réseau hydraulique, opération Déclarée d'Intérêt Général qui a été validée par arrêté préfectoral du 5 avril 2017.

Cette opération, dans la continuité de la démarche de gestion intégrée du Syndicat, succède à une étude préalable à l'aménagement des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline (réalisée par le même bureau d'étude que la DIG (EAUMEGA).

Le Syndicat a aussi réalisé une étude de Danger sur sa partie nord (de Ludon à Margaux) avec la réalisation d'une étude complémentaire pour la réalisation d'une digue à Issan.

II- BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS

1. Suivi annuel de l'état des cours d'eau

➤ Début d'année 2018, je me suis retrouvé confronté à une problématique assez inquiétante sur le ruisseau du Hontiques. En tête de bassin versant, une buse sous la voix ferrée (Bordeaux-Soulac) obstruée considérablement l'écoulement naturel du cours d'eau. Malgré plusieurs courriers et réunions avec RFF, la Mairie et le Syndicat, aucune solution pérenne n'avait encore été trouvée. L'ensemble des traversés de cours d'eau, ruisseaux ou fossés sous la voix ferrée est bien souvent surdimensionné et, pour la plupart, ce sont des dallol-béton ; à cet endroit, il s'agit simplement une buse béton de 300.

Le Syndicat a donc décidé de prendre les choses en main avec l'aide de la commune de Margaux et du Premier Adjoint (M. Moreau). Nous avons pris la décision de réaliser des travaux de prolongement de la buse avec une tête de pont car les berges de la voix ferrée s'éboulaient dans le ruisseau du Hontiques. Ce dernier se trouve obstrué, ce qui entraîne une montée des eaux côté amont de la voix ferrée où se trouvent plusieurs maisons qui sont, par conséquent, inondées lors de fortes pluies.

Nous avons lancé un programme de travaux sur la partie aval du ruisseau, dans le secteur du marais de Cantenac. Ces travaux consistent à réaliser des enlèvements d'alluvions dans la partie marais qui est soumise à marée. Pour cela, nous avons réalisé un dossier de déclaration car nous restons sur des volumes inférieurs à 3 000 m³. Le but est de restituer le lit mineur, par conséquent les curages ne se feront que sur la partie centrale du cours d'eau. Ce dernier s'élargit d'année en année rendant l'accès compliqué. Lors du dépôt du dossier auprès des services de l'Etat, l'AFB a été missionnée afin de se rendre sur place pour constater les besoins de ces curages.

A l'aide d'un petit bâton, ils ont sondé les accotements du cours d'eau et ont parcouru le linéaire où le Syndicat souhaite faire les travaux.

Une réponse a été envoyée au Syndicat ; en voici un extrait :

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Objet de la déclaration Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM), ci-après désigné « le pétitionnaire », est autorisé, en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à réaliser des travaux d'enlèvement d'alluvions sur le cours d'eau du Hontiques, sur la commune de Margaux-Cantenac. Ces travaux entrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

La rubrique définie au tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement concernée par cette opération est la suivante :

Rubrique Intitulé Volume de l'opération Régime 3.2.1.0

Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L.215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : 1° Supérieur à 2 000 m³ (A) ; 2° Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) ; 3° Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D). Enlèvement d'un volume inférieur à 2 000 m³ de sédiments dont la teneur est inférieure au seuil S1 Déclaration

ARTICLE 2 :

Prescriptions générales Le pétitionnaire doit respecter les prescriptions générales définies par l'arrêté ministériel du 30/05/2008, fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau ou canaux soumis à autorisation ou déclaration. L'arrêté ministériel du 30/05/2008 est joint en annexe 1 du présent arrêté préfectoral.

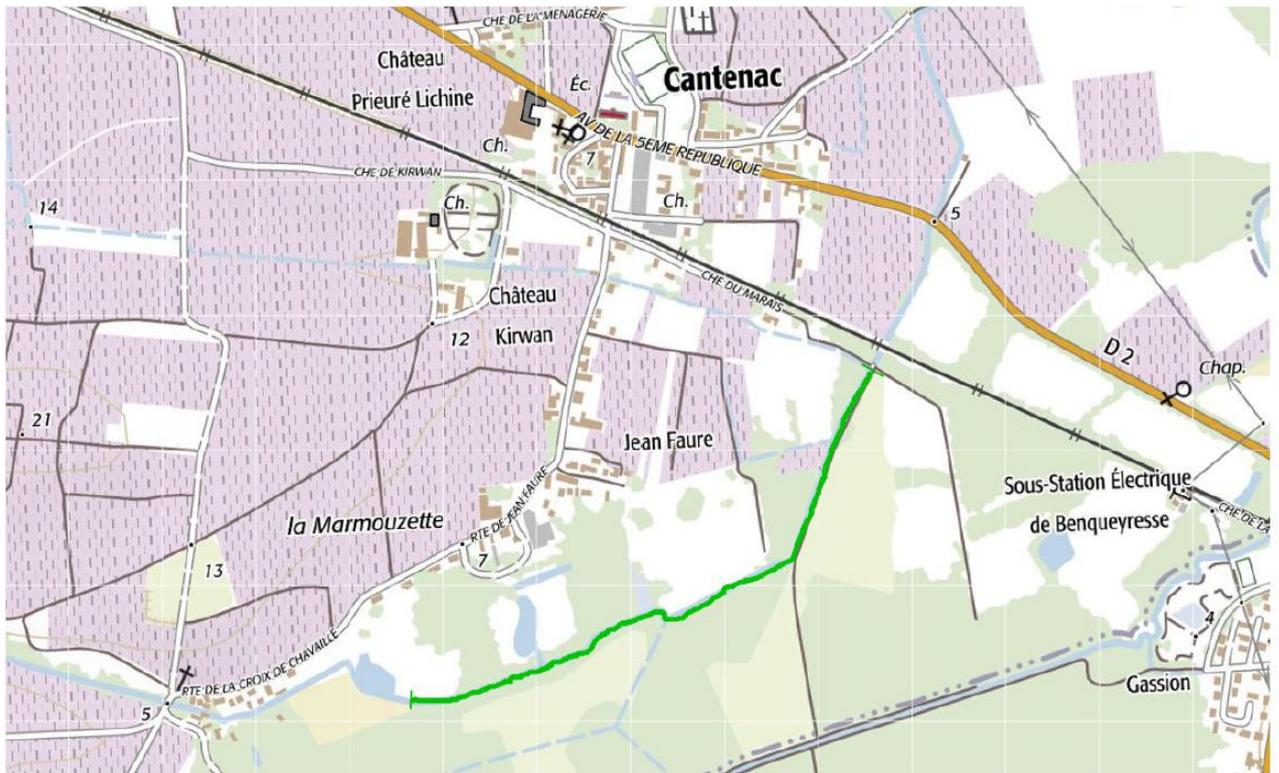
ARTICLE 3 :

Prescriptions spécifiques L'enlèvement de sédiments sur le cours d'eau du Hontiques n'est autorisé que sur le tronçon délimité par les points amont et aval dont les coordonnées, exprimées en Lambert 93, sont indiquées ci-dessous : – limite amont : X = 411 904 ; Y = 6 442 348 ; – limite aval : X = 412 704 ; Y = 6 442 860. Le tronçon sur lequel les travaux sont autorisés est représenté sur la carte jointe en annexe 2 du présent arrêté.

Sur la carte, nous pouvons voir le tracé en vert qui représente la zone de curage souhaitée par la police de l'eau. Cela correspond au cœur du marais. Pourtant, le marais souffre de problème de réessuyage. Je ne pense pas que la solution soit d'approfondir le cœur du marais mais bien de faciliter son écoulement. Il est donc primordial de curer la partie aval du marais qui se trouve sur le bourrelet alluvionnaire. En effet, c'est sur cette zone que l'on retrouve la jonction entre les eaux de Garonne et les eaux du ruisseau.

Par conséquent, j'ai fait faire un profil en long, afin d'identifier la problématique et surtout de donner une réponse étayée sur le fait que le curage, aussi minime soit-il, doit être réalisé sur l'intégralité du linéaire.

Grâce à ce relevé, j'ai pu constater des désordres sur des ouvrages et des seuils, notamment celui de la RD.



— Tronçon du cours d'eau sur lequel l'enlèvement d'alluvions est autorisé

Quelques photos de la zone de travaux





Pont départemental dont le radier a été rehaussé de l'ordre de 20cm

Il est donc important de s'occuper rapidement des seuils d'ouvrage qui nous pose des problèmes d'écoulement mais aussi pour la remontée de poisson migrateurs. Des échanges ont eu lieu avec le service des ouvrages d'art du Département et une réflexion est engagée pour un éventuel arasement du radier.

Interventions dans la zone de marais de Ludon Médoc

Depuis plusieurs années, j'essaie de travailler sur la zone humide du marais de Ludon, sans parvenir à instaurer une gestion ou réaliser des travaux.

Petit résumé : le cœur du marais de Ludon, zone de 150 hectares, appartient à la commune de Ludon. Environ 50 hectares sont en maïsiculture et les 100 autres sont en prairies.

Pendant environ 20 ans, aucune intervention n'a été réalisée (réfection d'ouvrage, gestion hydraulique, maintien en zone humide...).

En 2010/2011, le Syndicat est approché par le Département car il est à la recherche de zones humides dégradées afin de réaliser une zone de compensation du fait de la destruction de zones humides sur les communes de Parempuyre et Ludon, lors de l'élargissement du Chemin Labarde. Nous trouvons la démarche intéressante et nous lançons le projet : des études et des relevés sont réalisés par un bureau d'étude mandaté par le Conseil Départemental. Mais il faudra attendre 2018 pour voir la convention tripartite entre la commune, le Département et le Syndicat de bassins versants être signée par ces 3 partenaires.

Cette convention va permettre au Syndicat d'engager des travaux de remise en état du marais et ainsi permettre à la zone humide de se régénérer. Pourquoi?? Du fait du non entretien des jalles et canaux ou même "rouillote", l'alimentation en eaux y est difficile. Les cultures dans la partie la plus basse du marais ne facilitent pas la gestion de l'eau. Les agriculteurs ouvrent régulièrement la vanne de vidange à partir du mois de mars pour que le marais se ressuie et ainsi pouvoir semer le maïs au mois de mai. Suivant l'année et la

pluviométrie, ils leur arrivent de semer 3 ou 4 fois car le maïs se retrouve noyé. Mais, grâce au partenariat avec le Département et à la compensation, la culture du maïs va être arrêtée au profit de zone naturelle enherbée.

Mais suite à la convention et au partenariat avec le Département, les cultures du maïs vont être arrêtées, afin de mettre en place la compensation, par la réalisation de zones naturelle humide enherbées.



Zone en maïsiculture

Cette zone est gérée par un ouvrage. Celui-ci avait été découpé afin de maintenir un niveau moins haut dans la jalle pour favoriser la culture du maïs. Le souci est que le niveau de jalle se trouvait abaissé d'environ 20 cm ; l'eau n'était plus affleurante à la berge. Cela a entraîné différentes problématiques : une érosion des berges par les ragondins et un maintien hydrométrique des sols moins important.

Ci joint quelques photos des ouvrages dégradés :



Ouvrage de la jalle plate



Ouvrage de jonction fossé Nord - Trincade



Ouvrage de la jalle plate pour redistribuer les eaux de Garonne dans le marais

Les premiers travaux consisteront à remettre en état l'ouvrage de la jalle plate afin d'alimenter le marais en eaux pendant la période d'été, mais aussi en période hivernale pour permettre la remontée de poissons migrateurs.

Par la suite, il serait judicieux de mettre en place une gestion des niveaux d'eau et un règlement de l'eau afin de définir le mode de gestion le plus propice à la remise en zone humide de ce secteur. Cela ne sera pas simple, car les habitudes sont bien ancrées. Il va falloir expliquer l'intérêt de cette gestion.

Courant de l'année, j'ai contacté le Service Départemental des routes afin de faire un point avec eux concernant un délaissé de route qui borde le cours d'eau de l'Artigue. Il me pose soucis car ce tronçon d'environ 800m a été fortement artificialisé par des palplanches qui tiennent la berge, mais surtout l'ancienne route départementale. Des IPN traversent le cours d'eau et maintiennent les palplanches par des gros blocs de béton situés sur l'autre rive. Certains sont écroulés dans le ruisseau. Il me semblait judicieux d'avertir le Département et de voir ce qu'il était possible d'envisager pour la pérennité de l'aménagement et pour peut-être renaturer le cours d'eau.

On va réaliser un travail en partenariat avec ce service des routes, mais aussi avec la CATER, la commune, qui pourrait être intéressée pour valoriser une zone avec piste cyclable, et bien sûr le Syndicat de bassins versants qui voit un intérêt pour renaturer et ainsi replanter des arbres pour le bon état du cours d'eau. Il serait intéressant de diversifier l'écoulement, de mettre sur les abords des boudins d'hélophytes....

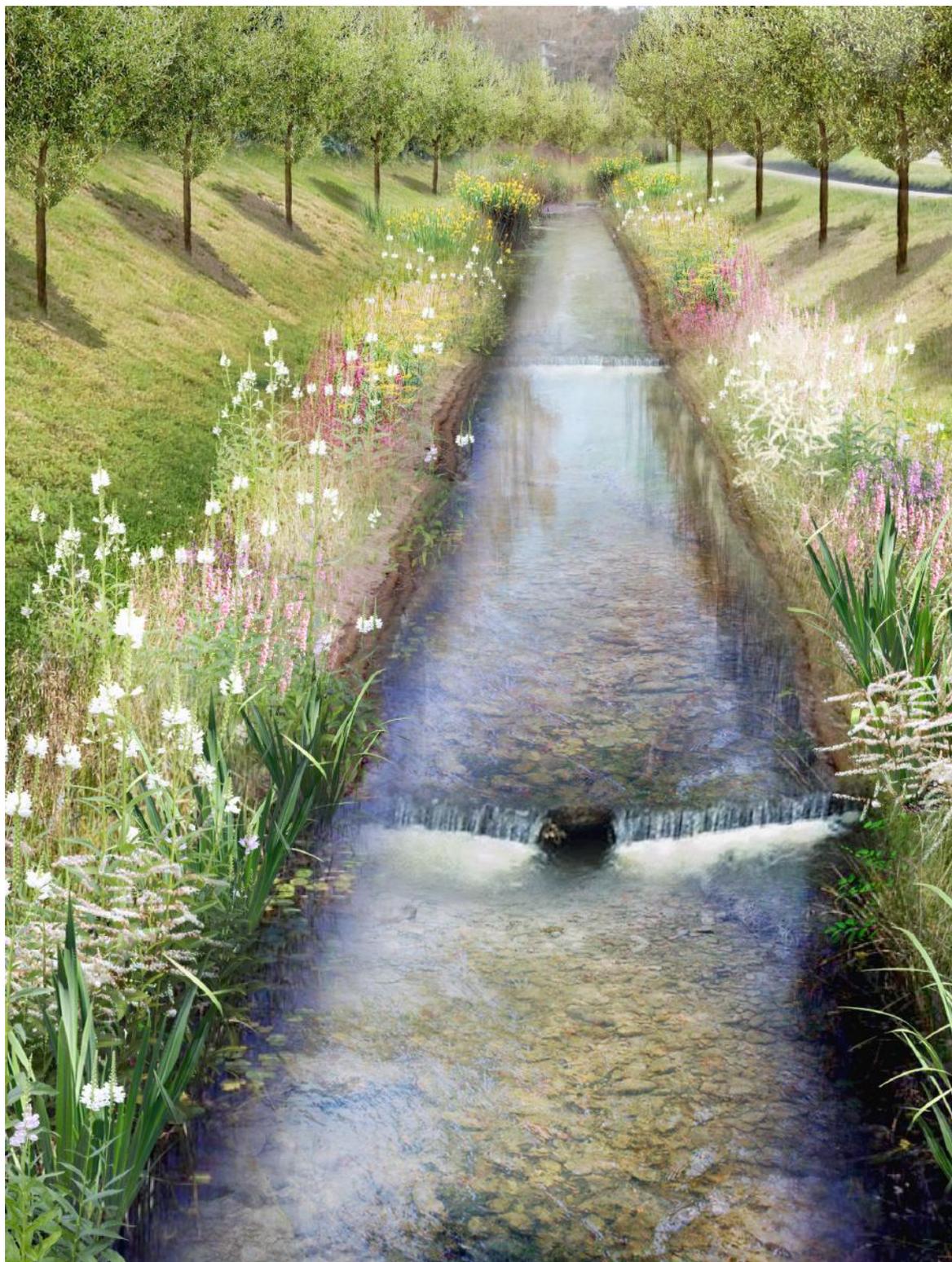
Voici ci joint un montage photo avant/après

Avant





Après



Comme chaque année, je me suis investi dans les JMZH en Médoc avec l'aide des Eco-acteurs en Médoc et des différents acteurs des zones humides. J'ai réalisé plusieurs visites des marais de Ludon Médoc sur 2 journées, grâce à un super partenariat avec le Château LA LAGUNE. En effet, le château LA LAGUNE a mis à disposition ses locaux mais aussi son personnel une aide financière non négligeable.

➤ 1ère journée - vendredi 25 janvier :

La matinée était consacrée à l'école élémentaire avec deux classes CM1 et CM2 de Ludon Médoc, qui se sont rendues au château à l'aide d'un bus mis à leur disposition par le château. L'accueil a été assuré par Madame FREY Caroline, propriétaire du château, et un petit déjeuner leur a été offert.



La matinée était scindée en 2 animations, une assurée dans la garenne du château et animé par la LPO et l'autre animation se déroule dans le marais de Ludon, assuré par mes soins et qui se situe sur la propriété du château La Lagune.

L'après-midi, nous avons reçu deux autres classes qui, cette fois, venaient de l'école élémentaire de Macau. Nous avons réalisé le même type d'animation et nous avons clôturé la journée par un goûté.

Nous avons organisé une 2ème journée mais cette fois ci avec l'accueil "grand public"

Toute la journée, un bus faisait des navettes entre le château et le marais où j'ai réalisé mon animation et présentation sur le rôle et les enjeux du marais.

Pendant ce temps, au château, se déroulaient des animations, des conférences et projections.

Une visite était assurée par mes soins tout au long de la journée ; le trajet entre le château et le marais était assuré par des navettes mises à disposition par le château.



Durant les mois de octobre à juin, lorsque les poissons migrateurs (civelles notamment) remontent, j'ouvre les vannes destinées aux prises d'eau d'environ 20 cm, laissant ainsi l'eau de Garonne aller et venir, afin de favoriser la « montaison » et d'améliorer la colonisation des différents cours d'eau.

Afin de faire des estimatifs des populations entrantes de civelles dans nos cours d'eau, l'association MIGADO vient réaliser des comptages sur notre bassin versant qui est d'ailleurs la zone test. Nous réalisons ces pêches sur les portes à flot du Despartins, environ deux fois par mois, à l'aide d'un cadre et d'un **filet chaussette**.

Une demi heure avant l'inversion du courant, nous arrivons sur l'ouvrage afin de préparer et d'installer le matériel. Nous relevons le filet toutes les 20 minutes afin de réaliser un comptage de civelles et un recensement de toutes les espèces pêchées.



Je fais un suivi des vantes en période hivernale afin de m'assurer de leur bonne ouverture car il est fréquent que des agriculteurs viennent les fermer ou les ouvrir quand bon leur semble au grand au détriment des autres utilisateurs. J'en profite aussi pour réaliser un entretien des ouvrages en les graissant ; cela permet un meilleur fonctionnement des mécanismes pour les beaux jours.

Pendant le mois de juin, avec l'association MIGADO, nous réalisons des pêches électriques afin d'avoir une estimation des populations de civelles que nous avons fait rentrer pendant l'hiver et aussi répertorier les obstacles aux franchissements piscicoles.



Pendant les périodes d'été, mes champs d'actions sont surtout liés aux marais et aux portes à flots afin de réguler le niveau des eaux. Lors de fortes marées, il est primordial de réaliser des « chasses d'eaux » afin de renouveler l'eau présente dans les canaux pour éviter une eutrophisation et une trop forte sédimentation. Etant donné que les pelles de retenues des eaux sont fermées, les eaux deviennent lenticules et tous les sédiments en suspension se déposent. Par la suite, je fais rentrer de l'eau dans ces mêmes canaux à marée montante afin de les réalimenter.

Au final, le temps passé sur le terrain pour la réalisation du suivi et du diagnostic de l'état des différents cours d'eau ainsi que pour leur entretien peut être estimé à environ 3 h par jour soit, pour l'année 2018, à 98 jours.

2. Suivi de la réalisation des travaux

2.1. Travaux réalisés dans le cadre de la D.I.G.

Restauration de la végétation

Aucuns travaux pour 2018

3. Contacts avec les partenaires

Le Syndicat est gestionnaire de plus de 32 kilomètres de digues et de berges de bord de Garonne, ce qui entraîne un suivi et un contrôle régulier afin s'assurer de leur bon état et de leur bon entretien. Pour cela, j'effectue des visites régulières plus des visites lors de gros coefficients, à marée haute, pour m'assurer qu'il n'y a pas des infiltrations ou trous de ragondin qui pourraient affaiblir la digue et, par la suite, la faire céder pendant une tempête ou crue.

Lors des marées basses, je retourne sur place afin de visualiser les problématiques constatées à marée haute.

Je suis aussi de surveillance lors d'alertes (orange ou rouge) envoyées par la Préfecture ou Météo France. Je parcours une grande partie du linéaire, surtout les secteurs à risques, afin de m'assurer que les digues résistent aux intempéries et de prévenir au plus vite, le cas échéant, les services et personnes concernés en cas de soucis majeurs (le Président, les élus, les Maires et la population concernée). Cela permet de diminuer le risque sur les biens et les personnes.

Pour rappel, je réalise des comptages de poissons migrateurs grâce à l'aide de l'association (MIGADO) au niveau des portes à flot et, par la suite, nous réalisons des pêches électriques sur l'amont des cours d'eau. Nous travaillons aussi en partenariat avec la fédération de pêche dans les zones de marais pour le brochet et sur les ouvrages à la mer.

Je fais appelle aussi à l'AFB lors de problématiques « cours d'eau » dues aux pollutions ou autres désordres. Ils sont là aussi pour des conseils avant dépôt de dossiers pour la réalisation de travaux en rivière. J'ai travaillé cette année sur le classement des cours d'eau ou fossés.

Le Syndicat fait parti de la zone concernée par le PAPI Estuaire, où nous avons beaucoup travaillé avec le SMIDDEST concernant les fiches PAPI, mais aussi lors de réunion de travail pour la réalisation de scénario.

Le Syndicat est une zone test pour identifier les zones humides en tête de bassin versant.

Nous réalisons beaucoup de réunion de travail avec la DDTM et DREAL afin de connaître les exigences de l'Etat pour la réalisation de dossiers avant travaux sur les digues.

Les partenaires sollicités lors de ces situations sont nombreux
SMIDDEST, DREAL, DDTM, Conseil Départemental de la Gironde (CATER), Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, CEPRI, MIGADO, Fédération des pêcheurs, Agence de l'Eau Adour Garonne, ONEMA

4. Collaboration avec les services de l'Etat :

DDTM de la Gironde

Le Syndicat travaille en étroite collaboration avec la DDTM, car ce sont ses services qui délivrent les autorisations de travaux concernant le gros œuvre et notamment les travaux digues.

Ils instruisent aussi les dossiers financiers concernant le PAPI Estuaire.

Ces travaux sont soumis à de nombreuses réglementations et études préalables (PAPI, PSR, ETUDE DE DANGER, ETUDE GEO-TECH...)

Je travaille aussi sur les problématiques de remblais en zones humides avec eux et sur des dossiers de compensation zones humides.

DREAL

Un contrôle de la DREAL est réalisé sur le territoire du Syndicat de façon régulière ou lors des travaux afin de s'assurer de la bonne gestion des digues par le Syndicat.

L'intégralité des digues du territoire du Syndicat est classée par arrêté préfectoral.

Lors de réalisation d'étude telle que l'étude de danger, la DREAL fait partie du comité de pilotage afin de favoriser l'avancement de l'étude

Conseil Départemental de la Gironde

Je travaille en étroite relation avec la CATERZH, tout particulièrement pour des appuis techniques ou des conseils et aussi pour le suivi d'étude et le contrôle de travaux...

Le Conseil Départemental joue un grand rôle dans le financement de travaux, ce qui permet au Syndicat d'augmenter son volume de travaux.

Les services de la DAT assurent le suivi et le financement de subventions pour les travaux effectués sur les digues de bord de Garonne et des ouvrages de gestion des niveaux d'eau, le service des ouvrages d'art pour des problématique d'ouvrages d'art et seuils de pont.

AFB :

Lors de visites de terrain, je constate régulièrement des infractions sur les cours d'eau, les zones de marais ou le long du bord de Garonne. Je me tourne donc vers les services de l'ONEMA afin d'intervenir sur différents sites lors de pollution ou de remblais.

On travaille en collaboration sur la cartographie des cours d'eau.

Je les sollicite préalablement avant travaux afin d'avoir leurs avis sur les démarches administratives à réaliser, afin de gagner du temps lors du dépôt des dossiers.

Ce temps passé au relationnel avec l'ensemble des partenaires et acteurs n'est pas négligeable et reste incontournable car une bonne gestion passe avant tout par un bon contact. Le temps que j'estime avoir passé à cette mission est d'environ **57 jours**.

Par ailleurs, la partie administrative, la mise en place de dossiers, l'élaboration de documents techniques, les démarches administratives demandent aussi une présence au bureau. Le temps qui y est consacré peut être estimé à **32 jours**

DETAIL DES MISSIONS DE SUIVI	Nombre de jours
Réalisation de suivi et diagnostic de l'état des différents cours d'eau	98 jours
Accompagnement des travaux annuels d'entretien	33 jours
Contacts avec les partenaires	57 jours
Elaboration de documents techniques, démarches administratives...	32 jours
TOTAL	220 jours

III- NOTE DE SYNTHESE SUR L'ETAT DES COURS D'EAU

Marais de Parempuyre : il représente environ 20 kilomètres de canaux ; milieu riche et intéressant malgré une présence très marquée de l'agriculture.

Une problématique assez grave se pose au Syndicat, c'est la présence de 4 zones de pompage rien que sur le marais de Parempuyre. Cela pose de gros problème lors d'inondation, car ces zones de pompage sur inondent les autres secteurs. De plus, cela n'aide en rien à l'amélioration de la qualité de l'eau, hors cette dernière est l'un des enjeux du Syndicat.

La gestion d'eau en période estivale s'améliore grâce à une meilleure connaissance du terrain mais surtout des acteurs. J'arrive à anticiper la demande en eau et à résoudre les problèmes de façon rapide.

Depuis bientôt 5 ans Bordeaux Métropole a acquis une parcelle agricole de 90 hectares au lieu dit Olive. Après plusieurs années d'étude, le secteur est en grande partie enherbé, mais fonctionne toujours par système de pompage ; ce que je trouve un peu dommage.

L'Artigue : le Syndicat a réalisé des travaux d'entretien de végétation en 2015, sur tout le chevelu de l'Artigue, à savoir l'ensemble des cours d'eau situés en amont de la D1 (le Mautemps et le Courmatau). Une partie de ces cours d'eau passe sur l'amont du Pian Médoc puis sur la commune de Saint Aubin (qui est une nouvelle adhérente depuis le début de l'année 2013). La tête de bassin est intéressante car les cours d'eau passent uniquement dans un milieu forestier de pins et de feuillus (chênes, cèpes d'aulnes, noisetiers...).

Sur la partie haute du Pian, au niveau du golf, nous rencontrons une grosse problématique puisque le cours d'eau est totalement dépourvu de végétation arbustive. Le cours d'eau a été modifié par les gestionnaires du golf. Le ruisseau est tel qu'ils peuvent y passer la tondeuse. La qualité de l'eau en traversant le golf est fortement dégradée par eutrophisation du milieu. Le Syndicat souhaite contacter le propriétaire afin de le sensibiliser sur une meilleure gestion et un meilleur entretien.

En 2016, nous avons réalisé des travaux d'entretien de végétation de la D1 à la D210. Cela faisait dix ans que le Syndicat n'avait pas réalisé des travaux sur ce secteur. Il était donc nécessaire d'intervenir. Sur ce secteur, on se retrouve confronté à une problématique liée à des parcours de VVT au milieu des bois et traversant la jalle, à plusieurs reprises, par la mise en place de passage à gué. Ces passages réalisés en palettes se retrouvent emportés lors de crue et cela pourrait avoir des conséquences graves.

Je m'inquiète fortement sur une nouvelle problématique qui refait surface, LE GRAND CONTOURNEMENT DU TAILLAN. Pour moi, ce projet est une vraie catastrophe écologique. Il va

détruire des milliers de mètre carré de zone humide en tête de bassin, un réservoir non négligeable qui permet de maintenir un débit réservé même en période sèche

La Laurina : Plusieurs pêches électriques ont été réalisées avec l'association MIGADO afin de voir l'évolution du nombre d'individus présents à chaque transect. Cela nous permet d'avoir une idée de la qualité des eaux ainsi que de la facilité de franchissement des différents ouvrages. De plus, la station d'épuration de la commune d'Arsac a été remise en état et aux normes, ce qui limitera sûrement des rejets indésirables.

J'ai pris contact avec le Château d'Arsac afin de voir avec eux les solutions à envisager afin d'araser les différents seuils qui empêchent la libre continuité écologique. Des aménagements ont été prévus dans la DIG. Sur l'ensemble du linéaire, ceux-ci sont prévus pour faciliter la migration des poissons et pour favoriser le transport de sédiments.

Concernant la partie du marais de Labarde traversée par la Laurina, je me retrouve face à une problématique d'ensablement de cette dernière. Pendant 40 ans la Laurina a été curée (dessableur) afin d'éviter un ensablement trop important de cette dernière. Aujourd'hui on se retrouve confronté à cet ensablement, et de ce fait, les affluents n'arrivent plus à s'écouler. Il est donc urgent de trouver une solution à long termes. Pour cela, je prévois pour l'année 2018 la réalisation d'une étude hydromorphologique de la Laurina et de l'Esclouse afin de trouver une solution pérenne à cette problématique.

Le Hontiques : pour ce cours d'eau, de gros problèmes se posent.

En effet, il traverse deux communes et différents châteaux viticoles, ce qui entraîne une mauvaise qualité des eaux.

Prenant sa source sur le haut de Margaux, le ruisseau sinue difficilement entre les différentes buses présentes sur son chemin. La variation des hauteurs et des grosseurs de buses entraîne un ralentissement du cours d'eau et une forte sédimentation.

De plus, ce cours d'eau est dépourvu de végétation arbustive ce qui favorise le développement de plantes aquatiques.

Le Syndicat a prévu, dans la nouvelle DIG, des travaux afin de remettre toutes ces buses à niveau et de reprofiler le ruisseau, ainsi qu'une campagne de replantation dans l'ensemble des secteurs dépourvus de végétation arbustive, afin d'éviter une prolifération de plantes aquatiques et une sédimentation trop rapide de celui-ci.

Il traverse aussi le marais le Cantenac qui, suite aux fortes pluies de l'hiver, s'est fortement dégradé. Les chemins d'accès et d'entretien ont disparu, en partie, du fait des ragondins Une remise en état du marais est à planifier, mais lors de relevé topographique

L'Esclouse : petit ruisseau faisant partie du chevelu de la Laurina et rejoignant le marais de Labarde. Un entretien de végétation a été réalisé en 2012. Ce cours d'eau semble en bon état écologique, il présente un lit sableux à gravionneux. Ne traversant que des parties forestières, il ne semble pas touché par des pollutions. Cependant, les étangs au niveau du château Giscours présentent quelques problèmes concernant la remonte de poissons et provoque aussi une forte sédimentation au droit de l'ouvrage de l'étang. De plus depuis bientôt 2 ans, il est soumis a une problématique d'ensablement.

J'ai donc pris contact avec le château afin de faire un point sur l'ensemble des problématiques liées à une mauvaise gestion. Ma démarche a été plutôt bien perçue par les gérants du château, qui souhaite d'ailleurs, redynamiser le parc du château en lieu de balade. La gestion des étangs est donc un atout important pour valoriser le parc. Ce pendant la configuration actuel est plutôt néfaste à la bonne qualité des eaux du cours d'eau. J'ai donc soumis au château, la réalisation d'un aménagement qui nous permettrait de dissocier le cours d'eau des étangs, et ainsi de réaliser l'alimentation des étangs par un système de pompage. Les avantages sont l'effacement de l'ouvrage de régulation des eaux de l'étang, ce qui permettrait une continuité écologique du cours d'eau.

IV-PROPOSITION D'ORIENTATION POUR L'ACTIVITE DE L'ANNEE SUIVANTE

Pour 2019

- ✚ Visites régulières des ouvrages afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et qu'aucun embâcle ne gêne l'ouverture ou la fermeture des portes à flot.
- ✚ Gestion des vantelles de prises d'eau situées sur les portes à flots afin de permettre la libre circulation et favoriser ainsi la colonisation des ruisseaux par les poissons migrateurs (anguilles, flets, lamproies...)
- ✚ Visite des digues lorsque la végétation est au plus bas afin d'observer les trous de ragondins ou de lapins, éboulis, glissement, tassement de terrain...
- ✚ réalisation d'une étude de danger complémentaire pour la digue de Pachan Nord et de la digue d'Issan, réalisé par le bureau d'étude ARTELIA
- ✚ réalisation d'un PSR pour avoir les financements PAPI
- ✚ réalisation de consignes écrites
- ✚ mise en place de la GEMAPI (transfert de compétences...)
- ✚ réalisation d'une étude hydro-morpho
- ✚ Réalisation de pêches au filet avec l'association MIGADO afin de faire un estimatif des civelles remontant dans la Laurina et le Despartins
- ✚ Réalisation de boutures de saule (*Salix Atrocinerea*) afin de les replanter dans des secteurs dépourvus de végétation ou sur des secteurs touchés par l'érosion.
- ✚ Visite de l'ensemble des ouvrages présents sur le BV. Très peu d'ouvrages sont présents en tête de BV, mais se retrouvent en grand nombre dans les 3 marais (Labarde, Ludon, Parempuyre).
- ✚ Réunion de travail au tour de la problématique d'ensablement de la Laurina et de l'Esclause.
- ✚ Visite de l'ensemble des canaux des différents marais avec inventaire floristique et faunistique.
- ✚ relevé topographique du fond du ruisseau du Hontiques et calage des différentes buses
- ✚ Visite de l'ensemble des rivières et jalles du BV, inventaire des différents ponts, seuils, radiers, buses, clapets...
- ✚ Suivis de travaux d'entretien de la végétation
- ✚ Prise en charge d'un stagiaire
- ✚ Réalisation d'une étude faune flore en bord de cours d'eau, jalles et fossés

Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

- ✚ Entretien, graissage, peinture des différents ouvrages et portes à flots présent sur le BV.
- ✚ Réalisation de pêches électriques sur la Laurina et le Despartins afin de faire un estimatif des populations présentes et voir ainsi l'évolution de celle-ci sur plusieurs années.
- ✚ Surveillance des digues lors des grosses marées (équinoxes) ou lors de vents violents. Cela permet de voir les différents trous ou infiltrations présents au droit des digues.
- ✚ Présentation des travaux prévus au programme aux différents élus du BV, services de l'état et association (Fédération de pêche, MIGADO...).
- ✚ Manipulation des pelles et vantelles pour l'alimentation des jalles et canaux des différents marais.
- ✚ Vérification de la présence de cistude dans le marais de Labarde.
- ✚ Rencontre avec les propriétaires du marais de Labarde...
- ✚ Suivi des cours d'eau sur St Aubin, et suivi de travaux de restauration de la ripisylve.

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SPIPA

Année 2018

1 - Présentation de la structure

Rappel des Moyens Techniques et Humains en 2018 et du contexte d'intervention

Le syndicat a pour mission la lutte contre les inondations sur la presqu'île d'Ambès. Pour cela, il gère 32 kilomètres de digues et quasi autant de kilomètres de jalles.

Le territoire du syndicat s'étend sur les communes d'Ambès, Ambarès, Bassens, Lormont, Saint Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul.

Le SPIPA est composé de cinq agents : une directrice, une secrétaire à 80%, une technicienne milieux aquatiques et deux techniciens de terrains.

Le syndicat mène des études en vue de réalisations de travaux sur les ouvrages de protection contre les inondations. Il prépare les dossiers réglementaires afin d'obtenir les autorisations légales pour les divers projets qu'il met en œuvre.

Un programme d'études et de travaux est défini chaque année.

Nous disposons de deux véhicules 4x4 et de matériel nécessaire à des travaux en régie (débroussailleuses, broyeurs, tronçonneuses, autre petit matériel). Ce matériel est régulièrement contrôlé et remplacé lorsque cela devient nécessaire.

2 - Bilan d'Exécution du programme de 2018 :

2.1. Etudes et Maitrise d'œuvre :

2.1.1. Dans le cadre du PAPI

Fiche n° 7.3 : Restauration des digues de la presqu'île d'Ambès

Les études complémentaires géotechniques définies par le maître d'œuvre ont été menées afin de pouvoir définir les pré dimensionnement des ouvrages en phase AVP. Un retard très important a été constaté sur le rendu de cette étude. Les études d'AVP ne commenceront donc que début d'année 2019.

Le maître d'œuvre a avancé sur la modélisation hydraulique toutefois les questions restées sans réponse de la part des services de l'Etat empêchent de réaliser les simulations de scénarios. Les études réglementaires seront lancées notamment, les études d'impacts et incidences Natura 2000 avec les inventaires faune / flore sur une année complète.

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

Fiche n° 5.7: Réseau hydraulique de la Presqu'île d'Ambès

Les études géotechniques complémentaires ont été menées. De plus, les analyses de sédiments et les analyses de l'eau des jalles ont également été réalisées.

Conformément au prévisionnel, les résultats de ces études ont permis de lancer le projet sur l'ensemble des jalles. A l'avancement du projet, des réunions de concertations ont été organisées avec les communes pour la présentation jalle par jalle de chaque projet. Cette démarche a permis de présenter les futurs travaux envisagés, de recueillir et d'intégrer au mieux les remarques des riverains.

Concernant les inventaires faune/flore et les incidences Natura 2000, les compléments demandés par les services de l'Etat notamment pour la jalle de la Gragnodière ont été réalisés.

Dossier loi sur l'eau : faute de réponse de la part des services de l'état DDTM, le maître d'ouvrage a demandé au maître d'œuvre de préparer un dossier de déclaration à déposer début 2019. Les dossiers de DIG, DUP, dossier d'enquête publique et DLE ont été transmis et ont nécessité des reprises. Le dossier de déclaration des ouvrages hydrauliques a été également réalisé.

Compte tenu du durcissement des positions des riverains pour les jalles de Duretteste et de la jalle des Jacobins, il a été décidé d'élargir la DUP pour ces deux jalles, en plus de celle de Canteloup.

2.1.2. Hors PAPI

Les marchés de maîtrise d'œuvre, pour les travaux des berges de Lormont et pour les travaux sur les digues et autres ouvrages hydrauliques à remettre en état (programme 2018) se sont terminés en 2018.

Les travaux à Lormont ont été terminés en décembre 2018.

Pour les travaux du programme 2018, ils ont commencé à la fin de l'exercice suite à l'obtention des autorisations. Le programme a été interrompu pendant la période hivernale et reprendra dès que les accès aux terrains le permettront et conformément aux autorisations.

Pour le site de Lisotte à St Vincent de Paul, l'étude géotechnique pour calculer la résistance au basculement de la berge a été lancée. Les résultats seront transmis début 2019. La demande de dérogation de destruction d'espèces a été préparée par le bureau d'études Eau Méga. Après dépôt, plusieurs compléments et remarques ont été faites de la part de la DREAL. La demande de dérogation ne pourra pas intervenir avant 2019.

Pour le site de Duluc à Saint Louis de Montferrand, la modélisation hydraulique pour connaître les impacts liés aux travaux a révélé qu'il n'y en a aucun. Les services de la DDTM ont été destinataires du rapport et nous sommes dans l'attente de la clôture de la procédure.

2.1.3. Tableau de synthèse maîtrise d'œuvre et études par opération

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

MOE SOCAMA GEREYME 5.4.5	Soldé
MOE SOCAMA 2012 HYDRO	Soldé
MOE EGIS LORMONT 5.4.7	Soldé
2017.DIGUES (SOCAMA)	En cours
2017.DIGUES (EAU MEGA) Dossier de portés à connaissance + Dossier réglementaire	Soldé
DULUC MODELISATION EGIS	Soldé

PAPI 5.4.9	
Maîtrise d'œuvre pour les jalles (10%)	
MOE (Artelia)	Avp validé, lancement PRO
Etude géotechnique	réalisée
Etudes de sédiments	réalisées
DIG	réalisée
Inventaire complémentaire	
Jalle de la Gragnodière (Ecosphère)	réalisée
Etudes réglementaires jalles et digues :	
Loi Sur L'Eau	réalisée
Impact (écosphère)	
Incidence Natura 2000 (écosphère)	
CNPN (écosphère)	
DUP	réalisée
GEOTEC COMPL.	
2018.5.3.9.1 ALIOS	réalisée
B.C LPL	réalisée
PAPI 5.4.8	
Maîtrise d'oeuvre pour les digues (10%)	
Mission MOE EGIS	AVP reporté en 2019
SOCAMA	
PSR	
GEOTEC COMPL.	
2018.5.3.8.1 GEOTEC	Réalisée avec bcp retard

2.2. Travaux

Les travaux de 2018 étaient tous exclus du périmètre PAPI.

2.2.1. Travaux Lormont

Les travaux de restauration des berges de Lormont, après le désenvasement de la zone de travaux, ainsi que la re végétalisation des berges en vue de favoriser les espèces protégées notamment l'Angéliques des estuaires, ont été terminés.

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès
80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferand –
Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

2.2.2. Travaux digues et ouvrages hydrauliques programme 2018

Il était prévu un programme de restauration des digues et ouvrages hydrauliques sur la presqu'île d'Ambès sur les communes d'Ambès et Saint Vincent de Paul. Ce programme de travaux correspondait à des désordres qui sont apparus lors des inspections des ouvrages pendant l'hiver 2017 essentiellement. En 2018, les travaux ont été réalisés pour partie mais interrompus, pendant la période hivernale.

- Côté Garonne :
 - Ouvrage hydraulique traversant au lieu-dit Les Charmilles : **réalisé**
- Côté Dordogne, d'aval en amont :
 - Ouvrage hydraulique au lieu-dit Le Mayne,
 - Ouvrage hydraulique au lieu-dit Tillède, **réalisé**
 - Digue au lieu-dit Mondion/Lacône sur 50 ml, **réalisé**
 - Ouvrage hydraulique au lieu-dit Pey, **réalisé**
 - Digue au lieu-dit l'Ecluse Nord sur 50 ml,
 - Digue au lieu-dit Lisotte sur 500 ml.



2.2.3. Travaux digues et ouvrages hydrauliques programme 2018

TRAVAUX DIGUES

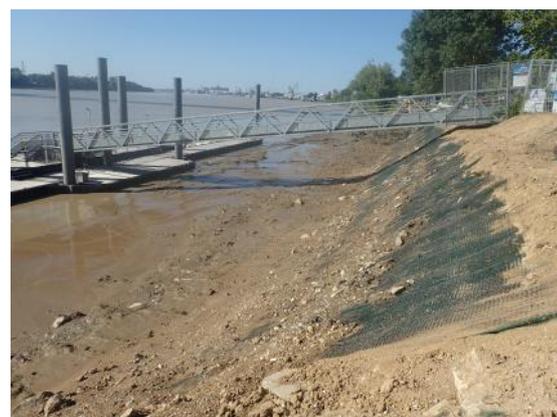
TRAVAUX LORMONT BERGES

BERGE AVANT



Berge dangereuse et érodée

APRES TRAVAUX



Mise en place d'un géogrille pour tenir les talus

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com



Erosion



Mise en sécurité d'un ouvrage hydraulique



Dépôt de poteaux électriques



Cavalier en enrochements



Désenvasement du site



Plantations automne 2018

**TRAVAUX
AMBES SAINT
VINCENT
LIMITE
« MONDION
LACONE »**



**Colmatage des renards hydrauliques
sous la digue**



Re création du chenal d'évacuation



Mise en place d'un clapet anti retour

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com



Nettoyage de la pelle et colmatage des renards hydraulique amont / aval

SAINT VINCENT DE PAUL « MALBREDE »



Colmatage des renards hydrauliques dans la digue par la reprise de l'exutoire en Dordogne



Restauration de la pelle Amont immédiat de la digue



Reprise de la digue en terre en lieu et place d'un ouvrage béton sans fondation



S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

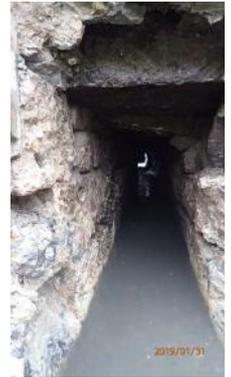
AMBES « CHARMILLES »



Traitement des renards hydrauliques par la restauration du réseau d'évacuation et la mise en place d'une buse et d'un regard d'inspection pour l'entretien de l'ouvrage.



se



Nettoyage et restauration de l'ouvrage traversant sous chaussée avec clapet à l'exutoire et voile béton



3 – Tableau de synthèse des différentes opérations

2017.CANARD EXUTOIRE	REALISE
TRAVAUX DIGUES	
TRAVAUX LORMONT HORS PAPI	REALISE
TRAVAUX CLAPETS EN REGIE	REALISE
2018.WDIGUES HORS PAPI ST VINCENT	EN COURS
DEPENSES IMPREVUES DIGUE LISOTTE	REALISE
DEPENSES IMPREVUES	
Plantation d'arbres et arbustes	REALISE

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

ACQUISITIONS	
ACQUISITION MATERIEL	REALISE
INFORMATIQUE LICENCES	REALISE
EQUIPEMENT (NVEL AGENT+Renouvellement)	REALISE
Matériel de transport	REALISE

PAPI	
JALLE DE GEREYME PAPI PALPLANCHES	REALISE

4 – Programme d'études et de travaux pour l'exercice 2019

4.1. Etudes et Maitrise d'œuvre :

4.1.1. Dans le cadre du PAPI

Les études réglementaires et de maîtrise d'œuvre vont se poursuivre.

Fiche n° 5.7: Réseau hydraulique de la Presqu'île d'Ambès

Pour la fiche action 5.7, la phase PROJET devra être terminée et validée.

Les dossiers réglementaires déposés au guichet unique des services de l'Etat. Une DUP sera finalisée. Un dossier CNPN sera constitué.

La consultation d'un marché de CSPS sera lancée ainsi que le dossier de consultation des entreprises pour les travaux fin 2019.

Fiche n° 7.3 : Restauration des digues de la presqu'île d'Ambès

Les études Avant Projet seront à remettre et à valider.

Les études réglementaires devront être restituées par le maître d'œuvre ainsi que les études d'impacts et incidences Natura 2000 avec les inventaires faune / flore sur une année complète.

4.1.2. Hors PAPI

Les marchés de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les digues et autres ouvrages hydrauliques (programme 2018) vont se poursuivre et se terminer.

Il est prévu la mise en œuvre du plan de gestion des jalles par la technicienne milieux aquatiques.

4.2. Travaux

Les travaux envisagés pour 2019 concernent la fiche n°5.7 du PAPI sous réserve des autorisations réglementaires.

Les travaux sur les digues et autres ouvrages hydrauliques (programme 2018) vont se poursuivre et se terminer.

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès
80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –
Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

5 - Bilans financiers

Fonctionnement

Le solde d'exécution du budget de fonctionnement en 2018 est **négatif** de – **585,69 €**.
Le résultat reporté de l'exercice précédent est de 25 799,10 €.
Le résultat de fonctionnement de clôture s'élève à **+ 25 213,41 €**.

Les **dépenses** réelles inscrites ont été réalisées à 92,69 %. (En 2017 : 82,87 % - En 2016 : 99,41 %).

Les charges à caractère général ont été réalisées à 85,03 % (En 2017 : 56,22 % - En 2016: 99,22%).

Les charges de personnel ont été réalisées à 99,84 % (En 2017 : 99,36 % - En 2016 : 99,78 %).

Les **recettes** inscrites ont été réalisées à 92,83 % (En 2017 : 91,41 - En 2016 : 98,66 %).

Investissement

Le solde d'exécution du budget d'investissement de 2018 est **positif** de 401 762,10 €. Compte tenu des résultats reportés de 2017 (+ 810 683,90 €), le résultat de clôture s'élève à **+ 1 212 446 €**.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 927 402,08 €.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 3 400 €.

Le solde des restes à réaliser est positif de **924 002,08 €**

L'excédent réel de financement de la section d'investissement est donc de 288 443,92 €.

Les **dépenses** inscrites ont été utilisées à 54,28 % (En 2017 : 68,02 % - En 2016 : 10,66 %).

Les dépenses pour les études ont été réalisées à hauteur de 25,92 % (En 2017 : 46,67 % - En 2016 : 8,69 %). Avec les restes à réaliser, on atteint 98,33 %.

Les dépenses pour les travaux des digues ont été réalisées à 33,63 % (En 2017 : 79,35 % - En 2016 : 7,88 %). Avec les restes à réaliser, on atteint 93,10 %.

Les **recettes réelles inscrites** ont été recouvrées à 72,35 % (En 2017 : 43,58 % - En 2016 : 55,70 %). Avec les restes à réaliser, on atteint, 72,50 %.

Ensemble

Toutes sections confondues, le Compte Administratif 2018 laisse apparaître un excédent de clôture **1 237 659,41 €** (soit 1 212 446 + 25 213,41).